

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1998 B 18419 Numéro SIREN : 420 038 366 Nom ou dénomination : PELICAN VENTURE

Ce dépôt a été enregistré le 20/08/2019 sous le numéro de dépôt 90302



20190903022018

DATE DEPOT : 20/08/2019

N° DE DEPOT : 90302

N° GESTION : 1998B18419

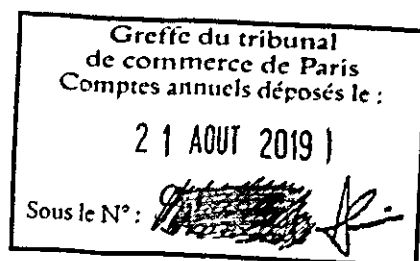
N° SIREN : 420038366

DENOMINATION : PELICAN VENTURE

ADRESSE : 19 rue du 4 Septembre 75002 Paris

MILLESIME : 2018

.



90302

PÉLICAN VENTURE SAS

Cech? conforme
29/07/2019
[signature]

RAPPORT DE GESTION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JUIN 2019, INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons conviés, conformément à la loi et aux statuts de notre Société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires de notre Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2018. Nous souhaitons également vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2018.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les comptes consolidés établis au 31 décembre 2018.

1. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DE PÉLICAN VENTURE

Les comptes consolidés qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles d'évaluation et de présentation de l'information financière des normes internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*), référentiel adopté par l'Union Européenne et publié au Journal Officiel du 13 octobre 2003.

Les chiffres présentés ci-après sont ceux des comptes 2018 et 2017. Les données ne peuvent être comparées qu'en prenant en compte les variations de périmètre commentées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les comptes 2017 ont fait l'objet de retraitements tels que détaillés au sein de l'annexe aux comptes consolidés 2018 note 1.3 « Retraitement des informations financières des exercices antérieurs ». Les comptes ont été modifiés pour deux raisons : la finalisation en 2018 de travaux d'évaluation à la juste valeur liés à des acquisitions de 2017 (AVENAO et INTERSON PROTAC) et la première mise en œuvre de la norme IFRS 15.

L'ensemble des sociétés consolidées a établi des comptes au 31 décembre 2018.

Les comptes des différentes sociétés intégrées sont établis conformément aux règles applicables localement et retraités aux normes IFRS dans le cadre de la préparation des comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit pour l'exercice à 296,1 millions d'euros, contre 278,3 millions d'euros en 2017.

Le résultat opérationnel courant ressort à 3,3 millions d'euros, contre -1,6 million d'euros en 2017.

Après prise en compte :

- des charges et produits financiers (1,2) million d'euros,
- de l'impôt sur les bénéfices de (2,1) millions d'euros,
- du résultat des sociétés mises en équivalence 0,03 million d'euros,

l'exercice clos le 31 décembre 2018 se traduit par une perte de l'ensemble consolidé de 2,6 millions d'euros, contre une perte de 15,4 millions d'euros l'exercice précédent.

Ce bénéfice net de l'ensemble consolidé se répartit comme suit :

- part du groupe : (1,6) million d'euros
- part des minoritaires : (1,0) million d'euros

Conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des sociétés contrôlées directement par PÉLICAN VENTURE au 31 décembre 2018, ainsi que les pourcentages de détention :

	Quote-part
GROUPE GORGÉ	53,60 %
SOPROMECH PARTICIPATIONS	99,99 %
SCI AUSSONNE	99,96 %
SCI BETHUNE 34	99,99 %
SCI THOUVENOT	100 %
TROIDEMI EURL	100 %
VIBRANIUM	87,50 %

Par ailleurs, vous trouverez dans l'annexe aux comptes consolidés toutes les informations relatives aux variations du périmètre intervenues au cours de l'exercice 2018 en note 13.

2. PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS

2.1 Bilan consolidé

(en milliers d'euros)	2018	2017
Actifs non courants	179 941	169 027
Actifs courants	250 639	289 504
Actifs destinés à être cédés	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	430 580	458 531
Capitaux propres (part du groupe)	93 732	97 447
Intérêts minoritaires	109 969	112 762
Passifs non courants	61 961	55 974
Passifs courants	164 917	192 347
Passifs destinés à la vente	-	-
TOTAL DU PASSIF	430 580	458 531

2.2 Principaux agrégats du compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	2018	2017
Chiffre d'affaires	296 128	278 332
EBITDA ⁽¹⁾	18 592	16 015
Résultat opérationnel	672	(9 747)
Charges et produits financiers	(1 204)	(1 058)
Impôt	(2 109)	(5 060)
Résultat net des activités poursuivies	(2 605)	(15 833)
Résultat net des activités non poursuivies	-	468
RESULTAT NET	(2 605)	(15 365)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	(1 632)	(3 326)

(1) Le Groupe a décidé d'utiliser des informations financières à caractère non strictement comptable dans un but informatif, de gestion et de planification car ces informations permettent de mieux évaluer la performance de ses activités pérennes. Des informations détaillées sont disponibles en note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

3. L'ORGANISATION ET LES CHANGEMENTS DE PERIMETRE

Les faits marquants, en dehors des éléments impactant les comptes sociaux, sont les suivants :

1/ Pôle Systèmes Intelligents de Sureté de GROUPE GORGÉ

L'année 2018 a été marquée par des succès commerciaux significatifs, notamment dans la Robotique :

- en janvier, ECA remporte un contrat de plus de 30 millions d'euros, dont une tranche ferme de 10 millions d'euros, pour la fourniture de robots terrestres de déminage IGUANA E au ministère des armées. Ce contrat est la première vente significative de l'UGV IGUANA développé par ECA en 2015 et 2016 ;
- en avril, ECA signe trois commandes à l'export en robotique navale pour un montant supérieur à 12 millions d'euros. Les deux premiers contrats couvrent la fourniture de robots sous-marins pour le déminage et de systèmes de robotisation de bateaux de surface permettant de les transformer en drones de surface (*Unmanned Surface Vehicles*). Le troisième contrat concerne la fourniture de systèmes de conversion d'énergie en remplacement des systèmes existants sur des sous-marins ;
- en juin, ECA remporte plusieurs contrats pour un montant total de 6 millions d'euros pour la fourniture de convertisseurs statiques auprès de plusieurs marines ;
- en juillet, ECA signe deux contrats pour près de 9 millions d'euros pour la fourniture d'équipements spécifiques dans le secteur de la Défense démontrant les capacités d'ECA à fournir des solutions sur mesure ;
- en septembre, ECA conclut une nouvelle vente de robot sous-marin A18 et a livré à une marine asiatique ses systèmes de déminage en mer pour une mise en œuvre depuis un USV (*Unmanned Surface Vehicles*) ;
- enfin, en novembre, ECA reçoit une commande de plus de 12 millions d'euros pour la fourniture d'équipements pour les sous-marins français Barracuda.

En parallèle, le Groupe s'est positionné sur un appel d'offres structurant en partenariat avec NAVAL GROUP afin d'offrir une solution innovante de chasse aux mines à la Belgique et aux Pays-Bas.

Au cours de l'année, le Groupe a continué le développement de nouveaux produits afin de compléter son offre de systèmes de robots. ECA et BUREAU D'ETUDES MAURIC ont ainsi dévoilé à l'occasion du salon Euronaval un nouvel USV de la gamme INSPECTOR et OCTOPODA un concept de navires porte-drones de rupture dans le domaine de la guerre des mines robotisée. A ces innovations dédiées au déminage en mer s'ajoute également le sonar tracté T18-M (développé à base du drone sous-marin A18-M) ainsi que la suite logicielle UMISOFT™ permettant de constituer et exploiter des systèmes de drones collaborant au sein d'une même mission.

Comme annoncé fin 2017, le Groupe a poursuivi la revue de ses actifs stratégiques qui s'est matérialisée par la cession du fonds de commerce de la filiale SSI puis les cessions d'ECA SINDEL et EN MOTEURS au cours de l'exercice.

2/ Pôle Protection des Installations à Risques de GROUPE GORGÉ

Sur les plans commercial et opérationnel, des projets d'envergure ont ponctué l'année :

- BAUMERT et PREZIOSO LINJEBYGG (groupe ALTRAD) s'associent afin d'offrir une gamme de solutions destinée à la protection incendie passive en milieu nucléaire. Les partenaires ont enregistré un premier contrat de 20 millions d'euros pour la qualification, la fourniture et l'installation des enrubbages des chemins de câbles d'une centrale de troisième génération ;
- en juin, VAN DAM remporte un contrat de plusieurs millions d'euros avec DUPONT DE NEMOURS dans la pétrochimie ;
- BAUMERT a signé un contrat d'un montant supérieur à 6 millions de dollars US pour la fourniture de systèmes de cloisonnement coupe-feu pour la centrale nucléaire Vogtle 3 & 4 en Géorgie (États-Unis). Reposant sur la technologie Westinghouse AP1000, il s'agit de la première centrale nucléaire construite aux États-Unis depuis 30 ans.

Cet exercice 2018 a été marqué le redressement des activités Oil & Gas et Nucléaire qui avait été impactées en 2017.

Au cours de l'exercice, le Groupe a cédé les filiales AI GROUP et FRIESLAND INSTALLATIE EN SOLAR BV.

3/ Pôle Impression 3D de GROUPE GORGÉ

Au cours de l'exercice, PRODWAYS GROUP a poursuivi sa stratégie de développement avec, en juillet, l'acquisition du fabricant de machine américain SOLIDSCAPE, filiale de STRATASYS. La société développe depuis plus de 25 ans une technologie de référence pour les applications de fonderie de précision, destinée notamment au marché de la bijouterie. Cette acquisition renforce le positionnement de PRODWAYS GROUP qui fonde sa stratégie sur les applications de production de l'impression 3D. Cette opération permet d'accroître substantiellement l'implantation du Groupe en Amérique du Nord et de renforcer sa couverture géographique mondiale grâce à un réseau de distribution international.

En mars, PRODWAYS GROUP a pris le contrôle de 70 % du capital du service bureau américain VARIA 3D dont il avait pris une participation minoritaire en 2015. Cette acquisition renforce la présence de PRODWAYS GROUP sur le marché américain et ses capacités de production de pièces à la demande à l'international.

Le pôle a continué d'enregistrer de nombreux succès commerciaux pour ses différentes gammes de machines d'impression 3D. ainsi, l'année 2018 a été marquée par l'accélération du nombre de clients ayant acheté plus d'une machine PRODWAYS et le lancement réussi de la nouvelle imprimante 3D ProMaker LD-10 dédiée au dentaire. Le pôle a aussi connu les premiers succès de la technologie *Rapid Additive Forging* avec, en mars, l'installation de la première machine industrielle basée sur cette technologie pour les pièces de grandes dimensions en titane sur le site toulousain du groupe NEXTEAM.

Le pôle a également lancé commercialement de nouvelles machines venues élargir sa gamme :

- en juin, PRODWAYS lance, en collaboration avec la société W2P, une nouvelle imprimante 3D compacte, la ProMaker LD-3, basée sur la technologie DLP®, afin d'aider les professionnels du dentaire, de la bijouterie, de l'éducation ou du prototypage, à intégrer l'impression 3D à leurs procédés de production ;
- en septembre, PRODWAYS présente sa nouvelle imprimante 3D céramique MOVINGLight® V10 en Chine ;
- en novembre, PRODWAYS GROUP présente à l'occasion du salon Formnext en Allemagne sa nouvelle imprimante ProMaker LD-20 équipée d'un double projecteur. Cette nouvelle machine est la plus productive de la gamme, pouvant imprimer jusqu'à 50 arches dentaires en moins d'une heure.

En septembre, INITIAL et L'ORÉAL s'associent pour accélérer le développement de pièces thermoplastiques grâce à l'impression 3D. Cette collaboration avec L'ORÉAL a ouvert la voie à la réalisation de pièces bonne matière grâce à des moules imprimés en 3D et la nouvelle offre 3D Molding®.

En novembre, PRODWAYS GROUP annonce de nouveaux succès commerciaux dans la production de séries pour l'aéronautique et le marché de l'optique de sa filiale INITIAL, notamment un contrat pour la production de séries pour le fabricant de lunettes français MOREL. Une production série inédite qui pourrait représenter plusieurs milliers de montures par mois est lancée et s'appuie sur le renforcement du parc machine d'Initial pour répondre aux cadences.

4. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

L'activité de chaque pôle du Groupe est résumée dans les tableaux suivants :

Exercice 2018

(en milliers d'euros)	GROUPE GORGÉ (1)	GORGÉ Investissement	Structure et éliminations	Total sectoriel	Ajustements (2)	Consolidé
Carnet de commandes début de période	202 455	-	-	202 455	2 219	204 674
Carnet de commandes fin de période	230 449	-	-	230 449	-	230 449
CHIFFRE D'AFFAIRES	295 705	2	123	295 830	298	296 128
Production immobilisée	7 806	-	0	7 806	-	7 806
Production stockée	812	-	0	812	7	819
Autres produits de l'activité	7 019	-	3	7 022	-	7 022
Achats consommés	(165 962)	(465)	268	(166 158)	(318)	(166 476)
Charges de personnel	(122 101)	-	(802)	(122 904)	(171)	(123 075)
Impôts et taxes	(3 666)	-	(63)	(3 728)	(7)	(3 735)
Autres produits et charges d'exploitation	(247)	477	(49)	181	(57)	124
EBITDA	19 345	14	(519)	18 840	(249)	18 592
% du chiffre d'affaires	6,5%	ns	ns	6,4%	ns	6,3%
Paiement en actions	21	-	-	21	-	21
Dot. aux amort. et prov. nettes des reprises	(14 815)	14	(464)	(15 265)	(8)	(15 273)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	4 551	28	(983)	3 596	(256)	3 340
% du chiffre d'affaires	1,5%	ns	ns	1,2%	-	1,1%
Coûts de restructurations	(2 583)	-	-	(2 583)	-	(2 583)
Amort. des incorp. reconnus à la JV lors des acquisitions	(968)	-	-	(968)	-	(968)
Coûts d'acquisition	(249)	-	-	(249)	-	(249)
Impact de la liquidation d'ECA SINDEL ⁽³⁾	-	-	-	-	(99)	(99)
Impact de cession du fonds de commerce de SSI ⁽⁴⁾	-	-	-	-	221	221
Impact des cessions d'EN MOTEURS, AI GROUP et FIS	1 120	-	-	1 120	-	1 120
Provisions inhabituelles pour pertes de valeur d'actifs	(109)	-	-	(109)	-	(109)
TOTAUX DES ELEMENTS NON COURANTS	(2 789)	-	-	(2 789)	122	(2 687)
RESULTAT OPERATIONNEL	1 762	28	(983)	3 596	(134)	672
% du chiffre d'affaires	0,6%	ns	ns	0,3%	-	0,2%
Frais de R&D activés sur l'exercice	6 450	-	-	6 450	-	6 450
Autres investissements corporels et incorporels	8 913	-	245	9 158	-	9 158

(1) Les charges liées à ECA SINDEL (déconsolidée au 1er janvier 2018) et constituées essentiellement de dotations aux provisions ainsi que la contribution de SSI (dont le fonds de commerce a été cédé en août 2018) figurent dans les ajustements.

(2) Les ajustements concernent : la contribution de SSI, l'annulation de l'impact de la reprise de provision relative à SSI (1,1 million d'euros) et l'annulation de l'impact d'ECA SINDEL (reprise de la provision constatée en 2017, résultat de déconsolidation, provisions pour risques et sur actifs concernant ECA SINDEL).

(3) Le Groupe a constitué au 31 décembre 2017 une provision de 1,5 million d'euros liée aux conséquences d'un litige majeur avec un client engageant la continuité d'exploitation d'ECA SINDEL. Les actifs liés à ce client étaient également provisionnés dans les comptes de la filiale. Au 31 décembre 2018, la société est en liquidation judiciaire, elle a été déconsolidée, l'impact net négatif sur la période (reprise de la provision de 2017, résultat de déconsolidation, provisions sur les actifs liés à ECA SINDEL) est de 99 milliers d'euros.

(4) Le Groupe avait constitué en 2017 une provision pour risques et charges de 1,1 million d'euros au titre de la cession ou la fermeture de SSI. La provision visait à couvrir des passifs nés de l'arrêt d'activité et la dépréciation prévisible des actifs (stocks). En 2018 la provision pour risques et charges a été reprise et réallouée aux actifs et passifs correspondants, selon leur valeur recouvrable ou exigible et résultant de l'accord de cession conclu le 31 août 2018. L'impact net sur la période est de 221 milliers d'euros.

Exercice 2017

(en milliers d'euros)	GRUPE GORGÉ	GORGÉ Investissement	Structure et éliminations	Total sectoriel	Ajustements (2)	Consolidé
Carnet de commandes début de période	193 824	-	-	193 824	4 918	198 742
Carnet de commandes fin de période	202 455	-	-	202 455	2 219	204 674
CHIFFRE D'AFFAIRES	275 534	2	106	275 642	2 690	278 332
Production immobilisée	10 526	-	0	10 526	-	10 526
Production stockée	(832)	-	0	(832)	3	(829)
Autres produits de l'activité	8 183	-	3	8 186	-	8 186
Achats consommés	(162 195)	(533)	167	(162 560)	(1 661)	(164 222)
Charges de personnel	(114 741)	-	(944)	(116 451)	(1 881)	(118 331)
Impôts et taxes	(3 367)	(1)	(69)	(3 437)	(39)	(3 477)
Autres produits et charges d'exploitation	524	3 616	1 835	5 975	(912)	5 063
EBITDA	13 632	3 085	1 098	17 815	(1 800)	16 015
% du chiffre d'affaires ajusté	4,9%	ns	ns	6,5%	-	5,8%
Paiements en actions	(766)	-	-	(766)	-	(766)
Dot. aux amort. et prov. nettes des reprises	(13 717)	(65)	(230)	(16 840)	(2 828)	(14 012)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(851)	3 020	867	3 036	(4 628)	(1 591)
% du chiffre d'affaires	-0,3%	ns	77,4%	1,1%	ns	-0,6%
Coûts de restructurations	(743)	-	-	(743)	-	(743)
Coûts d'acquisitions	(194)	-	-	(194)	-	(194)
Amort. des incorp. reconnus à la JV lors des acquisitions	(940)	-	-	(940)	(135)	(1 075)
Annulation d'une dette de complément de prix potentiel concernant ELTA	1 000	-	-	1 000	-	1 000
Provisions pour passifs et pertes de valeur d'actifs d'ECA SINDEL et SSI	-	-	-	-	(2 633)	(2 633)
Autres provisions inhabituelles pour pertes de valeur d'actifs	(4 013)	-	-	(4 013)	(498)	(4 511)
TOTAUX DES ELEMENTS NON COURANTS	(4 890)	-	-	(4 890)	(3 266)	(8 156)
RESULTAT OPERATIONNEL	(5 740)	3 020	867	(1 853)	(7 894)	(9 747)
% du chiffre d'affaires	-2,1%	ns	77,4%	-0,7%	ns	-3,5%
Frais de R&D activés sur l'exercice	8 345	-	-	8 345	-	8 345
Autres investissements corporels et incorporels	7 588	-	161	7 674	32	7 706

(1) Les charges liées à ECA SINDEL (déconsolidée au 1er janvier 2018) et constituées essentiellement de dotations aux provisions ainsi que la contribution de SSI (dont le fonds de commerce a été cédé en août 2018) figurent dans les ajustements.

(2) Les ajustements concernent les contributions de SSI et ECA SINDEL, au titre des conséquences d'un litige client majeur (ECA SINDEL) ou de l'arrêt prévu d'activité (SSI et ECA SINDEL).

* Retraité des éléments détaillés en note 1.3.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 296 128 milliers d'euros, contre 278 332 milliers d'euros en 2017. Ce dernier est en croissance de 6,4% (+17,8 millions d'euros) principalement lié à la contribution des nouvelles acquisitions.

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé pour environ 32% à l'international, stable par rapport à 2017.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant s'élève à 3 340 milliers d'euros, contre -1 591 milliers d'euros en 2017.

Le résultat opérationnel s'élève à 672 milliers d'euros en 2018, contre -9 747 milliers d'euros en 2017.

La forte amélioration du résultat opérationnel est liée exclusivement aux activités de GROUPE GORGÉ. Les éléments non courants du résultat opérationnel s'élèvent à -2,7 millions d'euros en 2018, contre -8,1 millions d'euros en 2017.

Au niveau du pôle Systèmes Intelligents de Sécurité, la marge d'EBITDA est en croissance par rapport au précédent exercice. Cela reflète l'effet des mesures visant à améliorer l'efficacité opérationnelle mises en place depuis fin 2017. En 2017, le résultat

opérationnel était pénalisé par des éléments non courants notamment liés à deux sociétés (ECA SINDEL et SSI) dont l'arrêt d'activité avait été décidé ainsi qu'à des provisions pour pertes de valeur d'actifs.

Au niveau du pôle Protection des Installations à Risques, en 2018, l'activité de protection incendie a progressivement repris. L'activité nucléaire s'est nettement redressée sur la fin de l'exercice, avec la montée en cadence de gros contrats, notamment Hinckley Point, permise par la réorganisation de l'activité mise en œuvre à partir de fin 2017. Pour rappel, en 2017 le résultat opérationnel était impacté notamment par des provisions pour pertes de valeur constatées au titre d'incorporels de R&D pour - 1,6 millions d'euros.

Au niveau du pôle 3D, l'amélioration progressive de la rentabilité est démontrée. Certaines activités sont déjà très profitables (logiciels, matières...) mais d'autres à fort potentiel sont toujours génératrices de pertes importantes (podologie, développement de nouvelles machines...).

À fin d'exercice le carnet de commandes du groupe est en forte croissance, il s'élève à 230 millions d'euros.

Résultat financier

Le résultat financier s'élève à -1 204 milliers d'euros, contre -1 058 milliers d'euros en 2017.

Impôt sur les résultats

L'impôt s'élève à -2 109 milliers d'euros, contre -5 060 milliers d'euros en 2017. Il est composé en 2018 d'impôt exigible pour la somme de -2 788 milliers d'euros (dont 1 867 milliers d'euros de CVAE et d'IRAP) et d'impôts différés pour 679 milliers d'euros.

Résultat des activités non poursuivies

En 2017, le résultat des activités non poursuivies concernait le pôle Eolien (FRANCEOLE HOLDING et FRANCEOLE) et s'élevait à +468 milliers d'euros. En 2018, le résultat est néant.

Résultat net

Le résultat net s'élève à -2 605 milliers d'euros, contre -15 365 milliers d'euros en 2017. Le résultat net part du Groupe est de -1 632 milliers d'euros contre -3 326 milliers d'euros en 2017.

5. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2018, l'effort de Recherche et Développement (R&D) concerne uniquement les filiales de GROUPE GORGÉ. La politique de Recherche et Développement du groupe est décrite en note 6.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

6. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les investissements du Groupe se sont élevés à 15,6 millions d'euros. Ils sont composés pour plus de la moitié d'investissements incorporels (R&D, logiciels). Le pôle « Impression 3D » de GROUPE GORGÉ représente près d'un tiers des investissements (5,4 millions d'euros), le pôle « Systèmes Intelligents de Sécurité » de GROUPE GORGÉ en représente 42 % (6,4 millions d'euros). Les investissements industriels sont majoritairement financés sur fonds propres et parfois en crédit-bail. Les investissements immobiliers, peu fréquents, sont financés par endettement classique ou sous forme de crédit-bail.

En 2018, deux opérations de croissance externe ont été réalisées, dans le pôle Impression 3D de GROUPE GORGÉ :

- la prise de contrôle de VARIA 3D qui était auparavant détenue à 45 % ;
- l'acquisition de 100 % du capital de SOLIDSCAPE.

En décembre 2018, la société VIBRANIUM a été créée ; PELICAN VENTURE en détient 87,5% du capital.

Au second semestre, le pôle Impression 3D (PRODWAYS GROUP) s'est engagé à acquérir un site à Chavanod (38) pour y relocaliser sa filiale INITIAL actuellement située dans deux bâtiments distincts éloignés de quelques kilomètres. L'acquisition du site sera effective en 2019, l'investissement total (acquisition du site et travaux), sera de l'ordre de 4,5 à 5 millions d'euros.

Début 2019, le Groupe a relancé un projet d'acquisition d'un terrain à Montpellier, pour construire un bâtiment destiné à l'établissement montpellierain d'ECA ROBOTICS dont les installations actuelles sont devenues inadéquates. L'acquisition du site sera effective en 2019. L'investissement total, acquisitions et construction, sera de l'ordre de 3,6 millions d'euros.

Il n'y a pas d'autre investissement significatif pour lequel des engagements fermes ont déjà été pris. Aucun financement significatif attendu ne conditionne la réalisation d'un investissement prévu dans le Groupe.

7. SITUATION FINANCIERE DU GROUPE

Au 31 décembre 2018, la dette nette consolidée (somme des emprunts et des dettes financières pour 68,5 millions d'euros et des concours bancaires pour 4,4 millions d'euros, moins les valeurs mobilières de placement pour 5,8 millions d'euros et les disponibilités pour 45,0 millions d'euros) s'élève à 22,0 millions d'euros. Au 1^{er} janvier 2018, la trésorerie nette consolidée s'élevait à 13,6 millions d'euros.

Les actions d'autocontrôle détenues par ECA, GROUPE GORGÉ et PRODWAYS GROUP ne sont pas incluses dans ces chiffres. La dette nette corrigée de l'autocontrôle s'élève à 21,1 millions d'euros (contre une trésorerie nette corrigée de 15,3 millions d'euros au 1^{er} janvier 2018), en valorisant les actions auto-détenues au cours de clôture.

8. FACTEURS DE RISQUES

8.1 Gestion du risque financier

La gestion du risque financier (liquidité, taux, change, marché) est décrite par le Groupe au sein de l'annexe aux comptes consolidés. Cette description n'est donc pas répétée au sein du rapport de gestion.

8.2 Autres risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. La compréhension globale des risques auxquels est confronté le Groupe nécessite la lecture complète des comptes consolidés et du rapport de gestion.

A Risques juridiques

- Respect de la réglementation

De manière générale, les activités du Groupe peuvent être impactées par les risques juridiques liés au respect des dispositions légales et réglementaires applicables en France et dans toutes les juridictions dans lesquelles le Groupe a des intérêts.

Afin de limiter les risques juridiques inhérents à leurs activités, les sociétés du Groupe s'appuient sur le service juridique du Groupe et sur des conseils externes (avocats, conseils en droit social et conseils en propriété intellectuelle).

- Autorisations réglementaires ou administratives

Les activités du Groupe ne dépendent pas d'autorisations légales réglementaires ou administratives mais peuvent dépendre de procédures d'habilitations ou d'homologations professionnelles.

La société CLF-SATREM est certifiée APSAD pour l'installation et la vérification d'équipements de sprinklers. Cette certification est délivrée par le CNPP, organisme certificateur reconnu par la profession de l'assurance, elle est nécessaire à la Société pour ses activités de maintenance périodique et une partie de ses installations neuves, à la demande des clients et de leurs assureurs. La certification ne pourrait être remise en cause que si la Société ne respectait pas les recommandations techniques du référentiel APSAD.

Les activités du Groupe dans le secteur nucléaire nécessitent des certifications professionnelles délivrées par le CEFRI (Comité français de certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants) ou EDF (certifications EDF-UTO). Ces certifications nécessitent la mise en place d'organisations adaptées, de procédures spécifiques et de formations du personnel. Ces certifications ne pourraient être remises en cause que si la Société ne respectait pas les normes et procédures requises, qui peuvent être amenées à évoluer.

Plusieurs sociétés du groupe ECA possèdent des habilitations leur permettant de traiter des contrats de défense à caractère confidentiel. La perte de ces habilitations menacerait le niveau d'activité, notamment en R&D, avec l'Armée française. Chacune de ces sociétés a mis en place l'organisation requise par les organismes d'habilitation pour assurer le respect de toutes ces règles de protection du secret.

Toujours concernant ECA et ses filiales, la commercialisation hors de France de systèmes et équipements de défense nécessite des autorisations d'exportation gérées par différents Ministères, ainsi que par les services du Premier Ministre. De même la commercialisation à l'export de certaines des technologies à caractère dual du groupe ECA nécessite l'autorisation du Ministère de l'Industrie. Les sociétés concernées doivent tenir à jour la liste de ces technologies à caractère dual et doivent obtenir ces autorisations avant toute vente.

- Recherche et développement

En raison de l'importance de ses dépenses de recherche et développement, le Groupe utilise le dispositif fiscal du crédit d'impôt recherche. La remise en cause de ce dispositif dans le futur menacerait le niveau de dépenses en R&D que peut raisonnablement financer le Groupe. Par ailleurs, il est connu que les contrôles fiscaux du CIR font d'une façon générale souvent l'objet de contentieux. Le Groupe veille à la conformité et la qualité de ses dossiers justificatifs, il n'avait jamais connu de redressement significatif en la matière avant 2013 et la contestation de 340 milliers d'euros de CIR de sa filiale BAUMERT (pour 766 milliers

d'euros contrôlés). Le Groupe a opposé toutes les voies de contestation possibles de ce redressement et a obtenu gain de cause auprès du Tribunal Administratif de Paris et du Tribunal Administratif de Strasbourg.

- Propriété industrielle

Le Groupe mène une politique active de dépôt de brevets afin de protéger ses inventions. Pour ce faire, il s'appuie sur des conseils en propriété intellectuelle.

Les demandes de brevets font l'objet de procédures d'examen par les organismes compétents locaux ou internationaux. La délivrance du brevet demandé prend plusieurs années. Les procédures d'examen peuvent par ailleurs déboucher sur la délivrance d'un brevet présentant des revendications plus restreintes que la demande initiale ou sur un refus de brevet dans certaines juridictions. Les droits de propriété intellectuelle déposés ne fournissent en outre pas une protection dans toutes les juridictions.

Le risque existe qu'un tiers intente une action contre le groupe en matière de propriété industrielle, comme cela est déjà arrivé dans le passé (contentieux BAé en 2012). Les filiales, avec leurs équipes internes ou leurs conseils externes, évaluent le risque de contrefaçon de brevets de tiers lors du déroulement de leurs programmes de recherche ou développement.

Certains de nos savoir-faire, connaissances et technologies ne font pas l'objet de protection par un brevet. Malgré la mise en place de procédures de confidentialité, le risque existe que des informations confidentielles soient divulguées.

Par ailleurs, des sociétés concurrentes peuvent tenter de développer des technologies identiques ou semblables, ce qui pourrait avoir un impact sur l'activité des filiales concernées.

- Litiges

Le Groupe peut être confronté à des contentieux et litiges avec des tiers. Les litiges en cours font l'objet d'évaluation et de provisions dans les comptes ou sont mentionnés en annexe aux comptes consolidés (note 12.2 « faits exceptionnels et litiges »).

B Risques industriels et environnementaux

Les sociétés du Groupe possédant des installations soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ont effectué les déclarations requises ou possèdent les autorisations nécessaires.

Comme pour toute activité industrielle, nos activités peuvent nécessiter de conserver et de manipuler des produits dangereux. Les sociétés concernées mettent en place les procédures de sécurité recommandées dans le cadre de la conservation et de la manipulation de tels produits.

C Risques opérationnels

Risques liés aux évolutions technologiques

Certains des marchés du Groupe lui imposent une veille permanente sur l'état de l'art technique ou technologique. Les filiales concernées réalisent des efforts importants en matière de recherche et développement pour développer de nouveaux produits ou de nouvelles solutions en répondant au mieux aux attentes des clients ou prospects.

Risques liés à la concurrence

De nombreux donneurs d'ordres du Groupe souhaitent de plus en plus réduire le nombre de leurs fournisseurs et avoir des partenaires solides, pérennes et pouvant les accompagner dans leurs projets et exercent une forte pression sur les prix d'achat des prestations et produits. Cette difficulté est aggravée par le contexte économique, des concurrents étant plus souvent disposés à accepter des réductions de prix qui pourraient être jugées déraisonnables pour obtenir des commandes.

Dans ce contexte, l'expertise du Groupe, la qualité de ses produits et prestations sont des facteurs clés de succès. Le Groupe veille donc à maintenir un niveau de qualité particulièrement élevé dans toutes ses activités et à en obtenir la certification. La présence en Bourse des sociétés GROUPE GORGÉ, PRODWAYS GROUP et ECA, la solidité financière et le faible endettement net du Groupe, la variété de ses activités et marchés, sa présence internationale renforcent l'image du Groupe vis-à-vis de ses concurrents.

Risques liés à l'évolution des marchés

Le Groupe dans son ensemble est positionné sur de nombreux marchés différents (aéronautique, défense, aérospatial, impression 3D, Oil & Gas, nucléaire, etc.), qui peuvent avoir des évolutions opposées. Un ralentissement fort des projets d'investissement sur un marché peut avoir des conséquences négatives sur l'activité de la ou des filiales concernées tout en limitant les conséquences au niveau groupe.

Par exemple, concernant le marché de l'impression 3D, ce marché connaît des évolutions rapides et profondes, ce qui impose au Groupe de s'interroger régulièrement sur sa stratégie d'orientation de ses activités. Le Groupe a démontré son agilité et sa capacité à faire évoluer sa stratégie mais ne peut garantir que ses choix seront toujours les plus pertinents sur un marché évolutif comme celui de l'impression 3D.

Par exemple, concernant les activités dans le domaine de la protection en milieux nucléaires, la dangerosité éventuelle de la filière de l'énergie nucléaire fait régulièrement l'objet de débats publics, qui peuvent influencer la concrétisation et le planning des projets de construction de centrales neuves. Nos activités dans le domaine nucléaire sont sensibles à l'obtention de marchés

significatifs (constructions de centrales neuves, rénovations significatives, etc.) et aux décalages qui peuvent exister sur ce type de projets.

Risques liés aux personnes clés

Le succès et le développement du Groupe dépendent des efforts et de l'expérience du personnel clé et de l'équipe dirigeante. Le départ ou la défaillance d'une personne clé peut avoir des conséquences négatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'une filiale ou du Groupe.

Les collaborateurs du Groupe sont naturellement motivés par l'intérêt commercial ou technique des affaires sur lesquelles ils interviennent. La mise en œuvre de plans d'intéressement et la participation au capital peuvent être des éléments complémentaires de motivation.

L'équipe dirigeante de GROUPE GORGE veille également à ce que le succès d'une société ne s'appuie pas sur un nombre trop limité de personnes et que les dirigeants des filiales réfléchissent à la mise en place de plans de succession des personnes clés.

Couverture des risques d'exploitation

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être confronté à des litiges, procédures et réclamations relatifs à son activité et à ses produits. Le Groupe a contracté des assurances pour couvrir les coûts liés à ces risques potentiels. Toutefois, ces assurances comportent des exclusions et exceptions qui ne permettent pas de couvrir l'intégralité des préjudices potentiels. De plus le montant des dépenses pourrait excéder le plafond de notre assurance.

Les assurances souscrites par le Groupe en vue de couvrir les risques éventuels susceptibles d'être encourus concernent :

- la responsabilité civile ;
- les actifs corporels ;
- les locaux loués.

L'ensemble des contrats a été conclu avec des compagnies d'assurance de notoriété reconnue.

Des assurances spécifiques ont été souscrites pour les risques maritimes et aéronautiques après livraison.

De plus en plus souvent, les clients demandent des garanties significatives pour les risques après livraison. Pour les contrats les plus significatifs, une analyse de couverture des risques est faite avec notre assureur pour s'assurer de la bonne couverture de ces risques dans le cadre de nos contrats d'assurance responsabilité civile. Au besoin, des assurances complémentaires sont souscrites pour l'exécution d'un contrat.

Risques de non-respect d'obligations de résultat – responsabilité des produits

Le Groupe ne peut jamais écarter le risque de connaître des difficultés à respecter une obligation de résultat qu'il aurait contractuellement acceptée vis-à-vis d'un client. Le Groupe dispose d'une expérience ancienne de la gestion de ce risque et met en œuvre des procédures de contrôle au moment de l'approbation des contrats. La survenance d'un tel risque peut néanmoins arriver et impacter défavorablement la marge du contrat en question.

Les produits vendus par le Groupe sont complexes et peuvent comporter des défauts de conception ou de fabrication. Ces défauts peuvent également provenir de pièces achetées à des fournisseurs. Le Groupe peut recevoir des réclamations sur la qualité de ses produits ce qui peut générer des coûts.

Des procédures de contrôle et de vérification sont mises en place par le Groupe pour déceler d'éventuels défauts, mais peuvent ne pas permettre de détecter des défauts cachés.

Risques liés aux acquisitions

Le Groupe a régulièrement acquis des activités ou des sociétés tierces dans le cadre de son développement et devrait poursuivre cette stratégie selon les opportunités identifiées.

Toute acquisition comporte des risques liés à l'intégration dans le Groupe de la société ou de l'activité acquise, à l'existence de coûts non anticipés et au départ du personnel clé de ces sociétés.

Le Groupe procède systématiquement à des audits financier, juridique et technique pour anticiper ces risques et négocie des clauses de garantie d'actif et de passif. Le Groupe prend également les mesures nécessaires pour conserver les personnes identifiées comme des personnes clés et assurer ainsi la pérennité de ces sociétés.

Des écarts d'acquisition sont comptabilisés dans les comptes consolidés à l'occasion de la plupart des acquisitions. Des tests de valeur sont réalisés tous les ans. Si des dépréciations de certains écarts d'acquisition devaient être constatées, cela aurait un impact sur la situation financière du groupe (résultat et capitaux propres) et cela signifierait que les perspectives de l'activité concernée ne sont pas du niveau espéré lors de l'acquisition.

D Risques financiers

Risques de crédit et/ou de contrepartie

Le contexte économique et son évolution dans le monde peuvent impacter nos partenaires, clients et fournisseurs du fait de ralentissements économiques, difficultés financières, géopolitiques, sociales ou tout autre facteur. Toutefois, compte tenu de la variété des activités et des marchés du Groupe, du profil de sa clientèle (majorité d'institutionnels et de grands donneurs d'ordres) et de sa capacité à obtenir un nombre croissant de nouveaux référencements, le Groupe n'est pas exposé à un risque client particulier.

Il n'existe pas de forte dépendance de l'ensemble du Groupe à un client, comme le montrent les parts respectives des cinq premiers clients en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé, hors activités non poursuivies (pour chacun des 5 premiers clients de 2018 est indiqué également le pourcentage qu'il représentait dans le chiffre d'affaires 2017).

	2018	2017
• Client A :	2,6%	4,7%
• Client B :	2,5%	-
• Client C :	2,7%	3,0%
• Client D :	2,3%	2,6%
• Client E :	2,2%	4,2%

En 2017 les cinq premiers clients représentaient seulement 17,0 % du CA contre 12,4 % en 2018. Les 20 premiers clients du Groupe représentent 28,0 % du CA consolidé (35,1% en 2017). Il peut arriver néanmoins qu'une filiale du Groupe connaisse un flux d'affaires important avec un client particulier : par exemple ECA CNAI avec AIRBUS, BAUMERT avec EDF. Les interlocuteurs et le nombre des affaires traitées avec ces clients permettent d'éviter une concentration du risque sur un nombre trop limité d'affaires.

La qualité des clients du Groupe, les procédures de gestion de crédit et de recouvrement permettent de maîtriser le risque de crédit client. Les dépréciations des comptes clients représentent 7,3 % des créances clients, contre 7,4 % en 2017. Les créances clients échues sont indiquées en annexe aux comptes consolidés (note 4.6 « Clients, actifs et passifs sur contrats »).

Les activités du Groupe sont réalisées en majorité en Europe occidentale et dans cette zone le Groupe ne connaît pas de dépendance forte au secteur public. À l'international, le Groupe n'est amené à contracter qu'avec de très grands donneurs d'ordres ou des donneurs d'ordres publics. Il n'y a pas d'exposition à un risque pays significatif.

L'évolution géopolitique d'un pays peut compliquer ou suspendre les relations commerciales avec ledit pays. La diversité des pays avec lesquels le Groupe exporte ses produits et services permet de maîtriser les impacts d'un tel risque. En 2013-2014, le Groupe a obtenu plusieurs contrats avec la Russie. Du fait de l'embargo de l'Europe sur ce pays, une attention particulière a dû être portée sur les garanties et clauses contractuelles liées à ces contrats. Un suivi régulier de l'évolution des sanctions contre la Russie ou ses ressortissants est effectué pour une bonne maîtrise des risques liés à cette situation. La filiale AI GROUP qui avait un courant d'affaires avec l'Iran a été cédée début novembre 2018 en raison de l'évolution des sanctions américaines contre l'Iran.

Le Groupe dispose de sources variées pour réaliser ses achats de composants ou de sous-ensembles. Du fait de cette forte atomisation, il n'existe pas de lien de dépendance vis-à-vis d'un sous-traitant ou d'un fournisseur. Toutefois, certains produits nécessaires aux activités de certaines filiales ne sont disponibles qu'auprès d'un nombre limité de fournisseurs. Toutefois aucun risque de défaillance de ces fournisseurs clé n'est actuellement identifié.

Risques de liquidité

Le risque de liquidité est décrit au sein de l'annexe aux comptes consolidés (rubrique 8.3.1 « Risque de liquidité »). L'endettement net faible du Groupe et sa situation financière lui permettent d'avoir une capacité d'accès au crédit importante, permettant notamment le financement d'opérations de croissance externe.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risques de marché

Les risques de taux, de change, sur actions et autres instruments financiers sont décrits au sein de l'annexe aux comptes consolidés (rubrique 8.3 « Politique de gestion des risques »). L'essentiel des opérations à l'international est libellé en euros. Le risque de change principalement lié à des opérations en dollars américains, des opérations de ventes à terme sont régulièrement mises en place. Le risque sur actions et autres instruments financiers est marginal du fait de la politique prudente du Groupe, mais n'est significatif que sur les actions propres. Le risque de taux est décrit de façon détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque sur matières premières spécifique. Quand une commande d'un client est susceptible d'exposer la filiale concernée à un risque sur matières premières (acier, plomb), une clause d'indexation est habituellement prévue au contrat à la demande de la filiale.

9. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 3 janvier 2019, PRODWAYS GROUP a réalisé l'acquisition des sociétés L'EMBOUT FRANÇAIS et SURDIFUSE au sein de son pôle Products.

Le 31 janvier, le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP a arrêté un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions. Au titre de ce plan, 802 800 actions nouvelles pourraient être créées en fonction de l'atteinte de conditions de présence et de conditions de performance concernant les exercices 2019 à 2021.

Les marines belge et hollandaise ont attribué le 15 mars 2019 au consortium réunissant NAVAL GROUP et ECA ROBOTICS un contrat pour la fourniture de 12 navires de chasse aux mines équipés d'une centaine de drones. Ce contrat de près de 2 milliards d'euros sera réalisé sur 10 ans, la part d'ECA s'élève à environ 450 millions d'euros. Il s'agit d'un contrat extrêmement important, par son montant mais aussi par les retombées commerciales possibles dans d'autres pays.

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu entre le 31 décembre 2018 et la date du Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêté des comptes consolidés.

10. ÉVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au sein de GROUPE GORGÉ :

Les perspectives d'avenir de GROUPE GORGÉ sont largement commentées dans le document de référence déposé à l'AMF et disponible sur son site internet.

Au sein des autres activités du groupe :

En dehors de GROUPE GORGÉ, PÉLICAN VENTURE n'a plus que des activités financières, notamment de capital-investissement. Le nombre de dossiers étudiés dans le cadre de ces activités est satisfaisant.

11. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE MERE

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes principes et méthodes que les années précédentes.

Le chiffre d'affaires s'élève à 691,0 milliers d'euros, contre 937,7 milliers d'euros en 2017. Il est en intégralité justifié par les prestations rendues par PÉLICAN VENTURE auprès de ses filiales en matière d'accompagnement de leurs dirigeants dans l'ensemble des réflexions et décisions à caractère stratégique notamment. Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 668 milliers d'euros, contre 921 milliers d'euros en 2017.

Le résultat courant avant impôts s'établit à 5 420 milliers d'euros, contre 738 milliers d'euros en 2017. Il faut noter que le résultat financier de PÉLICAN VENTURE en 2018 s'élève à 6 088 milliers d'euros, incluant des dividendes pour 4 606 milliers d'euros (1 027 milliers d'euros en 2017) versés par les filiales.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 625 milliers d'euros, l'exercice clos le 31 décembre 2018 se traduit par un bénéfice de 6 033 milliers d'euros, contre 6 552 milliers d'euros en 2017.

Par ailleurs, nous vous demandons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 30 524 euros, ainsi que le montant d'impôt théorique correspondant, soit 8 547 euros.

Décomposition à la clôture 2018 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients de PÉLICAN VENTURE par date d'échéance

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article D. 441-4 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au 31 décembre 2018, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de PÉLICAN VENTURE SAS s'élevait à 19,6 milliers d'euros (41,9 milliers d'euros au 31 décembre 2017). Ces dettes fournisseurs sont non échues et en général payables à 30 jours (en 2018 comme en 2017).

Concernant le solde des créances à l'égard des clients de PÉLICAN VENTURE SAS, les factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et non réglé est de 2 048 K€.

12. POLITIQUE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Au 31 décembre 2018, les effectifs au niveau du groupe s'élevaient à 2 007 personnes, contre 2 031 fin 2017. A fin 2018, un peu moins de 10 % de l'effectif total est basé à l'étranger.

Outre le recours à la sous-traitance, le Groupe fait également appel aux ressources de travail temporaire pour faire face aux pics de charge. Les sociétés du Groupe qui recourent partiellement à la sous-traitance et au travail temporaire s'assurent du respect des législations en vigueur en la matière.

Les accords d'intéressement conclus dans les principales filiales, qui s'ajoutent à la participation légale, permettent à leurs salariés de bénéficier des résultats de leurs entités.

Le dispositif actuel dans le cadre duquel certains cadres dirigeants sont directement actionnaires des filiales qu'ils animent pourrait être élargi à d'autres cadres soit sous forme de participation directe, soit sous forme d'options d'achat d'actions.

Ainsi, GROUPE GORGÉ a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions – à ce jour ces plans sont terminés.

PRODWAYS GROUP a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions en 2016, les actions ne peuvent être définitivement acquises qu'en avril 2019. Un nouveau plan a été décidé en janvier 2019.

Les activités du groupe ne nécessitent en général pas la manipulation de matières dangereuses pour l'environnement. Les risques environnementaux auxquels est confronté le groupe sont décrits dans la partie 8 du rapport de gestion.

13. PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

En décembre 2018, la société VIBRANIUM a été créée, PÉLICAN VENTURE SAS en détient 87,5% du capital. Sur l'exercice, elle n'a pas acquis d'autres nouvelles sociétés.

Un tableau complet des participations figure dans l'annexe aux comptes sociaux.

14. ACTIONNARIAT

La répartition du capital est la suivante :

	Jean-Pierre Gorgé	Blanche Gorgé	Raphaël Gorgé ⁽¹⁾	Loïc Le Berre	Totaux
Pourcentage en usufruit	10,93 %	-	-	-	10,93 %
Pourcentage en nue-propriété	-	1,39 %	9,54 %	-	10,93 %
Pourcentage en pleine propriété	29,65 %	7,13 %	51,29 %	1,00 %	89,07 %

(1) Directement ou via une société holding

15. AFFECTATION DU RESULTAT ET DISTRIBUTION

Le résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2018 représente un bénéfice de 6 033 429,54 €. Au titre de l'exercice 2018, nous vous proposons de procéder à une distribution de dividende de 2 198 799,41 € (0,96 € par action) prélevé sur le résultat de l'exercice. Le solde sera affecté au poste « Report à nouveau » qui s'élèvera ainsi à 70 593 977,18 €.

Le dividende serait mis en paiement à compter du 10 juillet 2019.

Le dividende s'entend avant tout prélèvement de nature fiscale et/ou sociale susceptible de s'appliquer à l'actionnaire en fonction de sa situation propre. Les actionnaires sont invités à se rapprocher de leur conseil fiscal habituel.

Lorsque le dividende est versé à une personne physique fiscalement domiciliée en France, le dividende est soumis soit à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux de 12,8 % (article 200A du Code général des impôts), soit, sur option, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après un abattement de 40 % (article 200A, 2. et 158-3 1° du Code général des impôts). Cette option, globale, est à exercer lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration. Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

	Dividende par action (en euros)
Au titre de l'exercice 2015	1,03
Au titre de l'exercice 2016	0,96
Au titre de l'exercice 2017	0,96

16. INFORMATIONS PORTANT SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

16.1. Liste des mandats

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, nous vous indiquons la liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration dans toutes sociétés durant l'exercice écoulé.

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
GORGÉ Jean-Pierre	AG du 25/11/2005	Durée indéterminée	Président	Administrateur de Groupe Gorgé SA	Administrateur d'ECA SA Vice-Président du Conseil de surveillance de la société SOPROMEC Gérant de la SOCIÉTÉ CIVILE G21 Gérant de la SCI BETHUNE 34 depuis le 9 juillet 2018 Gérant de la SARL TROIDEMI
GORGÉ Raphaël	Décision du Président du 25/11/2005	Durée indéterminée	Directeur Général Délégué	Président du Conseil d'administration et Directeur Général de Groupe Gorgé SA Président du Conseil d'administration de Prodways Group SA et d'ECA SA	Président du Conseil de surveillance de SOPROMEC SA Gérant de la SCI THOUVENOT Gérant de la SCI DES CARRIÈRES Gérant de la SCI AUSSONNE Président de STONI SAS Directeur général (General Manager) de GORGÉ EUROPE INVESTMENT BV Gérant de la SC Compagnie industrielle du Verdelet Représentant permanent de GROUPE GORGÉ SA au poste de Président de VIGIANS (ex BALISCO) Gérant de la SCI MEYSSE

16.2. Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-102-1 alinéa 1 du Code de commerce, nous vous présentons les rémunérations et avantages versés à chacun des mandataires sociaux par la Société, des sociétés contrôlées par PÉLICAN VENTURE durant l'exercice écoulé.

Monsieur Raphaël GORGÉ a reçu de PÉLICAN VENTURE une rémunération brute fixe de 49 600 euros et une rémunération variable de 30 000 euros ainsi qu'un avantage en nature de 9 964 euros. Monsieur Raphaël GORGÉ a perçu en 2018 de GROUPE GORGÉ une rémunération brute fixe de 59 400 euros, une rémunération variable de 27 600 euros au titre de 2017 et 10 000 euros de jetons de présence au titre de l'exercice 2017. Il percevra en outre 28 630 euros en 2019 de rémunération variable au titre de 2018. Enfin, Raphaël GORGÉ a perçu en 2018 de PRODWAYS GROUP une rémunération brute fixe de 75 000 euros et percevra en outre 45 000 euros en 2019 de rémunération variable au titre de 2018.

Monsieur Jean-Pierre GORGÉ a reçu de PÉLICAN VENTURE une rémunération brute de 126 000 euros ainsi qu'un avantage en nature de 5 172 euros. Monsieur Jean-Pierre GORGÉ a perçu en outre en 2018 de GROUPE GORGÉ 10 000 euros de jetons de présence au titre de l'exercice 2017.

La société n'a pris aucun autre engagement de rémunération au bénéfice de ses dirigeants mandataires sociaux, à quelque titre que ce soit.

Il n'existe pas de contrat liant un mandataire social à une filiale du groupe. Les mandataires sociaux de la société PÉLICAN VENTURE n'ont perçu en 2018 aucune rémunération dans les sociétés contrôlées autre que celle mentionnée ci-dessus.

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Afin de tenir compte du nouvel organigramme du groupe, et conformément à la demande du Président, la rémunération du Président avait été revue à compter du 1^{er} janvier 2018. Sa rémunération reste inchangée.

17. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention réglementée nouvelle au sens de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2018. Nous vous demandons d'en prendre note (cinquième résolution).

18. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, il convient de noter qu'aucune participation des salariés n'est détenue dans le cadre d'une gestion collective.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L225-129-6 du Code de commerce, lorsque le rapport de gestion présenté à l'Assemblée générale ordinaire fait apparaître que les actions détenues collectivement par les salariés de la société (ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L225-180 du Code de commerce) représentent moins de 3% du capital social, l'Assemblée générale des actionnaires doit se prononcer tous les trois ans sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés, dans le cadre des articles L3332-18 à L3332-24 du Code du travail.

L'Assemblée générale d'approbation des comptes 2015 s'étant déjà prononcée sur ce sujet, il est proposé à l'Assemblée générale d'approbation des comptes 2018 une résolution appelée à statuer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEE.

Au terme de la sixième résolution, vous êtes appelés à statuer sur une délégation à accorder au Président pour une durée de 12 mois aux fins de l'autoriser, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social de 120.378,24€ maximum en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions de numéraire réservées aux salariés de la Société adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions légales applicables.

Dans la mesure où cette délégation n'est pas utile ni opportune, nous vous demandons de la rejeter.

19. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Fait à Paris, le 7 mai 2019

Le Président

TABEAU FINANCIER ARTICLE R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE

Nature des indications	2018	2017	2016	2015	2014
Capital social	3 309 778 €	3 309 778 €	3 309 778 €	3 309 778 €	3 309 778 €
Nombre d'actions émises	2 298 457	2 298 457	2 298 457	2 298 457	2 298 457
Valeur nominale d'une action	1,44 €	1,44 €	1,44 €	1,44 €	1,44 €
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires hors taxes	691 013	937 701	1 062 023	1 178 696	1 195 574
Résultats avant impôts, amortissements & provisions	6 806 083	6 190 109	(2 298 880)	7 800 825	5 840 641
Impôt sur les bénéfices	(12 485)	133 796	(44 022)	(98 022)	(59 990)
Résultats après impôts mais avant amortissements & provisions	6 793 598	6 323 905	(2 342 902)	7 702 803	5 780 651
Résultats après impôts, amortissements & provisions	6 033 430	6 552 173	(1 000 782)	5 614 201	10 808 542
Résultats distribués ⁽¹⁾	2 198 799	2 198 799	1 467 411	2 367 411	1 999 658
Par action, résultat après impôt mais avant amortissements & provisions	2,96	2,75	(1,02)	3,35	2,52
Par action, résultat après impôt, amortissements & provisions	2,62	2,85	(0,44)	2,44	4,70
Dividende net attribué à chaque action ⁽¹⁾	0,96	0,96	1,03	1,03	0,87
Effectif moyen des salariés	7	7	8	8	8
Montant de la masse salariale	560 478	663 435	655 529	703 478	760 919
Cotisations sociales et avantages sociaux	238 837	277 723	281 122	315 331	331 533

⁽¹⁾ Dividende versé au cours de l'exercice, au titre de l'exercice précédent.

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2018

Sociétés	Valeurs nettes d'inventaire (en euros)
I – Titres de participation	
1. Sociétés françaises	
a/ Titres de participation cotés	
GROUPE GORGÉ	44 655 024
ECA	34 273
b/ Titres de participation non cotés	
SCI AUSSONNE	999
CFPI	0
FRANCEOLE	0
SOPROMECH PARTICIPATIONS	17 331 280
SCI BETHUNE	0
SCI THOUVENOT	215 977
TROIDEMI	0
VIBRANIUM	437 500
2. Sociétés étrangères	
Néant	-
TOTAL I	62 675 053
II - Autres titres immobilisés	
1. Sociétés françaises	
a/ Titres cotés	
Néant	-
b/ Titres non cotés	
ALPHA INTELLIGENCE CAPITAL FUND I	320 763
PAM IQ MARKET NEUTRAL EUROPE	4 494 300
2. Sociétés étrangères	
a/ Titres cotés	
Néant	-
b/ Titres non cotés	
Néant	-
TOTAL II	4 815 063
III - Valeurs mobilières de placement	
a/ SICAV et dépôts à terme	199 000
b/ actions françaises cotées	572 046
c/ titres français non cotés	73 874
d/ actions étrangères cotées	-
TOTAL III	844 920
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	68 335 036

PÉLICAN VENTURE

Contrôle conforme
le 29/07/2019
[Signature]

RAPPORT FINANCIER 2018



**PELICAN VENTURE SAS
19 RUE DU QUATRE SEPTEMBRE
75002 PARIS**

FAITS MARQUANTS

Le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 296,1 millions d'euros, contre 278,3 millions d'euros en 2017. Le résultat opérationnel courant s'élève à 3,3 millions d'euros, contre -1,6 million d'euros en 2017. Le résultat opérationnel est de 0,7 million d'euros, contre -9,7 millions d'euros en 2017. Le résultat net est une perte de 2,6 millions d'euros. Le résultat net part du groupe s'élève à -1,6 millions d'euros (-3,3 millions d'euros en 2017).

Les principaux faits marquants nécessaires à la compréhension des comptes sont les suivants :

1/ Pôle Systèmes Intelligents de Sureté de GROUPE GORGÉ

L'année 2018 a été marquée par des succès commerciaux significatifs, notamment dans la Robotique :

- en janvier, ECA remporte un contrat de plus de 30 millions d'euros, dont une tranche ferme de 10 millions d'euros, pour la fourniture de robots terrestres de déminage IGUANA E au ministère des armées. Ce contrat est la première vente significative de l'UGV IGUANA développé par ECA en 2015 et 2016 ;
- en avril, ECA signe trois commandes à l'export en robotique navale pour un montant supérieur à 12 millions d'euros. Les deux premiers contrats couvrent la fourniture de robots sous-marins pour le déminage et de systèmes de robotisation de bateaux de surface permettant de les transformer en drones de surface (*Unmanned Surface Vehicles*). Le troisième contrat concerne la fourniture de systèmes de conversion d'énergie en remplacement des systèmes existants sur des sous-marins ;
- en juin, ECA remporte plusieurs contrats pour un montant total de 6 millions d'euros pour la fourniture de convertisseurs statiques auprès de plusieurs marines ;
- en juillet, ECA signe deux contrats pour près de 9 millions d'euros pour la fourniture d'équipements spécifiques dans le secteur de la Défense démontrant les capacités d'ECA à fournir des solutions sur mesure ;
- en septembre, ECA conclut une nouvelle vente de robot sous-marin A18 et a livré à une marine asiatique ses systèmes de déminage en mer pour une mise en œuvre depuis un USV (*Unmanned Surface Vehicles*) ;
- enfin, en novembre, ECA reçoit une commande de plus de 12 millions d'euros pour la fourniture d'équipements pour les sous-marins français Barracuda.

En parallèle, le Groupe s'est positionné sur un appel d'offres structurant en partenariat avec NAVAL GROUP afin d'offrir une solution innovante de chasse aux mines à la Belgique et aux Pays-Bas.

Au cours de l'année, le Groupe a continué le développement de nouveaux produits afin de compléter son offre de systèmes de robots. ECA et BUREAU D'ETUDES MAURIC ont ainsi dévoilé à l'occasion du salon Euronaval un nouvel USV de la gamme INSPECTOR et OCTOPODA un concept de navires porte-drones de rupture dans le domaine de la guerre des mines robotisée. A ces innovations dédiées au déminage en mer s'ajoute également le sonar tracté T18-M (développé à base du drone sous-marin A18-M) ainsi que la suite logicielle UMISOFT™ permettant de constituer et exploiter des systèmes de drones collaborant au sein d'une même mission.

Comme annoncé fin 2017, le Groupe a poursuivi la revue de ses actifs stratégiques qui s'est matérialisée par la cession du fonds de commerce de la filiale SSI puis les cessions d'ECA SINDEL et EN MOTEURS au cours de l'exercice.

2/ Pôle Protection des Installations à Risques de GROUPE GORGÉ

Sur les plans commercial et opérationnel, des projets d'envergure ont ponctué l'année :

- BAUMERT et PREZIOSO LINJEYGG (groupe ALTRAD) s'associent afin d'offrir une gamme de solutions destinée à la protection incendie passive en milieu nucléaire. Les partenaires ont enregistré un premier contrat de 20 millions d'euros pour la qualification, la fourniture et l'installation des enrubannages des chemins de câbles d'une centrale de troisième génération ;
- en juin, VAN DAM remporte un contrat de plusieurs millions d'euros avec DUPONT DE NEMOURS dans la pétrochimie ;
- BAUMERT a signé un contrat d'un montant supérieur à 6 millions de dollars US pour la fourniture de systèmes de cloisonnement coupe-feu pour la centrale nucléaire Vogtle 3 & 4 en Géorgie (États-Unis). Reposant sur la technologie Westinghouse AP1000, il s'agit de la première centrale nucléaire construite aux États-Unis depuis 30 ans.

Cet exercice 2018 a été marqué le redressement des activités Oil & Gas et Nucléaire qui avait été impactées en 2017.

Au cours de l'exercice, le Groupe a cédé les filiales AI GROUP et FRIESLAND INSTALLATIE EN SOLAR BV.

3/ Pôle Impression 3D de GROUPE GORGÉ

Au cours de l'exercice, PRODWAYS GROUP a poursuivi sa stratégie de développement avec, en juillet, l'acquisition du fabricant de machines américain SOLIDSCAPE, filiale de STRATASYS. La société développe depuis plus de 25 ans une technologie de référence pour les applications de fonderie de précision, destinée notamment au marché de la bijouterie. Cette acquisition renforce le positionnement de PRODWAYS GROUP qui fonde sa stratégie sur les applications de production de l'impression 3D. Cette opération permet d'accroître substantiellement l'implantation du Groupe en Amérique du Nord et de renforcer sa couverture géographique mondiale grâce à un réseau de distribution international.

En mars, PRODWAYS GROUP a pris le contrôle de 70 % du capital du service bureau américain VARIA 3D dont il avait pris une participation minoritaire en 2015. Cette acquisition renforce la présence de PRODWAYS GROUP sur le marché américain et ses capacités de production de pièces à la demande à l'international.

Le pôle a continué d'enregistrer de nombreux succès commerciaux pour ses différentes gammes de machines d'impression 3D. ainsi, l'année 2018 a été marquée par l'accélération du nombre de clients ayant acheté plus d'une machine PRODWAYS et le lancement réussi de la nouvelle imprimante 3D ProMaker LD-10 dédiée au dentaire. Le pôle a aussi connu les premiers succès de la technologie *Rapid Additive Forging* avec, en mars, l'installation de la première machine industrielle basée sur cette technologie pour les pièces de grandes dimensions en titane sur le site toulousain du groupe NEXTEAM.

Le pôle a également lancé commercialement de nouvelles machines venues élargir sa gamme :

- en juin, PRODWAYS lance, en collaboration avec la société W2P, une nouvelle imprimante 3D compacte, la ProMaker LD-3, basée sur la technologie DLP®, afin d'aider les professionnels du dentaire, de la bijouterie, de l'éducation ou du prototypage, à intégrer l'impression 3D à leurs procédés de production ;
- en septembre, PRODWAYS présente sa nouvelle imprimante 3D céramique MOVINGLight® V10 en Chine ;
- en novembre, PRODWAYS GROUP présente à l'occasion du salon Formnext en Allemagne sa nouvelle imprimante ProMaker LD-20 équipée d'un double projecteur. Cette nouvelle machine est la plus productive de la gamme, pouvant imprimer jusqu'à 50 arches dentaires en moins d'une heure.

En septembre, INITIAL et L'ORÉAL s'associent pour accélérer le développement de pièces thermoplastiques grâce à l'impression 3D. Cette collaboration avec L'ORÉAL a ouvert la voie à la réalisation de pièces bonne matière grâce à des moules imprimés en 3D et la nouvelle offre 3D Molding®.

En novembre, PRODWAYS GROUP annonce de nouveaux succès commerciaux dans la production de séries pour l'aéronautique et le marché de l'optique de sa filiale INITIAL, notamment un contrat pour la production de séries pour le fabricant de lunettes français MOREL. Une production série inédite qui pourrait représenter plusieurs milliers de montures par mois est lancée et s'appuie sur le renforcement du parc machine d'Initial pour répondre aux cadences.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2018

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et tel qu'approuvé par l'Union européenne. Les principes comptables sont exposés en détail dans les notes annexes aux états financiers consolidés, note 3.1.6.

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	2018	2017 ⁽¹⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	296 128	278 332
Production immobilisée		7 806	10 526
Production stockée		819	(829)
Autres produits de l'activité	4.2	7 022	8 186
Achats consommés et charges externes		(166 476)	(164 222)
Charges de personnel	5.2	(123 075)	(118 331)
Impôts et taxes		(3 735)	(3 477)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	4.3	(15 273)	(16 840)
Autres produits et charges d'exploitation		124	5 063
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		3 340	(1 591)
Éléments non courants du résultat opérationnel	3.2	(2 667)	(8 156)
RESULTAT OPERATIONNEL		672	(9 747)
Intérêts financiers relatifs à la dette brute		(1 768)	(1 990)
Produits financiers relatifs à la trésorerie et équivalents		2 107	183
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (A)	8.2	338	(1 808)
Autres produits financiers (B)		1 238	1 812
Autres charges financières (C)		(2 781)	(1 063)
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS (D = A + B + C)	8.2	(1 204)	(1 058)
Impôt sur le résultat	9.1	(2 109)	(5 060)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	8.1.4	36	32
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		(2 605)	(15 833)
Résultat net des activités non poursuivies		-	468
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(2 605)	(15 365)
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA MERE		(1 632)	(3 326)
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE ⁽²⁾		(973)	(12 039)
Nombre moyen d'actions	10.2	2 298 457	2 298 457
Résultat net par action des activités poursuivies, en euros		(0,710)	(1,651)
Résultat net par action, en euros	10.2	(0,710)	(1,447)
Résultat net par action dilué, en euros	10.2	(0,710)	(1,447)

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

(2) Concerne les minoritaires des groupes GROUPE GORGE, ECA et PRODWAYS GROUP.

État du résultat global

(en milliers d'euros)	2018	2017 ⁽¹⁾
RESULTAT NET	(2 605)	(15 365)
Écarts de conversion	40	37
Impôts sur écarts de conversion	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Impôts sur la réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	586	241
Impôts sur les écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(146)	(252)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-
TOTAL DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	479	25
dont éléments recyclables ultérieurement en résultat	475	25
dont éléments non recyclables ultérieurement en résultat	-	-
RESULTAT GLOBAL	(2 127)	(15 340)
RESULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA MERE	(1 421)	(3 305)
RESULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE	(705)	(12 036)

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

État de la situation financière consolidée

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017 ⁽¹⁾
ACTIFS NON COURANTS		179 941	169 027
Écarts d'acquisition	6.1	74 848	66 847
Autres immobilisations incorporelles	6.2	40 307	41 281
Immobilisations corporelles	6.3	33 720	33 698
Immeubles de placement	6.3	298	298
Coûts d'obtention et d'exécution de contrats	4.5	1 436	2 193
Participations dans les entreprises associées	8.1.4	998	1 507
Autres actifs financiers	8.1.4	24 432	19 983
Actifs d'impôt différé	9.2	3 902	3 215
Autres actifs non courants	4.7	-	5
ACTIFS COURANTS		250 639	289 504
Stocks nets	4.4	29 020	27 564
Créances clients nettes	4.6	72 917	71 952
Actifs sur contrats	4.6	53 394	44 488
Autres actifs courants	4.7	18 172	19 834
Actifs d'impôt exigible	9.1.1	26 296	24 635
Autres actifs financiers courants		6	38
Trésorerie et autres équivalents	8.1.2	50 833	100 993
Actifs destinés à la vente		-	-
TOTAUX DE L'ACTIF		430 580	458 531

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017 ⁽¹⁾
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)		93 732	97 447
Capital ⁽²⁾	10.1	3 310	3 310
Primes ⁽²⁾		18	18
Réserves et résultat consolidés ⁽³⁾		90 404	94 119
INTERETS ATTRIBUABLES AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE ⁽⁴⁾		109 969	112 762
PASSIFS NON COURANTS		61 961	55 974
Provisions long terme	5.3	9 022	10 006
Dettes financières à long terme – part à plus d'un an	8.1.1	47 008	38 398
Autres passifs financiers	8.1.3	2 660	2 682
Passifs d'impôts différés	9.2	2 661	4 010
Autres passifs non courants	4.8	611	878
PASSIFS COURANTS		164 917	192 347
Provisions court terme	11	5 937	11 203
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	8.1.1	25 829	49 002
Autres passifs financiers courants	8.1.3	16	-
Dettes fournisseurs d'exploitation	4.8	48 748	53 020
Passifs sur contrats	4.6	30 150	22 726
Autres passifs courants	4.8	53 981	56 147
Passifs d'impôt exigible	9.1.1	256	250
Passifs destinés à la vente		-	-
TOTAUX DU PASSIF		430 580	458 531

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3

(2) De l'entreprise mère consolidante.

(3) Y compris résultat de l'exercice.

(4) Concerne les minoritaires des groupes GROUPE GORGE, ECA et PRODWAYS GROUP.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Notes	2018	2017 (1)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		(2 605)	(15 833)
Charges et produits calculés		12 056	18 576
Plus et moins-values de cessions		(1 233)	(3 067)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(36)	(32)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (AVANT NEUTRALISATION DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPOTS)	7.1	8 183	112
Charge concernant l'endettement financier net	8.2	(338)	1 808
Charge d'impôt	9.1	2 109	5 060
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (APRES NEUTRALISATION DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPOTS)		9 953	6 980
Impôts versés		(2 788)	(1 523)
Variation du besoin en fonds de roulement	7.2	(11 948)	(7 594)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (A)		(4 783)	(2 137)
Opérations d'investissement			
Décaissement / acquisition d'immobilisations incorporelles		(7 306)	(9 459)
Décaissement / acquisition d'immobilisations corporelles		(7 158)	(6 325)
Encaissement / cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		176	118
Décaissement / acquisition d'immobilisations financières		(8 008)	(2 388)
Encaissement / cession d'immobilisations financières		3 265	5 914
Trésorerie nette / acquisitions et cessions de filiales	7.3	(7 494)	14 894
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		(26 525)	2 754
Opérations de financement			
Augmentations de capital ou apports		63	62 635
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		(2 199)	(2 199)
Dividendes versés aux minoritaires		(2 394)	(1 171)
Encaissements provenant d'emprunts	8.1.1	17 914	14 829
Remboursements d'emprunts	8.1.1	(29 356)	(20 559)
Coût versé de l'endettement financier net		438	(1 641)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)		(15 535)	51 895
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR LES ACTIVITES POURSUIVIES (D = A + B + C)		(46 843)	52 512
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR LES ACTIVITES NON POURSUIVIES		-	2 570
VARIATION DE TRESORERIE		(46 843)	55 082
Incidence des variations de taux de change		69	(139)
TRESORERIE A L'OUVERTURE	8.1.2	93 187	40 925
Reclassement de trésorerie (2)		62	(111)
TRESORERIE A LA CLOTURE	8.1.2	46 476	93 187

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

(2) Flux liés aux actions propres.

Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Part du Groupe ou des propriétaires de la société mère				Capitaux propres – attribuable aux actionnaires de la société mère	Capitaux propres – attribuable aux participants ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Actions autocontrôle	Réserves et résultats consolidés			
CAPITAUX PROPRES 2016	3 310	18	(433)	73 610	76 505	64 488	140 993
Impact IFRS 15	-	-	-	(99)	(99)	(203)	(302)
CAPITAUX PROPRES 2016 RETRAITÉS	3 310	18	(433)	73 512	76 406	64 285	140 691
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Plan d'attribution gratuite et de souscriptions d'actions	-	-	-	176	176	397	573
Opérations sur actions d'autocontrôle	-	-	(29)	-	(29)	(70)	(98)
Instruments de capitaux propres	-	-	-	(181)	(181)	(398)	(579)
Dividendes	-	-	-	(2 199)	(2 199)	(1 171)	(3 370)
Résultat net de l'exercice ⁽¹⁾	-	-	25	(3 351)	(3 326)	(12 039)	(15 365)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	21	21	4	25
RESULTAT GLOBAL	-	-	25	(3 330)	(3 305)	(12 036)	(15 340)
Variations de périmètre	-	-	1	26 576	26 577	61 755	88 332
CAPITAUX PROPRES 2017 RETRAITÉS ⁽¹⁾	3 310	18	(434)	94 554	97 447	112 762	210 210
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Plan d'attribution gratuite et de souscriptions d'actions	-	-	-	22	22	40	62
Opérations sur actions d'autocontrôle	-	-	(21)	-	(21)	(38)	(59)
Instruments de capitaux propres	-	-	-	3	3	19	22
Dividendes	-	-	-	(2 199)	(2 199)	(2 397)	(4 595)
Résultat net de l'exercice	-	-	92	(1 724)	(1 632)	(973)	(2 605)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	211	211	268	479
RESULTAT GLOBAL	-	-	92	(1 513)	(1 421)	(705)	(2 127)
Variations de périmètre	-	-	6	(106)	(100)	287	187
CAPITAUX PROPRES CLOTURE 2018	3 310	18	(357)	90 762	93 732	109 969	203 701

(1) Résultat 2017 retraité des éléments détaillés en note 1.3.

Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1 Principes comptables

Les états financiers consolidés de PÉLICAN VENTURE pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 comprennent :

- les états financiers de la société PÉLICAN VENTURE;
- les états financiers de ses filiales ;
- la quote-part dans l'actif net et dans le résultat des sociétés mises en équivalence (coentreprises et entreprises associées).

Les comptes consolidés de PÉLICAN VENTURE de l'exercice 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 7 mai 2019. Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

1.1 Référentiel appliqué

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 à l'exception des nouvelles normes, normes révisées et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les nouvelles normes et interprétations suivantes applicables dans le Groupe sur la période n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018 :

- IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée ;
- amendements d'IFRS 2 – Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- amendements d'IAS 40 – Transferts d'immeubles de placement ;
- améliorations annuelles des IFRS – cycle 2014-2016 (décembre 2016) ;
- amendements d'IFRS 4 – Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4.

Le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018 ou dont l'application n'est pas obligatoire dès le 1^{er} janvier 2018 :

- normes adoptées par l'Union Européenne :
 - amendements à IFRS 9 – Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative;
- IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux (application à partir du 1er janvier 2019);
- IFRS 16 – Contrats de location ;
- normes non adoptées par l'Union Européenne :
 - IFRS 17 – Contrats d'assurance;
 - amendements d'IAS 19 – Modification réduction ou liquidation d'un régime;
 - amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS;
 - amendements d'IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entités associées et des coentreprises;
 - améliorations annuelles des IFRS – cycle 2015-2017 (décembre 2017);
 - amendements d'IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise;
 - amendements d'IFRS 3 – Définition d'un business;
 - amendements d'IAS 1 et d'IAS 8 – Définition de l'importance relative.

Ces interprétations et amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Application d'IFRS 16 – Contrats de location, en 2019

La norme IFRS 16 – *Contrats de location* est d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

Selon cette norme, toutes les locations autres que celles de courte durée et celles portant sur des actifs de faible valeur doivent être comptabilisées au bilan du preneur, sous la forme d'un actif de droit d'utilisation et en contrepartie d'une dette financière. À ce jour, les locations qualifiées de « simples » sont présentées hors bilan (voir note 4.9).

Les contrats de location du Groupe concernent principalement des biens fonciers (immeubles de bureaux) et, en moindre proportion, des véhicules et des chariots élévateurs.

Le Groupe a identifié les impacts potentiels de l'application d'IFRS 16 et a collecté des informations sur les caractéristiques des différents contrats de locations en cours.

En 2018, le Groupe a ajusté ses procédures internes sur la collecte et l'intégrité des données relatives aux contrats de location.

Le Groupe a l'intention d'appliquer cette norme au 1^{er} janvier 2019 en utilisant une approche rétrospective modifiée (sans retraitement de la période comparative).

Les deux exemptions prévues dans la norme seront utilisées en ce qui concerne les contrats suivants :

- contrats de location de courte durée ou présentant une durée résiduelle inférieure à douze mois à la date de transition ;
- contrats de location portant sur des actifs de faible valeur à neuf.

Le Groupe a utilisé la mesure de simplification permettant de ne pas évaluer si un contrat existant à la date d'application est ou contient un contrat de location en vertu d'IFRS 16.

Sur la base de cette étude, l'application d'IFRS 16 aux états financiers du Groupe augmenterait les dettes financières d'un montant estimé entre 16,5 et 19,5 millions d'euros au 1^{er} janvier 2019.

1.2 Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros et sont arrondis au millier le plus proche.

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs ;
- l'évaluation des provisions pour risques et charges ;
- l'évaluation des résultats à terminaison des affaires en cours ;
- l'évaluation des engagements de retraite (hypothèses décrites à la note 5.3).

Les sociétés intégrées exerçant leur activité dans des secteurs différents, les règles de valorisation et de dépréciation de certains postes sont spécifiques au contexte de chaque entreprise.

1.3 Retraitements des informations financières des exercices antérieurs

Les comptes au 31 décembre 2017 ont été modifiés pour deux raisons : la finalisation en 2018 de travaux d'évaluation à la juste valeur liés à des acquisitions de 2017 ; la première mise en œuvre de la norme IFRS 15. Dans l'ensemble de l'annexe, les informations relatives à 2018 sont comparées aux informations 2017 retraitées.

1.3.1 Finalisation de travaux d'évaluation d'actifs et passifs acquis (IFRS 3R)

La norme IFRS 3R prévoit que l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs acquis doit faire l'objet de modifications rétrospectives, comme si les modifications avaient été apportées dès la date d'entrée dans le périmètre. Les comptes au 31 décembre 2017 ont donc été modifiés en raison de la finalisation des travaux d'évaluations à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis des sociétés AVENAO et INTERSON PROTAC.

Les modifications apportées portent sur la valorisation des actifs incorporels hors imposition différée :

- pour AVENAO, 5 934 milliers d'euros pour la marque et le contrat de distribution ;
- pour INTERSON PROTAC, 670 milliers d'euros pour la marque et la relation clientèle.

1.3.2 Application d'IFRS 15 – Revenus des contrats avec les clients

Le Groupe a mis en œuvre pour la première fois la norme IFRS 15 – *Revenus des contrats avec les clients* en 2018. Le Groupe ayant fait le choix de la méthode rétrospective complète, les états financiers de 2018 incluent des comptes comparatifs 2017 retraités des effets de l'application de cette nouvelle norme. Le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2017 est également ajusté.

Les principales sources d'écarts entre les règles passées et la norme IFRS 15 sont les suivantes :

- **Carnet de commandes**

La norme IFRS 15 introduit la notion de carnet de commandes comptable (« chiffre d'affaires restant à comptabiliser »). Le Groupe n'incluait pas le carnet de commandes dans son annexe aux comptes, ce qui est désormais le cas. La définition d'IFRS 15 est conforme à celle qu'appliquait le Groupe. Le carnet de commandes est néanmoins ajusté du fait des ajustements pratiqués sur le chiffre d'affaires comptabilisé.

- **Segmentation des contrats en obligations de prestations**

La norme IFRS 15 impose, dans certaines situations, la segmentation des contrats en obligations de prestations, avec des taux de marge différenciés. Cela pourrait notamment être le cas pour des contrats combinant construction et exploitation. Le Groupe n'a pas identifié de telles situations dans ses contrats.

- **Coûts d'obtention de contrats**

Avec IFRS 15, les coûts d'obtention d'un contrat doivent être inscrits à l'actif et amortis s'il s'agit de coûts marginaux, c'est-à-dire de coûts que l'entité n'aurait pas encourus si elle n'avait pas obtenu le contrat et que l'entité s'attend à recouvrer sur la base de la marge attendue du contrat. Le Groupe supporte parfois des commissions sur ventes qui étaient auparavant constatées en charges au moment du fait générateur. L'application de cette méthode a pour effet de réduire le taux d'avancement des contrats concernés à leur démarrage, moins de charges étant constatées les coûts d'obtention étant constatés par voie d'amortissement sur la durée du contrat. Cette méthode, qui a généré les impacts sur le chiffre d'affaires les plus significatifs liés à la mise en œuvre de la norme, n'a toutefois d'impact que sur les contrats concernés par des coûts d'obtention significatifs et dont la durée est la plus longue.

- **Composantes variables du prix**

IFRS 15 définit le prix total d'un contrat comme étant le montant total de rémunération auquel on s'attend à avoir droit et il peut donc inclure des ajustements à la hausse ou à la baisse (remises, révisions, indexation, pénalités...). Le Groupe recense déjà les contreparties variables et les inclut dans le prix du contrat dès lors qu'elles sont estimées très probables. Les pénalités de retard sont traitées conformément à ce même principe.

- **Reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement**

Dans les règles passées, le chiffre d'affaires des contrats de construction (représentant une part très significative du chiffre d'affaires du Groupe) était reconnu selon la méthode de l'avancement.

IFRS 15 prévoit des critères pour démontrer le transfert du contrôle progressif des biens et des services au client et reconnaître le chiffre d'affaires à l'avancement. Pour les ventes de biens complexes, il est nécessaire de démontrer que le bien vendu n'a pas d'usage alternatif et que le Groupe dispose d'un droit irrévocable à paiement au titre des travaux réalisés à date (correspondant aux coûts encourus à date, plus une marge raisonnable) en cas de résiliation pour une raison autre d'un défaut de performance du Groupe. L'analyse du portefeuille de contrats a conduit à confirmer que, pour les contrats significatifs, les critères définis par la norme IFRS 15 étaient satisfaits. De même, le chiffre d'affaires relatif aux contrats de services est, comme précédemment, reconnu selon l'avancement des prestations, le client bénéficiant de ces services au fur et à mesure qu'ils sont rendus.

- **Méthode de mesure de l'avancement**

Avec IFRS 15 la méthode de calcul de l'avancement à retenir est celle des coûts (une autre méthode était dans le passé l'avancement au fur et à mesure de l'atteinte de jalons). Comme le Groupe appliquait déjà la mesure de l'avancement par les coûts (le taux d'avancement est égal au rapport entre les coûts constatés à date et les coûts totaux estimés à fin d'affaire), la règle désormais fixée par IFRS 15 n'a pas d'impact.

- **Actifs et passifs sur contrats**

Des nouveaux agrégats ont été créés à l'actif et au passif de l'état de la situation financière consolidée. À l'actif, les « coûts d'obtention de contrats » capitalisés sont classés dans les actifs non courants, mais sont néanmoins pris en compte dans la détermination du besoin en fonds de roulement.

Les « actifs sur contrats » et « passifs sur contrats » sont déterminés contrat par contrat. Les « actifs sur contrats » correspondent à la part du chiffre d'affaires non encore facturé à date, nette des avances reçues des clients. Le chiffre d'affaires non encore facturé est la différence entre le chiffre d'affaires calculé à l'avancement à date et les factures émises. À l'opposé, quand la facturation émise est supérieure au chiffre d'affaires reconnu à date, le montant net est comptabilisé en produits différés et agrégé avec les avances reçues des clients dans l'agrégat « passifs sur contrats ». Comme le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement n'était pas constaté à l'actif net des avances reçues, des reclassements ont pour effet sur les périodes comparatives de modifier le total de l'état de la situation financière d'un montant bien plus significatif que l'impact de la norme IFRS 15 sur le résultat.

1.3.3 Impacts des retraitements sur les états financiers 2017

Les impacts des modifications apportées sur les états financiers sont décrits dans les tableaux suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2017 publié	Impact IFRS 15	Ajustements IFRS 3R	31/12/2017 retraité
CHIFFRE D'AFFAIRES	276 793	1 540	-	278 332
Production immobilisée	10 526	-	-	10 526
Production stockée	(835)	6	-	(829)
Autres produits de l'activité	8 186	-	-	8 186
Achats consommés	(165 748)	1 527	-	(164 222)
Charges de personnel	(118 331)	-	-	(118 331)
Impôts et taxes	(3 477)	-	-	(3 477)
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	(14 368)	(2 472)	-	(16 840)
Autres produits et charges d'exploitation	5 379	(316)	-	5 063
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(1 876)	285	-	(1 591)
Éléments non courants du résultat opérationnel	(8 094)	-	(62)	(8 156)
RESULTAT OPERATIONNEL	(9 970)	285	(62)	(9 747)
Charges et produits financiers	(1 058)	-	-	(1 058)
Impôt sur le résultat	(4 974)	(104)	17	(5 060)
Quote-part dans les résultats des entreprises associée	32	-	-	32
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	(15 969)	181	(44)	(15 833)
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	468	-	-	468
RESULTAT NET	(15 501)	181	(44)	(15 365)
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA MERE	(3 373)	59	(12)	(3 326)
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE	(12 128)	122	(33)	(12 039)

(en milliers d'euros)	31/12/2017 publié	Impact IFRS 15 sur les comptes au 1/1/2017	Impact IFRS 15 sur la période	Ajustements IFRS 3R	31/12/2017 retraité
ACTIFS NON COURANTS	164 945	2 979	(739)	1 842	169 027
Écarts d'acquisition	71 481	-	-	(4 634)	66 847
Autres immobilisations incorporelles	34 739	-	-	6 542	41 281
Immobilisations corporelles	33 698	-	-	-	33 698
Immeubles de placement	298	-	-	-	298
Coûts d'obtention et d'exécution des contrats	-	2 828	(635)	-	2 193
Participations dans les entreprises associées	1 507	-	-	-	1 507
Autres actifs financiers	19 983	-	-	-	19 983
Actifs d'impôt différé	3 235	151	(104)	(66)	3 215
Autres actifs non courants	5	-	-	-	5
ACTIFS COURANTS	338 354	(43 774)	(5 075)	-	289 504
Stocks nets	30 564	(3 801)	802	-	27 564
Créances clients nettes	162 290	(88 849)	(1 488)	-	71 952
Actifs sur contrats	-	48 877	(4 389)	-	44 488
Autres actifs courants	19 834	-	-	-	19 834
Actifs d'impôt exigible	24 635	-	-	-	24 635
Autres actifs financiers courants	38	-	-	-	38
Trésorerie et autres équivalents	100 993	-	-	-	100 993
ACTIFS DESTINES A LA VENTE	-	-	-	-	-
TOTAUX DE L'ACTIF	503 299	(40 794)	(5 814)	1 842	458 531

(en milliers d'euros)	31/12/2017 publié	Impact IFRS 15 sur les comptes au 1/1/2017	Impact IFRS 15 sur la période	Ajustements IFRS 3R	31/12/2017 retraité
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	97 499	(99)	59	(12)	97 447
INTERETS MINORITAIRES	112 756	(203)	122	88	112 762
PASSIFS NON COURANTS	54 209	-	-	1 766	55 974
Provisions long terme	10 006	-	-	-	10 006
Dettes financières à long terme – part à plus d'un an	38 398	-	-	-	38 398
Autres passifs financiers	2 682	-	-	-	2 682
Passifs d'impôt différé	2 245	-	-	1 766	4 010
Autres passifs non courants	878	-	-	-	878
PASSIFS COURANTS	238 836	(40 493)	(5 995)	-	192 347
Provisions court terme	11 300	(201)	104	-	11 203
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	49 002	-	-	-	49 002
Dettes fournisseurs d'exploitation	53 020	-	-	-	53 020
Passifs sur contrats	-	25 771	(3 045)	-	22 726
Autres passifs courants	125 264	(66 063)	(3 054)	-	56 147
Passifs d'impôt exigible	250	-	-	-	250
PASSIFS DESTINES A LA VENTE	-	-	-	-	-
TOTAUX DU PASSIF	503 299	(40 794)	(5 814)	1 842	458 531

Note 2 Périmètre de consolidation

2.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation

2.1.1 Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise d'effet du contrôle exclusif ou de l'influence notable ou jusqu'à la date de perte de ceux-ci.

Toutes les transactions significatives entre les filiales consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

La consolidation est réalisée à partir de comptes ou de situations au 31 décembre.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en note 13. Certaines filiales non significatives au regard du Groupe peuvent ne pas être consolidées.

2.1.2 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs ;
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les cours moyens de l'exercice peuvent être calculés en fonction des cours moyens mensuels proratisés sur le chiffre d'affaires.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste « Réserves de conversion » dans les capitaux propres consolidés.

2.1.3 Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier.

2.1.4 Regroupement d'entreprises

Le Groupe applique de façon prospective la norme IFRS 3 révisée – *Regroupement d'entreprises*.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ou en autres éléments du résultat global, selon les normes applicables ;
- la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le *goodwill*, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

Les ajustements de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris enregistrés sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du *goodwill* s'ils interviennent dans la période d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation ou correction d'erreur.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un écart d'acquisition est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du *goodwill* complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'entité acquise : dans ce cas, seul un écart d'acquisition au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du *goodwill* partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils sont encourus.

2.2 Évolutions du périmètre de consolidation

2.2.1 Opérations réalisées sur 2018

Les variations du périmètre de consolidation de l'année sont les suivantes :

- la déconsolidation de la société ECA SINDEL en date du 1^{er} janvier 2018, en raison de la perte de contrôle intervenue au premier semestre 2018 ;
- la cession de titres de BUREAU D'ETUDES MAURIC à des managers de la société, sans changement de méthode de consolidation ;
- la liquidation de la société ECA MIDDLE EAST, filiale d'ECA SA ;
- la cession de son fonds de commerce par la société SSI en août 2018 ;
- la cession de la société EN MOTEURS en décembre 2018 ;
- la cession de la société AI GROUP en novembre 2018 ;
- la cession de la société FRIESLAND INSTALLATIE EN SOLAR BV (FIS) en août 2018 ;
- la prise de contrôle de la société VARIA 3D, qui n'était préalablement détenue qu'à hauteur de 45 % et consolidée par mise en équivalence ; la société est consolidée par intégration globale à partir du deuxième trimestre 2018, elle contribue pour 0,4 millions d'euros au chiffre d'affaires et pour - 62 milliers d'euros au résultat net du Groupe (non compris la quote-part de résultat mise en équivalence du début d'année). Un écart d'acquisition a été constaté dans les comptes ;
- l'acquisition par PRODDWAYS GROUP de 100 % du capital de la société SOLIDSCAPE, société spécialisée dans les machines d'impression 3D qui développe une technologie pour les applications de fonderie de précision. L'intégration dans les comptes consolidés est réalisée à compter de mi-juillet 2018, elle contribue pour 3,8 millions d'euros au chiffre d'affaires et pour - 383 milliers d'euros au résultat net du Groupe.

SOLIDSCAPE ne clôturait ses comptes qu'en normes américaines. Des comptes en normes IFRS sont établis depuis l'entrée dans le périmètre. Au premier semestre, en normes américaines, SOLIDSCAPE a réalisé un chiffre d'affaires de 5,0 millions d'euros et un résultat net négatif de l'ordre de 691 milliers d'euros. Le Groupe n'a pas reconstitué de comptes en IFRS pour le premier semestre et considère que cela demanderait des efforts démesurés par rapport à la précision des informations attendues.

- la création de la société VIBRANIUM en décembre 2018, détenue à 87,5% par Pélican Venture ; cette société a pour objet toutes opérations de prestations de services et conseils dans les domaines de l'industrie et des technologies de pointe. A fin 2018, elle n'avait aucune activité.

Les évaluations à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis en 2017 des sociétés AVENAO et INTERSON PROTAC sont finalisées ; elles ont fait l'objet d'ajustements sur les comptes antérieurs (voir note 1.3).

Les évaluations à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises sur la période ne sont pas finalisées, elles pourront faire l'objet d'ajustements au cours des 12 mois suivant la date d'acquisition.

2.2.2 Contribution des regroupements d'entreprises

Entrée de périmètre de SOLIDSCAPE

Les actifs et passifs des deux sociétés acquises se décomposent ainsi :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Réévaluation à la juste valeur	Entrée de périmètre
Actifs incorporels	49	-	49
Actifs corporels et financiers	711	-	711
Stocks	1 308	-	1 308
Créances clients	843	-	843
Créances fiscales et sociales	5	-	5
Charges constatées d'avance	76	-	76
Disponibilités	2 842	-	2 842
Dettes fournisseurs	(246)	-	(246)
Dettes fiscales et d'exploitation	(719)	-	(719)
Produits différés	(576)	-	(576)
TOTAUX	4 292	-	4 292

Entrée de périmètre de VARIA 3D

Les actifs et passifs acquis se décomposent ainsi :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Réévaluation à la juste valeur	Entrée de périmètre
Actifs corporels	783	-	783
Stocks	70	-	70
Créances clients et autres créances	106	-	106
Trésorerie	46	-	46
Dettes financières	(619)	-	(619)
Fournisseurs et autres dettes	(35)	-	(35)
TOTAUX	351	-	351

2.3 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

Dans le cadre de l'acquisition de 60 % du capital de BUREAU D'ETUDES MAURIC (novembre 2016), ECA SA a obtenu une garantie d'actif et de passif d'un montant maximum de 500 milliers d'euros. À l'appui de cette garantie, ECA bénéficie d'une garantie bancaire à première demande d'un montant de 250 milliers d'euros. Cet engagement prendra fin le 31 décembre 2019.

Dans le cadre de l'acquisition de ELTA par ECA AEROSPACE (novembre 2016), cette dernière a pris l'engagement de payer un complément de prix au titre de chacune des deux années 2017 et 2018, sous condition de dépassement d'un certain niveau de chiffre d'affaires de l'activité spatiale d'ELTA qui n'a pas été atteint. ECA AEROSPACE a pris par ailleurs un engagement de ne pas transférer le contrôle d'ELTA dans les 24 mois suivant l'acquisition, ainsi que des engagements sociaux. ECA AEROSPACE a obtenu une garantie d'actif et de passif d'un montant maximum de 500 milliers d'euros, valable jusqu'à la prescription augmentée d'un mois pour les réclamations fiscales et sociales et pour une durée de 18 mois pour les autres réclamations (soit jusqu'au 31 mai 2018).

Dans le cadre de la cession d'EN MOTEURS (décembre 2018), le Groupe a consenti une garantie d'actif et de passif d'un montant égal à la moitié du prix de cession. Cet engagement prendra fin le 10 décembre 2020 en ce qui concerne les matières autres que fiscales et sociales. Pour ces dernières la garantie prendra fin à l'expiration du délai de prescription des administrations concernées. Le montant sera réduit de 40 % au bout d'un an puis d'un tiers jusqu'à la fin des délais de prescription sociaux et fiscaux. À l'appui de cette garantie, le Groupe a fourni une garantie bancaire à première demande d'un montant égal à la moitié de la garantie d'actif et de passif et avec la même dégressivité.

Dans le cadre de la cession de FIS (août 2018), le Groupe a consenti une garantie d'actif et de passif d'un montant plafonné à 350 milliers d'euros. Cet engagement prendra fin février 2020 en ce qui concerne les matières autres que fiscales et fin mai 2020 en ce qui concerne les sujets fiscaux.

Dans le cadre de la cession d'AI GROUP (novembre 2018), le Groupe a consenti une garantie de passif limitée à l'existence d'un litige avec un ancien salarié. Cet engagement prendra fin avec la fin de la procédure en cours. L'acquéreur a de son côté un engagement de versement d'un complément de prix, déterminé en fonction de la performance future de la société.

PRODWAYS a acquis au premier trimestre 2015 les actifs de la société NORGE Systems. La transaction a été effectuée avec le paiement d'une partie fixe du prix et de compléments de prix conditionnés à l'atteinte de jalons dans la poursuite du développement de l'imprimante 3D créée par NORGE. Un complément de prix de 200 milliers d'euros a été versé en février 2017. Un complément de prix potentiel figurait dans les dettes du Groupe en 2017 pour 200 milliers d'euros, mais les jalons devant déclencher son versement avant fin janvier 2019 ne pouvant finalement pas être atteints, la dette a été annulée en constatant un profit.

PRODWAYS GROUP a acquis en 2017 75 % des actions composant le capital de la société IP GESTION SAS, qui elle-même détient 100 % de la société INTERSON PROTAC. Les vendeurs ont consenti une garantie d'actif et de passif d'une durée de 3 ans. Cette garantie est plafonnée à 733 milliers d'euros les dix-huit premiers mois puis le plafond est ramené à 367 milliers d'euros les dix-huit mois suivants. Le Groupe n'a pas été amené à mettre en jeu la garantie.

PRODWAYS GROUP a acquis en 2017 l'ensemble des actions composant le capital des sociétés AS3D, 3D SERVICAD et AVENAO INDUSTRIE. Les vendeurs ont consenti une garantie d'actif et de passif d'une durée de 2 à 3 ans selon la nature des réclamations. Cette garantie est plafonnée à 2 millions d'euros. Le Groupe n'a pas été amené à mettre en jeu la garantie.

PRODWAYS GROUP a acquis en 2018 l'ensemble des actions composant le capital de la société SOLIDSCAPE. Les vendeurs ont consenti une garantie d'actif et de passif d'une durée de 18 mois à 8 ans selon la nature des réclamations. Cette garantie est plafonnée à 1 million de dollars US ou au prix d'acquisition selon la nature des réclamations. Le Groupe n'a pas été amené à mettre en jeu la garantie.

Au sein des sociétés PODO 3D, CRISTAL, IP GESTION, SERES Technologies, BUREAU D'ETUDES MAURIC, GORGÉ NETHERLANDS, VIGIANS, le Groupe est associé avec des actionnaires minoritaires qui sont des dirigeants de ces sociétés. Des pactes d'actionnaires organisent la liquidité éventuelle de leurs participations.

Note 3 Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, l'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le reporting interne utilisé par la direction générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La direction générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Les deux secteurs retenus correspondent à l'organisation du Groupe par pôle et sont les suivants :

- pôle GROUPE GORGÉ : composé lui-même de trois pôles, Protection des Installations à Risques, Systèmes Intelligents de Sureté, et Impression 3D ;
- pôle GORGÉ Investissement : SOPROMEC (et FONDELIA qui est désormais en sommeil).

Les indicateurs clés par pôle présentés dans les tableaux ci-après sont les suivants :

- le carnet de commandes, qui correspond au chiffre d'affaires restant à comptabiliser au titre des commandes enregistrées ;
- le chiffre d'affaires, qui inclut le chiffre d'affaires réalisé avec les autres pôles ;
- l'EBITDA ;
- le résultat opérationnel courant ;
- le résultat opérationnel ;
- les frais de Recherche et de Développement inscrits à l'actif au cours de l'exercice ;
- les autres investissements corporels et incorporels.

3.1 Réconciliation des indicateurs non strictement comptables et sectoriels avec le résultat opérationnel consolidé

Le Groupe utilise des informations financières sectorielles à caractère non strictement comptable, dans un but informatif, de gestion et de planification, car ces informations lui semblent pertinentes pour évaluer la performance de ses activités pérennes. Ces informations complémentaires ne peuvent se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable. Les données présentées par le Groupe sont toujours des données consolidées non ajustées comme les données sectorielles, sauf à ce qu'il soit expressément précisé le contraire.

Les ajustements pratiqués pour l'information sectorielle concernent les éléments qui ont été isolés du reporting opérationnel, correspondant en 2018 à l'impact de la décision du Groupe annoncée fin 2017 que deux filiales étrangères devenues non stratégiques allaient être cédées ou fermées. Ces projets de fermeture ou cession ne respectent pas les conditions justifiant d'appliquer la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des charges autres que :

- les produits et charges d'intérêts ;
- les autres produits et charges financiers ;
- la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence ;
- les impôts sur les résultats.

Pour améliorer la comparabilité des exercices et améliorer le suivi des performances opérationnelles, le Groupe a décidé d'isoler les éléments non courants du résultat opérationnel et de faire apparaître un « Résultat opérationnel courant ». Il utilise également un indicateur d'EBITDA. Ces indicateurs non strictement comptables ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.

- Les éléments non courants du résultat opérationnel incluent notamment le coût des actions de restructuration, constaté ou intégralement provisionné, dès lors qu'il constitue un passif résultant d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine une décision prise par un organe compétent matérialisé avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que le Groupe n'attende plus de contrepartie de ces coûts. Ces coûts sont essentiellement constitués d'indemnités au titre de la fin des contrats de travail, des indemnités de licenciement, ainsi que de dépenses diverses. Les autres éléments non courants du résultat opérationnel concernent les coûts d'acquisition et de cessions d'activités, l'amortissement des incorporels acquis enregistrés dans le cadre de regroupements d'entreprises, les pertes de valeur des écarts d'acquisition et tous éléments inhabituels par leur survenance ou leur montant.
- L'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization*) est défini par le Groupe comme étant le résultat opérationnel avant amortissements, pertes de valeurs, charges liées à l'attribution gratuite d'actions et éléments non courants du résultat opérationnel.

Les comptes de résultat sectoriels 2017 et 2018 sont rapprochés ci-dessous des comptes consolidés du Groupe. Les agrégats entre le résultat opérationnel et le résultat net ne sont pas suivis par secteurs dans le reporting opérationnel du Groupe.

Exercice 2018 – information sectorielle

(en milliers d'euros)	GROUPE GORGÉ (1)	GORGÉ Investissement	Structure et éliminations	Total sectorielle	Ajustements (2)	Consolidé
Carnet de commandes début de période	202 455	-	-	202 455	2 219	204 674
Carnet de commandes fin de période	230 449	-	-	230 449	-	230 449
CHIFFRE D'AFFAIRES	295 705	2	123	295 830	298	296 128
Production immobilisée	7 806	-	0	7 806	-	7 806
Production stockée	812	-	0	812	7	819
Autres produits de l'activité	7 019	-	3	7 022	-	7 022
Achats consommés	(165 962)	(465)	268	(166 158)	(318)	(166 478)
Charges de personnel	(122 101)	-	(802)	(122 904)	(171)	(123 075)
Impôts et taxes	(3 666)	-	(63)	(3 728)	(7)	(3 735)
Autres produits et charges d'exploitation	(247)	477	(49)	181	(57)	124
EBITDA	19 345	14	(519)	18 840	(249)	18 592
% du chiffre d'affaires	6,5%	ns	ns	6,4%	ns	6,3%
Paieement en actions	21	-	-	21	-	21
Dot. aux amort. et prov. nettes des reprises	(14 815)	14	(464)	(15 265)	(8)	(15 273)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	4 551	28	(983)	3 596	(256)	3 340
% du chiffre d'affaires	1,5%	ns	ns	1,2%	-	1,1%
Coûts de restructurations	(2 583)	-	-	(2 583)	-	(2 583)
Amort. des incorp. reconnus à la JV lors des acquisitions	(968)	-	-	(968)	-	(968)
Coûts d'acquisition	(249)	-	-	(249)	-	(249)
Impact de la liquidation d'ECA SINDEL (3)	-	-	-	-	(99)	(99)
Impact de cession du fonds de commerce de SSI (4)	-	-	-	-	221	221
Impact des cessions d'EN MOTEURS, AI GROUP et FIS	1 120	-	-	1 120	-	1 120
Provisions inhabituelles pour pertes de valeur d'actifs	(109)	-	-	(109)	-	(109)
TOTAUX DES ELEMENTS NON COURANTS	(2 789)	-	-	(2 789)	122	(2 667)
RESULTAT OPERATIONNEL	1 762	28	(983)	807	(134)	672
% du chiffre d'affaires	0,6%	ns	ns	0,3%	-	0,2%
Frais de R&D activés sur l'exercice	6 450	-	-	6 450	-	6 450
Autres investissements corporels et incorporels	8 913	-	245	9 158	-	9 158

(1) Les charges liées à ECA SINDEL (déconsolidée au 1er janvier 2018) et constituées essentiellement de dotations aux provisions ainsi que la contribution de SSI (dont le fonds de commerce a été cédé en août 2018) figurent dans les ajustements.

(2) Les ajustements concernent : la contribution de SSI, l'annulation de l'impact de la reprise de provision relative à SSI (1,1 million d'euros) et l'annulation de l'impact d'ECA SINDEL (reprise de la provision constatée en 2017, résultat de déconsolidation, provisions pour risques et sur actifs concernant ECA SINDEL).

(3) Le Groupe a constitué au 31 décembre 2017 une provision de 1,5 million d'euros liée aux conséquences d'un litige majeur avec un client engageant la continuité d'exploitation d'ECA SINDEL. Les actifs liés à ce client étaient également provisionnés dans les comptes de la filiale. Au 31 décembre 2018, la société est en liquidation judiciaire, elle a été déconsolidée, l'impact net négatif sur la période (reprise de la provision de 2017, résultat de déconsolidation, provisions sur les actifs liés à ECA SINDEL) est de 99 milliers d'euros.

(4) Le Groupe avait constitué en 2017 une provision pour risques et charges de 1,1 million d'euros au titre de la cession ou la fermeture de SSI. La provision visait à couvrir des passifs nés de l'arrêt d'activité et la dépréciation prévisible des actifs (stocks). En 2018 la provision pour risques et charges a été reprise et réallouée aux actifs et passifs correspondants, selon leur valeur recouvrable ou exigible et résultant de l'accord de cession conclu le 31 août 2018. L'impact net sur la période est de 221 milliers d'euros.

Exercice 2017* - information sectorielle

(en milliers d'euros)	GROUPE GORGÉ	GORGÉ Investissement	Structure et éliminations	Total sectoriel	Ajustements (2)	Consolidé
Carnet de commandes début de période	193 824	-	-	193 824	4 918	198 742
Carnet de commandes fin de période	202 455	-	-	202 455	2 219	204 674
CHIFFRE D'AFFAIRES	275 534	2	106	275 642	2 690	278 332
Production immobilisée	10 526	-	0	10 526	-	10 526
Production stockée	(832)	-	0	(832)	3	(829)
Autres produits de l'activité	8 183	-	3	8 186	-	8 186
Achats consommés	(162 195)	(533)	167	(162 560)	(1 661)	(164 222)
Charges de personnel	(114 741)	-	(944)	(116 451)	(1 881)	(118 331)
Impôts et taxes	(3 367)	(1)	(69)	(3 437)	(39)	(3 477)
Autres produits et charges d'exploitation	524	3 616	1 835	5 975	(912)	5 063
EBITDA	13 632	3 085	1 098	17 815	(1 800)	16 015
% du chiffre d'affaires ajusté	4,9%	ns	ns	6,5%	-	5,8%
Palements en actions	(766)	-	-	(766)	-	(766)
Dot. aux amort. et prov. nettes des reprises	(13 717)	(65)	(230)	(16 840)	(2 828)	(14 012)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(851)	3 020	867	3 036	(4 628)	(1 591)
% du chiffre d'affaires	-0,3%	ns	77,4%	1,1%	ns	-0,6%
Coûts de restructurations	(743)	-	-	(743)	-	(743)
Coûts d'acquisitions	(194)	-	-	(194)	-	(194)
Amort. des incorp. reconnus à la JV lors des acquisitions	(940)	-	-	(940)	(135)	(1 075)
Annulation d'une dette de complément de prix potentiel concernant ELTA	1 000	-	-	1 000	-	1 000
Provisions pour passifs et pertes de valeur d'actifs d'ECA SINDEL et SSI	-	-	-	-	(2 633)	(2 633)
Autres provisions inhabituelles pour pertes de valeur d'actifs	(4 013)	-	-	(4 013)	(498)	(4 511)
TOTAUX DES ELEMENTS NON COURANTS	(4 890)	-	-	(4 890)	(3 266)	(8 156)
RESULTAT OPERATIONNEL	(5 740)	3 020	867	(1 853)	(7 894)	(9 747)
% du chiffre d'affaires	-2,1%	ns	77,4%	-0,7%	ns	-3,5%
Frais de R&D activés sur l'exercice	8 345	-	-	8 345	-	8 345
Autres investissements corporels et incorporels	7 588	-	161	7 674	32	7 706

(1) Les charges liées à ECA SINDEL (déconsolidée au 1er janvier 2018) et constituées essentiellement de dotations aux provisions ainsi que la contribution de SSI (dont le fonds de commerce a été cédé en août 2018) figurent dans les ajustements.

(2) Les ajustements concernent les contributions de SSI et ECA SINDEL, au titre des conséquences d'un litige client majeur (ECA SINDEL) ou de l'arrêt prévu d'activité (SSI et ECA SINDEL).

* Retraité des éléments détaillés en note 1.3.

3.2 Réconciliation des actifs et des passifs sectoriels

Les actifs sectoriels désignent les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles (stocks, clients, avances fournisseurs, autres débiteurs d'exploitation tels que les créances sociales et fiscales), les immobilisations corporelles et incorporelles (y compris les *goodwill*) ; les passifs sectoriels désignent les fournisseurs et autres passifs opérationnels, les charges à payer, avances clients, provisions pour garantie et charges liées aux biens et services vendus.

Le total des actifs et des passifs sectoriels se réconcilient de la manière suivante avec le total des actifs et passifs du Groupe :

Exercice 2018

(en milliers d'euros)	GROUPÉ GORGÉ	GORGÉ Investissement	Structure	Éliminatio ns	Sectoriel	Ajuste ments	Consolidé
Actifs sectoriels	305 257	16 145	12 696	(15)	343 232	41	343 273
Autres actifs financiers courants	6	-	-	-	6	-	6
Actifs d'impôt différé	3 902	-	-	-	3 902	-	3 902
Actifs d'impôt exigible	26 296	-	-	-	26 296	-	26 296
Autres actifs courants et non courants	6 229	16	26	-	6 271	-	6 271
Trésorerie et autres équivalents	41 993	2 662	6 170	-	50 824	9	50 833
ACTIF TOTAL CONSOLIDÉ	383 682	18 822	18 892	(15)	430 530	50	430 580
Passifs sectoriels	125 197	22	848	8	126 075	7	126 082
Provisions long terme	8 945	-	77	0	9 022	-	9 022
Dettes financières long terme	70 841	-	2 008	(12)	72 837	-	72 837
Instruments financiers et dérivés	2 676	-	-	-	2 676	-	2 676
Autres passifs courants et non courants	12 796	-	560	(11)	13 345	-	13 345
Passifs d'impôt différé	1 441	-	1 220	-	2 661	-	2 661
Passifs d'impôt exigible	255	-	1	-	256	-	256
PASSIF TOTAL CONSOLIDÉ							
(1)	222 151	22	4 713	(15)	226 871	7	226 878

(1) Total du passif moins capitaux propres et intérêts minoritaires.

Exercice 2017 ⁽¹⁾

(en milliers d'euros)	GROUPE GORGÉ	GORGÉ Investissement	Structure	Éliminations	Sectoriel	Ajustements	Consolidé
Actifs sectoriels	291 340	14 286	11 318	(13)	316 931	7 271	324 202
Autres actifs financiers courants	38	0	0	0	38	-	38
Actifs d'impôt différé	3 201	0	0	0	3 201	14	3 215
Actifs d'impôt exigible	24 635	0	0	0	24 635	-	24 635
Autres actifs courants et non courants	5 273	1 848	107	(1 779)	5 448	-	5 448
Trésorerie et autres équivalents	86 423	5 028	9 176	0	100 627	365	100 993
ACTIF TOTAL CONSOLIDÉ	410 910	21 162	20 601	(1 792)	450 881	7 651	458 531
Passifs sectoriels	125 000	31	798	(0)	125 829	2 888	128 717
Provisions long terme	9 522	0	72	0	9 594	412	10 006
Dettes financières long terme	83 474	0	2 789	(12)	86 250	1 149	87 399
Instruments financiers et dérivés	2 682	0	(0)	0	2 682	-	2 682
Autres passifs courants et non courants	14 592	0	2 427	(1 779)	15 239	17	15 257
Passifs d'impôt différé	2 064	0	1 649	0	3 714	297	4 010
Passifs d'impôt exigible	242	0	8	0	250	-	250
PASSIF TOTAL CONSOLIDÉ	237 576	31	7 743	(1 792)	243 558	4 763	248 322

(1) Total du passif moins capitaux propres et intérêts minoritaires

3.3 Chiffre d'affaires par zone géographique

Exercice 2018

(en milliers d'euros)	France	%	Europe	%	Autres	%	Totaux
GG - Protection des Installations à Risques	105 546	79%	18 522	14%	10 250	8%	134 318
GG - Systèmes Intelligents de Sécurité	55 727	55%	10 754	11%	35 285	35%	101 765
GG - Impression 3D	41 869	69%	11 551	19%	7 475	12%	60 895
GORGÉ Investissement	-	-	-	-	-	-	-
Structure et éliminations	(1 409)	n/a	260	n/a	-	-	(1 149)
Ajustements	-	-	-	-	298	-	298
TOTAUX	201 734	68%	41 087	14%	53 308	18%	296 128

Exercice 2017 ⁽¹⁾

(en milliers d'euros)	France	%	Europe	%	Autres	%	Totaux
GG - Protection des Installations à Risques	101 483	77%	19 773	15%	10 294	8%	131 550
GG - Systèmes Intelligents de Sécurité	66 900	60%	10 582	10%	33 317	30%	110 799
GG - Impression 3D	21 678	62%	9 600	28%	3 329	10%	34 807
GORGÉ Investissement	2	100%	-	-	-	-	2
Structure et éliminations	(1 236)	n/a	(280)	n/a	-	-	(1 516)
Ajustements	-	-	663	-	2 027	-	2 690
TOTAUX	188 827	68%	40 538	15%	48 968	18%	278 332

(1) Retraité des éléments détaillés en note 1.3.

Note 4 Données opérationnelles

4.1 Reconnaissance des revenus

Le Groupe applique désormais la norme IFRS 15 relative à la reconnaissance des revenus des contrats avec les clients. Ses revenus sont constitués de ventes de marchandises, de prestations de services et, pour une part importante des revenus de réalisation de projets. Les circonstances dans lesquelles le chiffre d'affaires peut être reconnu à l'avancement, la méthode de mesure de l'avancement, le traitement des composantes variables du prix des contrats sont décrites en note 1.3.

La méthode de l'avancement s'applique aux activités de projets, pour lesquelles les solutions construites sont conçues pour les besoins spécifiques et uniques d'un client. Par ailleurs, les revenus de la majorité des contrats de services sont reconnus au cours du temps car le client reçoit et utilise simultanément les bénéfices du service fourni. Les produits des contrats peuvent inclure des réclamations, tant que ces dernières peuvent être évaluées de manière fiable et dès lors que les négociations du Groupe ont atteint une étape avec le client rendant probable l'acceptation de ces réclamations.

L'estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison font l'objet de revues régulières de la part des responsables opérationnels et financiers. Dans le cas où la prévision à fin d'affaires fait apparaître un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement de l'affaire. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Le carnet de commandes correspond au montant des contrats des clients pour lequel il n'a pas encore été reconnu de chiffre d'affaires. Le Groupe s'attend à ce que l'essentiel du carnet existant fin 2018 soit consommé dans les trois ans.

En 2018 le chiffre d'affaires du Groupe est en croissance de 6,4 %.

4.2 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité sont principalement constitués de subventions publiques, de crédit d'impôt recherche (CIR) et de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Les subventions et le crédit d'impôt recherche (CIR), qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif, sont comptabilisés dans le compte de résultat au même rythme que son amortissement.

Sur l'exercice 2018, le crédit d'impôt recherche de la période s'élève à 3,0 millions d'euros dont 1,1 million d'euros constatés directement en produits différés et 1,9 million d'euros constatés au compte de résultat. Du crédit d'impôt recherche des années antérieures enregistré en produits différés a également été constaté au compte de résultat en 2018 pour 1,4 million d'euros. Les produits ainsi différés figurant au passif sont relatifs pour 5,3 millions d'euros à des crédits d'impôt recherche et pour 1,4 million d'euros à des subventions finançant des actifs non courants non encore amortis.

(en milliers d'euros)	2018	2017
Subventions	1 230	1 402
Crédit d'impôt recherche	3 369	4 174
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	2 424	2 610
TOTAUX DES AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE	7 022	8 186

Les crédits d'impôt constatés en résultat et qui n'ont pu être imputés sur de l'impôt à payer figurent à l'actif du bilan consolidé dans le poste « actifs d'impôt exigible ». Ils s'élèvent à 24,8 millions d'euros dont 17,3 millions d'euros de crédit d'impôt recherche et 7,4 millions d'euros de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

4.3 Dotations nettes aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	2018	2017 (1)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Immobilisations incorporelles	(6 820)	(6 365)
Immobilisations corporelles	(5 353)	(5 067)
Immobilisations en crédit-bail	(876)	(903)
Coûts d'obtention et d'exécution de contrats	(1 918)	(2 369)
SOUS-TOTAUX	(14 967)	(14 704)
DOTATIONS AUX PROVISIONS NETTES DES REPRISES		
Stocks et encours	109	316
Actif circulant	(273)	(1 397)
Risques et charges	(143)	(1 055)
SOUS-TOTAUX	(307)	(2 136)
TOTAUX DES DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(15 273)	(16 840)

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

4.4 Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode FIFO ou du coût moyen pondéré.

Les modalités de valorisation et de dépréciation des travaux en cours sont adaptées au contexte de chaque société intégrée. Toutefois, les principes de valorisation habituellement admis en la matière sont respectés, notamment :

- les travaux en cours sont évalués aux coûts de production directs et indirects à l'exclusion de tous frais commerciaux et financiers ;
- les taux horaires de production sont calculés en fonction d'une activité normale excluant tout coût de sous-activité ;
- lorsque sur la base des évaluations de chiffre d'affaires et de coûts prévisionnels une perte à terminaison est probable, celle-ci fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour la part incluse dans les travaux en cours et d'une provision pour risques et charges pour la part sur coûts restant à engager.

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

(en milliers d'euros)	2018			2017 ⁽¹⁾		
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Matières premières	22 006	(4 983)	17 023	21 571	(5 015)	16 556
Encours	3 435	(210)	3 225	2 175	(287)	1 888
Produits intermédiaires et finis	6 350	(1 275)	5 076	6 544	(1 494)	5 050
Marchandises	3 938	(192)	3 746	4 345	(274)	4 071
TOTAUX DES STOCKS ET EN-COURS	35 730	(6 660)	29 070	34 635	(7 070)	27 564

(1) Colonnes 2017 retraitées des éléments détaillés en note 1.3.

Sur la période, les pertes de valeur nettes des reprises enregistrées en compte de résultat s'élèvent à 109 milliers d'euros.

4.5 Coûts d'obtention et d'exécution de contrats

En application d'IFRS 15, les coûts d'obtention de contrats sont inscrits à l'actif et amortis. Il s'agit très essentiellement de commissions sur ventes qui étaient auparavant constatés en charges au moment du fait générateur (voir note 1.3).

(en milliers d'euros)	2018	2017 ⁽¹⁾
Coûts d'obtention de contrats	8 792	7 631
Amortissements	(7 356)	(5 438)
COÛTS D'OBTENTION DE CONTRATS, VALEURS NETTES	1 436	2 193

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

4.6 Clients, actifs et passifs sur contrats

Le camet de commandes (chiffre d'affaires restant à comptabiliser) est indiqué par pôle en note 3.1.

Les créances clients sont des créances facturées donnant droit certain à un paiement.

(en milliers d'euros)	2018	2017 ⁽¹⁾
Créances clients	78 610	77 675
Pertes de valeurs	(5 693)	(5 723)
CREANCES CLIENTS, VALEURS NETTES	72 917	71 952

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

Les créances clients sont dépréciées selon le modèle simplifié d'IFRS 9. Dès leur naissance les créances clients seraient dépréciées à hauteur des pertes attendues sur le terme restant à courir.

L'évaluation du risque de crédit des créances clients est réalisée par client. Les provisions pour pertes attendues sont donc évaluées en utilisant l'historique de défauts de clients comparables, la balance âgée des créances ainsi que l'évaluation du Groupe du risque créance par créance. Lorsqu'il est certain que la créance ne sera pas collectée, la créance et sa dépréciation sont passées en pertes dans le compte de résultat.

Le risque de défaillance de la clientèle est le principal risque de crédit auquel est exposé le Groupe. Le Groupe a mis en place une politique de suivi de son risque de crédit au niveau de l'ensemble de ses filiales.

Les créances clients échues non provisionnées s'élèvent à 23,1 millions d'euros, dont 7,9 millions d'euros pour le pôle Robotique et Systèmes Intégrés de GROUPE GORGÉ, et s'analysent comme suit :

Retard par rapport à l'échéance (en milliers d'euros)	2018	(En %)
Créances clients non échues	49 775	68%
Retard n'excédant pas 1 mois	10 010	14%
Retard compris entre 1 et 2 mois	3 332	5%
Retard compris entre 2 et 3 mois	2 829	4%
Retard supérieur à 3 mois	6 971	10%
CREANCES CLIENTS NETTES	72 917	100 %

Sur l'ensemble de ces créances, près de 7,1 millions d'euros ont été réglés au 10 mars 2018. Le Groupe n'a pas connaissance de difficultés supplémentaires qui justifieraient une éventuelle provision.

Les « actifs sur contrats » et « passifs sur contrats » sont déterminés contrat par contrat. Les « actifs sur contrats » correspondent aux contrats en cours dont la valeur des actifs créés excède les avances reçues. Les « passifs sur contrats » correspondent à l'ensemble des contrats dans une situation où les actifs (travaux en cours, créances à l'avancement) sont inférieurs aux passifs (avances reçues des clients et produits différés enregistrés quand la facturation émise est supérieure au chiffre d'affaires reconnu à date). Ces nouvelles rubriques découlent de l'application de la norme IFRS 15 (voir note 1.3).

(en milliers d'euros)	2018	2017 ⁽¹⁾
Travaux en cours (A)	2 270	2 774
Créances à l'avancement (B)	81 315	89 103
Acomptes reçus (C)	30 167	47 389
Produits différés (D)	24	-
ACTIFS DE CONTRATS (A) + (B) - (C) - (D)	53 394	44 488

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

(en milliers d'euros)	2018	2017 ⁽¹⁾
Travaux en cours (A)	315	225
Créances à l'avancement (B)	896	1 035
Acomptes reçus (C)	13 646	5 656
Produits différés (D)	16 335	16 721
Autres dettes (E)	1 381	2 059
PASSIFS DE CONTRATS - (A) - (B) + (C) + (D) + (E)	30 150	22 726

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

4.7 Autres actifs courants et non courants

(en milliers d'euros)	2018			2017
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Comptes courants débiteurs	9 119	(9 119)	-	5
TOTAUX DES AUTRES DEBITEURS NON COURANTS	9 119	(9 119)	-	5
Avances et acomptes versés	1 515	-	1 515	2 576
Débiteurs divers ⁽¹⁾	4 350	(194)	4 157	3 715
Créances sociales et fiscales	10 386	-	10 386	11 816
Comptes courants débiteurs	3	-	3	3
Charges constatées d'avance	2 112	-	2 112	1 725
TOTAUX DES AUTRES DEBITEURS COURANTS	18 366	(194)	18 172	19 834

(1) Dont des subventions à recevoir pour 830 milliers d'euros et créances sur cessions d'actifs 1 326 milliers d'euros.

4.8 Autres passifs courants et non courants

(en milliers d'euros)	2018	2017 ⁽¹⁾
Fournisseurs	48 227	52 041
Fournisseurs d'immobilisations	621	979
TOTAUX DES FOURNISSEURS	48 748	53 020
Avances et acomptes reçus	20	33
Dettes sociales	22 868	25 865
Dettes fiscales	18 880	16 849
Comptes courants créditeurs	8	7
Dettes diverses ⁽²⁾	5 372	6 120
Produits différés	6 833	7 273
TOTAUX DES AUTRES PASSIFS COURANTS	53 981	56 147
Avances conditionnées	611	878
TOTAUX DES AUTRES PASSIFS NON COURANTS	611	878

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.
(2) Intégrant 2 500 milliers d'euros de complément de prix probable constaté dans le cadre des acquisitions.

Les dettes fournisseurs sont payées à leurs échéances normales à condition que les prestations des fournisseurs soient bien terminées et en l'absence de litiges.

Les produits différés correspondent à des subventions et du crédit d'impôt recherche qui sera constaté en résultat au fur et à mesure de l'amortissement des actifs correspondant (6,7 millions d'euros, voir note 4.2).

4.9 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

(en millions d'euros)	2018	2017
Avals, cautions et garanties donnés	46,6	40,7
Autres engagements donnés	-	-
TOTAUX	46,6	40,7

GRUPE GORGÉ SA et ECA SA ont par ailleurs donné à certains clients des garanties particulières de bonne fin sur des contrats attribués à des sociétés du Groupe, ces garanties ne peuvent être valorisées.

Les engagements de location simple qui seront retraités au 1^{er} janvier 2019 dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Locations immobilières	3,4	9,6	2,9	15,9
Locations mobilières	1,8	1,5	-	3,3
TOTAL ENGAGEMENTS DE LOYERS	5,2	11,1	2,9	19,2

Il n'existe pas d'autres engagements significatifs liés aux activités opérationnelles qui ne figurent pas dans les comptes.

Note 5 Charges et avantages du personnel

5.1 Effectifs

	31/12/2018	31/12/2017
Effectif total des activités poursuivies	2 007	2 036
Effectif moyen des activités poursuivies	1 834	1 928

En 2017, l'écart important entre effectif moyen et effectif total s'explique par l'acquisition des sociétés INTERSON-PROTAC et AVENAO fin octobre. En 2018, les effectifs ont varié avec notamment des variations de périmètre (déconsolidation d'ECA SINDEL au 1^{er} janvier, acquisition de SOLIDSCAPE en juillet, cession d'AI GROUP en novembre, cession d'EN MOTEURS en décembre) et des réductions d'effectifs sur plusieurs sites.

Au 31 décembre 2018, un peu moins de 10 % de l'effectif total est basé à l'étranger.

5.2 Charges et avantages du personnel

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée. Ils se décomposent entre avantages à court terme et avantages à long terme.

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite ;
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe.

Les frais de personnel comprennent les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Traitements et salaires	(85 227)	(80 869)
Charges sociales	(34 010)	(32 868)
Paiements en actions	21	(766)
Participation et intéressement	(740)	(1 000)
Autres ⁽¹⁾	(3 118)	(2 829)
TOTAUX	(123 075)	(118 331)

(1) Comprend essentiellement les cotisations au Comité d'entreprise, à la médecine du travail, aux tickets restaurants.

5.3 Provisions pour retraites et engagements assimilés

Le Groupe constitue des provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et au titre des régimes d'avantages à long terme (médailles du travail). Le coût des départs à la retraite et prestations assimilées (médailles du travail) est provisionné pour les obligations restant à courir. Il est estimé pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou en conséquence de changements d'hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels générés sont comptabilisés dans l'état du résultat global, nets d'impôts différés.

La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :

- les coûts des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés ainsi que les éventuels effets de toute réduction ou liquidation de régime ;
- la charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture.

La provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de *turnover* et de mortalité et du taux d'actualisation.

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants :

- mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire) ;
- calcul de l'indemnité selon la convention collective en vigueur dans chacune des sociétés (métallurgie, SYNTEC, etc.) ;

- âge de départ supposé 67 ans ;
- taux d'actualisation IBOXX en zone euro 1,58 % (1,30 % en 2017) ;
- taux de charge 50 % ;
- *turnover*: diffère d'une entité à une autre en fonction du type d'activité, de l'ancienneté et de l'âge moyen du personnel ;
- taux de revalorisation des bases de calcul de salaire : diffère d'une entité à une autre en fonction de divers facteurs ;
- table INSEE de mortalité 2013-2015.

Variation de l'obligation (en milliers d'euros)	2018	2017
PROVISION A L'OUVERTURE	9 826	9 734
Coût des services rendus de la période	651	715
Intérêt sur actualisation	125	123
Coût des services passés	-	-
Entrées / (Sorties) de périmètre	(683)	101
Profit / (Perte) lié à une liquidation ou réduction de régime	(349)	(372)
Pertes / (Gains) actuariels générés sur l'obligation	(588)	(240)
Prestations payées	(134)	(234)
PROVISION COMPTABILISEE A LA CLOTURE	8 848	9 826

Concernant les engagements de retraite et indemnités de départ, une variation à la hausse de 0,5 point du taux d'actualisation diminuerait d'environ 595 milliers d'euros le montant de l'engagement. La même variation à la baisse augmenterait l'engagement de 621 milliers d'euros.

Sur l'exercice, le montant des provisions pour médailles du travail au bilan s'élève à 171 milliers d'euros (contre 179 milliers d'euros en 2017).

5.4 Paiement fondé sur des actions (stock-options, bons de souscription d'actions, attribution gratuite d'actions)

Certains salariés du Groupe reçoivent une rémunération en instruments de capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions. Les coûts des plans d'attribution d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions sont comptabilisés en charges de personnel. Cette charge, qui correspond à la juste valeur de l'instrument émis, est étalée sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant des capitaux propres. Le Groupe réexamine périodiquement le nombre d'actions potentielles. Le cas échéant, il comptabilise au compte de résultat les conséquences de la révision de ses estimations.

Il n'y a plus de plan d'option de souscription ou d'achat d'actions en vigueur pour ECA ou GROUPE GORGÉ.

PRODWAYS GROUP a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions en 2016. Au terme de ces plans, la période d'acquisition est de deux ans au minimum. L'acquisition définitive des actions en avril 2019 est subordonnée à des conditions de présence et de performance. Les actions potentielles sont celles qui respectent les conditions de performance requises.

La juste valeur des actions gratuites est calculée à l'aide de modèles d'évaluation. Les évolutions de valeurs postérieures aux dates d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale des actions, le nombre d'actions potentielles pris en compte pour valoriser les plans est ajusté à chaque clôture pour tenir compte des probabilités d'atteinte des objectifs de performance et de la présence des bénéficiaires. L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisée en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

	AGA 2014 GROUPE GORGÉ	AGA 02-2016 PRODWAYS	AGA 12-2016 PRODWAYS
Plans d'attribution gratuite d'actions			
Nombre de bénéficiaires	2	200	239
Action support	GROUPE GORGÉ	PRODWAYS GROUP	PRODWAYS GROUP
Nombre d'actions potentielles	30 000	632 200	488 500
Attributions définitives sur l'exercice / annulations	- / -	- / 86 460	- / 208 120
Attributions définitives cumulées / annulations	15 000 / 15 000	- / 632 200	- / 226 120
Solde des actions potentielles	-	-	262 380
Date de mise en place	Mai 2014	Février 2016	Décembre 2016
Début de la période d'acquisition	Mai 2014	Février 2016	Décembre 2016
Fin de la période d'acquisition	Mai 2016 et décembre 2016	15 avril 2019	15 avril 2019
Fin de l'engagement de conservation	Mai 2018 et décembre 2018	15 avril 2019	15 avril 2019
Charge cumulée constatée (en milliers d'euros)	n/a	-	618
Valeur des actions potentielles (en milliers d'euros)	n/a	-	705

La société CRISTAL a également mis en place un plan d'options de souscription d'actions au profit d'un dirigeant. Au terme de ce plan, le capital de la société peut être augmenté de 27 777 actions et le taux de détention de PRODWAYS GROUP peut baisser jusqu'à 90 %.

Plan d'options de souscription d'actions	Options CRISTAL
Nombre initial de bénéficiaires	1
Action support	CRISTAL
Nombre d'actions potentielles	27 777
Options levées sur l'exercice / annulations	- / -
Options levées cumulées / annulations	- / -
Solde des actions potentielles	27 777
Date de mise en place	Décembre 2016
Prix de souscription par action	1 euro
Début de la période de souscription	Juillet 2020
Fin de la période de souscription	Juin 2021
Valeur des actions potentielles (en milliers d'euros)	28

5.5 Rémunération des dirigeants et parties liées

5.5.1 Rémunération des dirigeants

Les dirigeants mandataires sociaux ont perçu de PÉLICAN VENTURE une rémunération brute globale de 205 600 euros, ainsi que 15 136 euros d'avantages en nature. Le Directeur général perçoit également une rémunération fixe et variable de la part de GROUPE GORGÉ, qui lui a versé à ce titre 87 000 euros en 2018 (dont 27 600 euros au titre de 2017) et va lui verser 28 630 euros en 2019 au titre de 2018. Enfin, le Directeur général perçoit également une rémunération fixe et variable de la part de PRODWAYS GROUP, qui lui a versé à ce titre 75 000 euros en 2018 (rémunération fixe) et va lui verser 45 000 euros en 2019 au titre de 2018.

5.5.2 Parties liées

Les parties liées sont les personnes (administrateurs, dirigeants de PÉLICAN VENTURE ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes.

Les transactions suivantes réalisées au cours de l'exercice avec des parties liées ont été identifiées dans les comptes de PÉLICAN VENTURE :

(en milliers d'euros)	Principaux dirigeants	CBG CONSEIL
COMPTE DE RESULTAT 2018		
Chiffre d'affaires	-	-
Achats et charges externes	-	(31)
BILAN 2018		
Débiteurs	403	-

CBG CONSEIL est détenue et présidée par Madame Catherine GORGÉ, administratrice de GROUPE GORGÉ. Il n'a pas été identifié d'autres transactions réalisées au cours de l'exercice avec des parties liées.

Note 6 Immobilisations incorporelles et corporelles

6.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition dits *goodwill*s sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en note 2.1.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'une acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis. Si cet écart est positif, il est comptabilisé dans la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif du bilan ; si cet écart est négatif, il est comptabilisé directement au compte de résultat. Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les fonds de commerce sont traités comme les écarts d'acquisition. Le résultat de cession d'une activité d'une UGT tient compte de la sortie d'un *goodwill* affecté à l'activité cédée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et des passifs acquis.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation réalisés sur 2017 et 2018 sont décrites en note 6.4.

Valeur nette (en milliers d'euros)	2018	2017
Au 1 ^{er} janvier ⁽¹⁾	66 847	56 023
Entrées de périmètre ⁽²⁾	8 586	11 318
Sorties de périmètre ⁽³⁾	(585)	-
Autres mouvements ⁽⁴⁾	-	(498)
Effet des variations de change	-	-
Au 31 décembre	74 848	66 847
Dont dépréciation au 31 décembre 2018	(498)	(498)
⁽¹⁾ Ouverture retraitée des éléments détaillés en note 1.3.		
⁽²⁾ Les principales entrées de périmètre se détaillent ainsi : en 2017, INTERSON PROTAC (1 126 milliers d'euros) et AVENAO (10 074 milliers d'euros) ; en 2018, VARIA 3Q (690 milliers d'euros) et SOLIDSCAPE (7 433 milliers d'euros).		
⁽³⁾ Flux relatifs à EN MOTEURS (404 milliers d'euros) et AI GROUP (181 milliers d'euros).		
⁽⁴⁾ Pertes de valeurs.		

Les écarts d'acquisition se répartissent ainsi :	
• GROUPE GORGÉ	99 %
• GORGÉ Investissement	1 %

6.2 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, selon le traitement de référence de la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*. Les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en tenant compte le cas échéant de la durée de leur protection par des dispositions légales et réglementaires.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les pertes de valeur résultant des tests d'évaluation sont comptabilisées le cas échéant en autres produits et charges d'exploitation.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ne sont pas amorties lorsque leur durée de vie présente un caractère indéterminé. Les critères qui permettent de fixer le caractère indéterminé ou non de la durée de vie de ces actifs incorporels, et le cas échéant leur durée de vie, sont les suivants :

- notoriété de l'actif ;
- pérennité de l'actif en fonction de la stratégie d'intégration au portefeuille d'activités du Groupe.

La valeur des actifs incorporels à durée de vie indéterminée est testée au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée.

Les immobilisations générées en interne, concernent principalement des dépenses de développement de nouveaux projets. Ils sont immobilisés dès lors que les critères suivants sont strictement respectés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;

- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. C'est le cas notamment des travaux de R&D qui peuvent être menés à l'occasion de commandes clients et dont les coûts ne sont pas isolés des coûts de réalisation de la commande.

Les projets de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, comprise généralement entre 3 et 15 ans à compter de leur date d'achèvement.

Les frais de développement font l'objet de tests de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur.

(en milliers d'euros)	Projets de développements	Autres immobilisations Incorporelles	Immobilisations en cours	Totaux
Valeurs brutes				
Au 1 ^{er} janvier 2018 ⁽¹⁾	69 914	24 550	476	94 940
Acquisitions	6 450	1 048	257	7 755
Variations de périmètre	(3 682)	(149)	-	(3 831)
Sorties	(619)	(841)	(8)	(1 468)
Autres mouvements	(59)	(283)	(85)	(427)
Effet des variations de change	15	3	-	18
Au 31 décembre 2018	72 020	24 328	639	96 987
Amortissements et pertes de valeurs				
Au 1 ^{er} janvier 2018 ⁽¹⁾	40 233	13 426	-	53 659
Dotations aux amortissements	6 269	1 471	-	7 740
Variations de périmètre	(3 254)	(112)	-	(3 366)
Pertes de valeur	21	-	-	21
Sorties	(568)	(870)	-	(1 438)
Autres mouvements	(53)	98	-	45
Effet des variations de change	16	2	-	19
Au 31 décembre 2018	42 664	14 016	-	56 679
Valeurs nettes				
Au 1 ^{er} janvier 2018 ⁽¹⁾	29 681	11 124	476	41 281
AU 31 DECEMBRE 2018	29 356	10 312	639	40 307

(1) Retraité des éléments détaillés en note 1.3

Les postes projets de développement et autres immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Structure	Protection des Installations à Risques	Systèmes Intelligents de Sécurité	Impression 3D	Total
Portes spéciales pour EPR	-	1 795	-	-	1 795
Enrubannage	-	1 606	-	-	1 606
Programme AUV	-	-	6 547	-	6 547
Programme Mine Killer	-	-	1 287	-	1 287
Programme USV	-	-	388	-	388
Robots terrestres	-	-	348	-	348
Drone aérien IT 180	-	-	990	-	990
Balise	-	-	1 910	-	1 910
Simulation de pilotage	-	-	1 502	-	1 502
Simulation navale	-	-	499	-	499
Imagerie ⁽¹⁾	-	-	200	-	200
Imprimantes 3D ⁽²⁾	-	-	-	4 310	4 310
Autres	-	2 074	4 690	1 212	7 975
SOUS-TOTAUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT	-	5 475	18 359	5 522	29 356
Relation clientèle DELTAMED ⁽³⁾ et INTERSON ⁽⁴⁾	-	-	-	1 399	1 399
Contrat de distribution et marque AVENAO ⁽⁵⁾	-	-	-	5 721	5 721
Brevets INFOTRON ⁽⁶⁾	-	-	345	-	345
Autres ⁽⁷⁾	284	1 182	1 342	664	3 468
TOTAUX DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	284	6 657	20 046	13 320	40 307

(1) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 200 milliers d'euros.
(2) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 1 338 milliers d'euros.
(3) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 834 milliers d'euros.
(4) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 565 milliers d'euros.
(5) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 5 721 milliers d'euros.
(6) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 345 milliers d'euros.
(7) Dont les coûts et achats de licences du nouvel ERP d'ECA pour 1 002 milliers d'euros (coûts directs).

Politique de R&D

Afin de maintenir et développer des avantages concurrentiels, le Groupe maintient un niveau élevé d'investissement en matière de recherche et développement. Le Groupe dépose parfois des brevets si cela permet de protéger une avance technique, technologique ou commerciale.

En 2018, l'effort de recherche et développement (R&D) a concerné les trois pôles de chez GROUPE GORGÉ. Les axes principaux des travaux de recherche et développement ont été les suivants :

Pôle Systèmes Intelligents de Sécurité

- Poursuite du programme de développement de produits WAP avionique (On-board Wireless Access Point) avec ajout d'une version compacte AWAP-MS (fonction Media Server intégré) ;
- Poursuite du programme de développement de produits EGSE (Electrical Ground Support Equipment) avec la finalisation du TC50E-Tool, un EGSE compact embarquant des modules « T-Cell Technology » permettant de localiser les défauts sur un harnais aéronautique embarqué dans un aéronef ;
- Poursuite du développement de notre gamme de modules « T-Cell Technology » ;
- Lancement en fin d'année du programme de développement ELT-DT (On-board Emergency Locator Transmitter avec fonction Distress Tracking) répondant à la future réglementation de pré-alerte d'avions en détresse ;
- Poursuite du programme « Systèmes de robots » pour améliorer l'autonomie décisionnelle, la perception et la coopération entre tous les drones du Groupe ;
- Développement du logiciel UMISOFT de management, exécution et traitement des données de missions de guerre des mines ;
- Réalisation de l'AVP du sonar remorqué A18T ;
- Amélioration des lois de commandes des véhicules autonomes, du suivi d'altitude et planification de trajectoires ;
- Fin de développement de l'AUV A18M (Autonomous Underwater Vehicle) et démonstrations aux clients dont la Marine Nationale ;

- Qualification de l'AUV 18D grande profondeur pour réaliser des missions longue durée pour l'oil & gas ;
- Réalisation d'un AGV (véhicule industriel autonome) ;
- Poursuite du développement et de la mise au point du robot terrestre IGUANA ;
- Réalisation d'un nouveau robot terrestre de moins de 25 kg ;
- Développement des modules d'évaluation à la conduite ;
- Développement des outils de gestion et de création de scénarios de simulation.

Pôle Protection des Installations à Risques

- Initiation du développement d'une nouvelle gamme de portes modulaires permettant une différenciation retardée dans le processus de production tout en permettant de couvrir une large gamme de risques.

Pôle Impression 3D

Au cours des trois dernières années, les axes principaux des travaux de recherche et développement ont été les suivants :

- perfectionnement de la technologie de polymérisation DLP – MOVINGLight®, avec le développement d'une nouvelle génération de machines dont le premier modèle (LD 10), plus spécifiquement dédié aux applications dentaires, est commercialisé depuis fin 2017 et rencontre un vif succès commercial. Une variante à la productivité encore augmentée (LD20) est commercialisée depuis fin 2018 ;
- développement de la technologie Norge et mise au point d'une imprimante 3D de frittage sélectif laser de poudres plastique (lancement fin 2016 de la P1000, une machine d'entrée de gamme de frittage laser industrielle) ;
- développement de nouveaux matériaux d'impression de fabrication additive à la fois dans la famille des résines photosensibles et dans les poudres polymères plastiques ; l'objectif de ces développements est d'obtenir des matériaux de haute performance en termes de propriétés mécaniques (résistance et élasticité), physiques et esthétiques (couleur et transparence) et de stabilité dans le temps (valable pour les résines liquides ou visqueuses pour polymérisation comme pour les poudres plastique pour frittage laser) ;
- développement d'un procédé de numérisation d'empreintes de pieds (« Podoclic » et maintenant sa nouvelle version « Podostep »), d'un logiciel de design de semelle orthopédique et de commande et suivi de l'impression 3D de ces semelles orthopédiques.

Les travaux de R&D en cours portent principalement sur les sujets suivants :

- les procédés d'impression 3D en métal, avec notamment la technologie *Rapid Additive Forging* (RAF) qui permet l'impression en 3D de pièces métalliques de grande dimension. Après la mise au point d'un premier prototype utilisant la technologie RAF exploité en collaboration avec un partenaire aéronautique, deux nouvelles machines ont été commandées confirmant le bien-fondé de cette technologie ;
- le développement de nouveaux matériaux, tant dans le domaine des poudres plastiques que des résines photosensibles ;
- les prochaines générations d'imprimantes 3D avec une productivité sans cesse améliorée et un éventail élargi des domaines d'application tout en optimisant leur intégration dans la chaîne de conception de fabrication des objets fabriqués en impression 3D dans le domaine médical ;
- la poursuite des développements de la solution "SCIENTIFEET" (solution de conception et de fabrication de semelles orthopédiques) mais aussi la mise au point de nouveaux produits pour les prothèses auditives ou les protections auditives suite à l'acquisition de la société INTERSON-PROTAC en 2017 à laquelle sont venues se rajouter les sociétés SURDIFUSE et l'EMBOUT FRANÇAIS tout début 2019 ;
- le développement de nouvelles imprimantes dédiées à la fonderie de haute précision et plus spécifiquement à la joaillerie suite au rachat mi-2018 de la société SOLIDSCAPE aux États-Unis, leader reconnu de ce marché.

Les dépenses de R&D se sont élevées en 2018 à environ 11,6 millions d'euros. Leur évolution est la suivante :

(en millions d'euros)	2018	2017
Recherche et développement immobilisée	6,5	8,3
Recherche et développement constatée en charges	5,2	5,8
DEPENSES TOTALES EN RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	11,6	14,1
Recherche et développement totale en % du chiffre d'affaires	3,9 %	5,1 %
Crédits d'impôt de l'exercice	3,0	4,2
Recherche et développement nette des crédits d'impôt	8,6	9,9

Les pôles Systèmes Intelligents de Sûreté (ECA et filiales) et Impression 3D ont réalisé l'essentiel des dépenses totales (respectivement 7,2 et 3,3 millions d'euros sur 11,6 millions d'euros ; 4,2 et 1,6 millions d'euros de dépenses immobilisées sur un total de 6,5 millions d'euros).

Pour financer ces investissements, le Groupe recherche systématiquement des financements externes (DGA, BPIFRANCE, FUI, Europe, Régions...) et utilise le crédit d'impôt recherche (CIR). L'ensemble des filiales du Groupe ont obtenu en 2018 des crédits d'impôt recherche pour un total de 3,0 millions d'euros, dont 1,9 million d'euros constaté en produit au compte de résultat de l'année et 1,1 million d'euros comptabilisé en produits différés et contribuera aux résultats futurs. Sur le total de 3,0 millions d'euros de CIR, 2,5 millions d'euros ont été constatés par le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté.

Les dépenses de R&D sont des coûts internes en quasi-totalité, il est très exceptionnel que des travaux de R&D soient sous-traités.

6.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations, sans prendre en compte de valeurs résiduelles. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

- constructions : 10 à 35 ans ;
- installations techniques, matériels et outillages : 3 à 10 ans ;
- autres : 3 à 12 ans.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité tiennent compte des cycles de vie estimés des produits. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les amortissements sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises ».

Location-financement

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location-financement sont immobilisés, en contrepartie d'une dette financière, lorsque les contrats de location-financement ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de location-financement dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Agencements et matériels	Terrains et constructions en location-financement	Matériels en location-financement	Immobilisations en cours	Avances et comptes	Immeubles de placement	Total
Valeurs brutes								
Au 1 ^{er} janvier 2018	24 250	43 445	6 929	4 441	1 310	-	298	80 671
Acquisitions	268	6 479	-	741	337	29	-	7 854
Variations de périmètre	230	(1 479)	(2 500)	-	112	-	-	(3 637)
Sorties	(40)	(2 060)	-	-	(127)	-	-	(2 227)
Autres mouvements	(0)	941	-	-	(1 013)	-	-	(72)
Effet des variations de change	4	107	-	-	1	-	-	113
Au 31 décembre 2018	24 713	47 433	4 429	5 182	620	29	298	82 702
Amortissements et pertes de valeurs								
Au 1 ^{er} janvier 2018	8 832	31 632	3 702	2 509	-	-	-	46 675
Dotations aux amortissements	973	4 525	103	773	-	-	-	6 374
Variations de périmètre	133	(2 362)	(788)	-	-	-	-	(3 017)
Pertes de valeur	-	(115)	-	-	-	-	-	(115)
Sorties	(40)	(1 242)	-	-	-	-	-	(1 282)
Autres mouvements	3	(5)	-	-	-	-	-	(2)
Effets des variations de change	3	39	-	-	-	-	-	41
Au 31 décembre 2018	9 904	32 471	3 017	3 283	-	-	-	48 675
Valeurs nettes								
Au 1 ^{er} janvier 2018	15 418	11 813	3 227	1 931	1 310	-	298	33 996
AU 31 DECEMBRE 2018	14 808	14 962	1 412	1 899	620	29	298	34 028

6.4 Pertes de valeurs sur actifs immobilisés

Les actifs non courants ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation à chaque arrêté. Ces actifs correspondent aux écarts d'acquisition. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. L'apparition de facteurs de pertes de valeur propres à certains actifs autres que des écarts d'acquisition et notamment les actifs de R&D peut être de nature à motiver un test et justifier une dépréciation de ces actifs indépendamment du test de dépréciation de l'UGT à laquelle ils étaient jusque-là rattachés. Ces facteurs de pertes de valeurs peuvent être liés soit à des facteurs internes (par exemple, évolution de l'appréciation de la Direction de la capacité de mener un projet de R&D à son terme ou du niveau des coûts nécessaires pour cela) soit à des événements externes (par exemple, évolution des perspectives commerciales). La somme de ces facteurs influe sur l'appréciation de la Direction, actif par actif, de l'existence d'avantages économiques futurs ou du niveau de ces avantages économiques futurs. Pour les actifs ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable d'une UGT. En l'absence de valeur de marché, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à sa valeur d'utilité après impôts, calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont désormais, au sein du pôle Systèmes Intelligents de Sécurité, Aérospatial, Robotique et Simulation ; au sein du pôle Protection des Installations à Risques, CIMLEC, NUCLÉACTION, SERES et Protection Incendie ; au sein du pôle Impression 3D, Systems et Products.

Modalités des tests de perte de valeur

Au 31 décembre 2018, la réalisation de tests de dépréciation sur l'ensemble des actifs incorporels et corporels a conduit à constater des pertes de valeur concernant des imprimantes 3D immobilisées pour 65 milliers d'euros. Ces pertes de valeur sont des éléments non courant du résultat opérationnel. Il n'a pas été constaté de pertes de valeur des écarts d'acquisition.

En 2017, un montant total de 4 028 milliers d'euros de pertes de valeur avait été constaté, dont 498 milliers d'euros concernant une perte de valeur des écarts d'acquisition de l'UGT Simulation.

La valeur recouvrable des UGT est calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC), calculé avec le taux des OAT à 10 ans (taux sans risque, 0,76 %), une prime de risque de marché et un β calculé en fonction du cours de l'action de la Société et de l'évolution du CAC 40. Les flux après impôts sont projetés de manière prudente sur la période de prévision de l'activité concernée (cinq ans) et peuvent intégrer une valeur terminale avec une hypothèse de croissance de 1,5 % pour les pôles Systèmes Intelligents de Sécurité et Protection des Installations à Risques et 3 % pour le pôle Impression 3D.

Les taux d'actualisation utilisés en 2018 sont 5,37 % pour le pôle Systèmes Intelligents de Sécurité, 8,67 % pour le pôle Impression 3D et 6,3 % pour GROUPE GORGÉ hors primes de risques.

Le taux a par ailleurs été majoré d'une prime de risque spécifique fixée entre 2 et 2,5 % pour le pôle Robotique (2,5 % pour le pôle pour l'UGT Robotique et 2 % pour les UGT Aérospatial et Simulation). Au sein du pôle Protection des Installations à Risques, les primes de risques spécifiques sont de 3 % pour l'UGT NUCLÉACTION, 3,5 % pour l'UGT Protection Incendie, 3 % pour l'UGT CIMLEC et 3 % pour l'UGT SERES. Au sein du pôle Impression 3D, les primes de risques spécifiques sont de 3 % pour les deux UGT Systems et Products.

Les tests réalisés prennent en compte la mesure de la sensibilité des hypothèses clés (y compris opérationnelles) utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable (taux d'actualisation de +/- 0,5 pt (pour le pôle Systèmes Intelligents de Sécurité - 0,5/+ 1 point), taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 pt, EBITDA de +/- 0,5 pt).

Le management estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable d'une UGT soit significativement supérieure à sa valeur recouvrable.

Les UGT et les taux d'actualisation retenus sont donc les suivants :

UGT	Écart d'acquisition	Taux d'actualisation, incluant des primes de risques
Aérospatial	1 332	7,37 %
Robotique	17 692	7,87 %
Simulation	-	7,37 %
Systèmes Intelligents de Sûreté	19 024	
Systems	25 695	11,7 %
Products	9 780	11,7 %
Impression 3D	35 475	
CIMLEC et filiales	649	9,3 %
NUCLÉACTION et filiales	3 733	9,3 %
Protection Incendie	7 640	9,8 %
SERES	806	9,3 %
Protection des Installations à Risques	12 828	
SOPROMEC	1 060	n/a
GORGÉ INVESTISSEMENT	1 060	
GROUPE GORGÉ	6 461	n/a
TOTAL	74 848	

Note 7 Détail des flux de trésorerie

7.1 Détermination de la capacité d'autofinancement

(en milliers d'euros)	2018	2017 (1)
Résultat net des activités poursuivies	(2 605)	(15 833)
Dotations/reprises aux amortissements, provisions et pertes de valeur	12 087	19 159
Annulation des plus et moins-values sur actions propres	(165)	(82)
Charge calculée liée aux paiements en actions et assimilés	62	573
Résultat des sociétés mises en équivalence	(36)	(32)
Plus et moins-value de cessions	(1 233)	(2 599)
Juste valeur de titres immobilisés	72	(1 074)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT NEUTRALISATION DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPOTS	8 183	112

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

L'EBITDA se réconcilie avec la capacité d'autofinancement de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2018	2017 (1)
EBITDA	18 592	16 015
Annulation des plus et moins-values sur actions propres	(165)	(82)
Plus et moins-values de cessions	(1 233)	(3 399)
Juste valeur de titres immobilisés	72	(1 074)
Charge calculée liée aux paiements en actions et assimilés	84	(193)
Dotations et reprises sur actif circulant	(1 232)	(1 081)
Dotations et reprises sur VMP	32	(81)
Dotations et reprises sur coûts d'obtention de contrats	(1 918)	(2 369)
Compensations de reprises de provisions avec une charge	(652)	(1 130)
Éléments non courants hors dotations et reprises	(2 507)	(485)
Résultat financier hors dotations et reprises financières	(721)	(924)
Impôt société	(2 109)	(5 060)
Autres charges calculées	(61)	(26)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT NEUTRALISATION DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPOTS	8 183	112

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

7.2 Variation du besoin en fonds de roulement

(en milliers d'euros)	Note	Ouverture ⁽¹⁾	Mouvts de périmètre	Variation exercice	Autres movts ⁽²⁾	Écarts de conversion	Clôture
Stocks nets		27 564	674	742	-	40	29 020
Clients nets		71 952	(4 194)	5 130	-	28	72 917
Actifs sur contrats		44 488	(1 310)	10 215	-	1	53 394
Avances et acomptes		2 576	(87)	(974)	-	-	1 515
Charges constatées d'avance		1 725	(183)	569	-	1	2 112
SOUS-TOTAUX	A	148 305	(5 099)	15 682	-	71	158 959
Dettes fournisseurs		52 041	(1 603)	(2 220)	-	8	48 227
Passifs sur contrats		22 726	(788)	8 215	-	(3)	30 150
Avances et acomptes		33	11	(24)	-	-	20
Produits différés relatifs aux opérations		28	152	(1)	-	14	192
SOUS-TOTAUX	B	74 828	(2 228)	5 970	-	19	78 589
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION	C = A - B	73 477	(2 871)	9 711	-	52	80 369
Coûts d'obtention et d'exécution de contrats		2 193	-	(757)	-	-	1 436
Créances fiscales et sociales		36 451	(664)	895	-	-	36 683
Comptes courants débiteurs		8	-	(6)	-	-	2
Débiteurs divers		3 622	(6)	(922)	80	1	2 774
SOUS-TOTAUX	D	42 273	(670)	(789)	80	1	40 895
Dettes fiscales et sociales		42 965	(502)	(474)	-	19	42 007
Intérêts courus		6	-	(6)	-	-	-
Dettes diverses et instruments dérivés		9 673	265	(1 943)	539	118	8 652
Comptes courants créditeurs		7	-	-	-	-	8
Produits différés relatifs aux subventions et CIR		7 245	-	(604)	-	-	6 641
SOUS-TOTAUX	E	59 896	(237)	(3 026)	539	137	57 308
AUTRES ELEMENTS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	F = D - E	(17 623)	(433)	2 237	(459)	(136)	(16 413)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	G = C + F	55 854	(3 304)	11 948	(459)	(84)	63 956

(1) Ouverture retraitée des éléments détaillés en note 1.3

(2) La colonne « Autres mouvements » concerne des flux qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie.

7.3 Acquisitions/cessions de participations

Les flux de trésorerie liés aux acquisitions sont résumés dans le tableau ci-dessous.

(en milliers d'euros)	2018	2017
Encaissements	2 567	26 402
Décaissements	(12 728)	(12 849)
Trésorerie des sociétés acquises et sortantes	2 667	1 341
TOTAUX	(7 494)	14 894

Les principaux flux correspondent en 2018 à l'acquisition de SOLIDSCAPE et la cession d'EN MOTEURS. En 2017, le groupe a acquis les sociétés INTERSON PROTAC et AVENAO.

En 2017 les 20,8 millions d'euros de la ligne « Encaissements » correspondent au produit de cession net de 7,5 % du capital de PRODWAYS GROUP par GROUPE GORGÉ. La plus-value de cession correspondante a augmenté les capitaux propres du Groupe mais n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat.

Note 8 Financement et instruments financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires qui composent l'endettement financier brut (cf. note 8.1.1) ;
- les prêts et autres actifs financiers à long terme et la trésorerie et équivalents de trésorerie qui s'ajoutent à l'endettement financier brut pour donner l'endettement financier net (cf. note 8.1.2) ;
- les instruments dérivés (cf. note 8.1.3) ;
- les autres actifs et passifs financiers (cf. note 8.1.4).

8.1 Actifs et passifs financiers

8.1.1 Endettement financier brut

L'endettement financier brut comprend les dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires.

Les passifs financiers sont principalement constitués de dettes financières courantes et non courantes contractées auprès d'établissements de crédit ainsi que d'emprunts obligataires. Ces passifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur, de laquelle sont déduits le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

Plusieurs nouveaux emprunts ont été souscrits au cours de l'exercice :

- une ligne de crédit d'investissement de 3 millions d'euros a été contractée par ECA SA en juillet 2018. Le crédit doit être tiré dans un délai de 18 mois et il l'est à hauteur de 2 millions d'euros à fin 2018 ;
- INITIAL a souscrit trois nouveaux emprunts pour financer ses investissements, en avril 2018, deux emprunts bancaires, de 300 et 700 milliers d'euros ; en juin 2018, un emprunt bancaire de 1 350 milliers d'euros ;
- GROUPE GORGÉ a souscrit trois nouveaux emprunts bancaires sur l'exercice, pour un total de 13,1 millions d'euros chacun, destinés au refinancement de deux emprunts obligataires arrivant à échéance.

Les remboursements de l'exercice (29,4 millions d'euros) incluent les remboursements de 14 millions d'euros d'emprunts obligataires *in fine* souscrits en 2012 et arrivant à échéance en 2018.

Variation des emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	Dettes liées aux contrats de location-financement	Emprunts obligataires	Emprunts auprès des établissements de crédit	Autres dettes financières diverses	Dettes financières	Concours bancaires courants	Endettement financier brut
Au 1 ^{er} janvier 2018	4 069	15 701	57 967	1 856	79 593	7 806	87 399
Nouveaux contrats de location-financement	741	-	-	-	741	-	741
Souscription de nouveaux emprunts	-	-	17 544	370	17 914	4 826	22 740
Remboursements	(1 445)	(14 400)	(13 306)	(206)	(29 356)	(7 806)	(37 162)
Autres variations ⁽¹⁾	-	42	60	(2)	100	-	100
Entrées / sorties de périmètre	(1 137)	-	449	130	(557)	(469)	(1 026)
Effet des variations de change	-	-	32	13	46	-	45
Au 31 décembre 2018	2 229	1 343	62 747	2 161	68 480	4 357	72 837

(1) Variations sans impact sur la trésorerie, liées aux taux d'intérêt effectifs et aux intérêts courus des emprunts.

Échéancier des emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2018	< 1 an	> 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Dettes liées aux contrats de location-financement	2 229	1 131	1 096	690	228	149	22	8
Emprunts obligataires	1 343	400	943	400	400	143	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	62 747	19 211	43 537	7 329	17 285	3 273	14 312	1 339
Autres dettes financières diverses	2 161	731	1 432	29	55	53	54	1 241
DETTES FINANCIERES LONG TERME	68 480	21 472	47 008	8 447	17 968	3 617	14 388	2 587
Concours bancaires courants	4 357	4 357	-	-	-	-	-	-

ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	72 837	25 829	47 008	8 447	17 968	3 617	14 388	2 587
----------------------------	--------	--------	--------	-------	--------	-------	--------	-------

Les coûts attribuables à la mise en place des emprunts sont amortis sur la durée des dettes (méthode du coût amorti) sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

Les « emprunts auprès des établissements de crédit » à moins d'un an incluent 12,0 millions d'euros de tirages effectués par ECA sur des périodes de 3 mois dans le cadre de ses deux lignes de crédit RCF (*Revolving Credit Facility*) de 10 millions d'euros chacune. Ces tirages peuvent être renouvelés, les échéances finales des lignes sont juillet 2021 et juillet 2020. ECA SA dispose donc de 8 millions d'euros de lignes de crédit confirmées, qui se cumulent avec les 10 millions d'euros de celle de PRODWAYS GROUP et les 10 millions d'euros de celle de GROUPE GORGÉ.

Les « autres dettes financières diverses » incluent les avances remboursables encaissées par le Groupe au titre de la recherche et développement notamment. Ces avances peuvent ne pas être remboursées ou seulement partiellement en fonction du succès des opérations qui ont justifié leur octroi.

8.1.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie nette retraitée

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus et les valeurs mobilières de placement satisfaisant aux critères retenus par IAS 7. Les intérêts courus acquis sur compte à terme sont enregistrés dans les produits financiers de placement. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

(en milliers d'euros)	2018	2017
Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme	5 845	35 846
Disponibilités	44 989	65 147
TRESORERIE BRUTE (A)	50 834	100 993
Concours bancaires courants (B)	4 357	7 806
TRESORERIE (C) = (A) - (B)	46 477	93 187
Endettement financier (D)	68 480	79 593
TRESORERIE (DETTE) NETTE (C) - (D)	(22 004)	13 594
Autocontrôle ECA	773	1 500
Autocontrôle PRODWAYS GROUP	128	165
Autocontrôle GROUPE GORGÉ	44	74
TRESORERIE (DETTE) NETTE RETRAITEE	(21 059)	15 333

8.1.3 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers composés tels que les emprunts obligataires convertibles ou remboursables en actions sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 32 à savoir la comptabilisation séparée de la composante obligataire enregistrée en dette au coût amorti et de la composante action enregistrée en capitaux propres (assimilable à une vente d'options d'achat), les frais afférents à l'émission étant imputés en capitaux propres et en dettes au *pro rata* du produit de l'émission.

Le Groupe peut utiliser, s'il l'estime nécessaire, des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de change liés à l'exploitation. Ces risques résultent essentiellement des ventes réalisées en USD. Les flux de trésorerie futurs correspondants sont partiellement couverts par des opérations de change à terme fermes ou optionnelles. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Ils sont évalués par la suite à leur juste valeur calculée sur la base du prix du marché communiqué par les organismes financiers concernés. Le Groupe applique la comptabilisation de couverture pour ses opérations de change suivant les critères définis par la norme IFRS 9. Il s'agit de macro-couverture de change, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont donc comptabilisées en résultat.

En 2018 ECA a mis en place plusieurs opérations de ventes à terme de dollars américains. Cinq opérations, portant au total sur 1,62 million de dollars sont en cours à la date de clôture, avec des termes entre février et juillet 2019. À fin 2018, la juste valeur comptabilisée en résultat représente 16 milliers d'euros.

Le Groupe utilise des contrats de swaps ou de cap pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés utilisés sont économiquement adossés aux échéances, aux taux et aux devises des emprunts couverts. Ces contrats impliquent l'échange de taux fixes et variables. Le différentiel d'intérêts est comptabilisé en charges ou produits financiers par contrepartie de comptes d'intérêts à recevoir ou à payer le cas échéant. Pour ces instruments de taux, le Groupe applique la comptabilité de couverture selon IFRS 9 : les instruments sont comptabilisés à leur coût d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Les instruments financiers du Groupe sont affectés à la couverture de transactions futures (*cash flow hedge*). Ainsi, le traitement de la variation de juste valeur est le suivant :

- la part efficace de la variation de juste valeur est enregistrée en réserves de couverture jusqu'à la réalisation effective de la transaction prévue. Lorsque la transaction prévue est réalisée, le montant constaté en capitaux propres est repris par résultat, le produit ou la charge est corrigé de la part efficace du gain ou de la perte sur la juste valeur de l'instrument de couverture ;
- la part inefficace de la variation de juste valeur est constatée en résultat financier.

La juste valeur des contrats de swaps est évaluée selon les techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables, en application d'IFRS 7.

PRODWAYS GROUP a souscrit en septembre 2016 un cap de taux en couverture de l'emprunt de 10 millions contracté avec LCL à taux variable. Du fait du remboursement anticipé du sous-jacent en 2017 il a été mis un terme à cette couverture au second semestre 2017.

GROUPE GORGÉ a souscrit en octobre 2016 un cap de taux de *strike* 1 % en couverture de l'emprunt de 9,5 millions contracté avec la BNP à taux variable. La valeur au bilan actif est de 6 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

L'actionnaire minoritaire de SERES Technologies dispose d'une option de vente et GROUPE GORGÉ dispose d'une option d'achat exerçable à partir de 2021. L'option du minoritaire a été valorisée à la juste valeur par capitaux propres. La valorisation correspond à l'actualisation de la valeur estimée de l'option à date, elle-même multiple du résultat estimé de la filiale sur la période concernée.

Les actionnaires minoritaires d'IP GESTION disposent d'options de vente exerçables à partir de 2023. La filiale PRODWAYS GROUP dispose d'une option d'achat exerçable à partir de 2021. Ces options ont été valorisées à la juste valeur par capitaux propres. La valorisation correspond à l'actualisation de la valeur estimée de l'option à date, elle-même multiple du résultat estimé de la filiale sur la période concernée.

Les actionnaires minoritaires de BUREAU D'ETUDES MAURIC disposent d'options de vente exerçables dans le cadre d'un pacte d'actionnaires conclu en novembre 2016 et pendant une période de 10 ans. ECA dispose d'une option d'achat exerçable à partir de 2017. Ces options ont été valorisées à la juste valeur par capitaux propres. La valorisation correspond à l'actualisation de la valeur estimée de l'option à date, elle-même multiple du résultat estimé de la filiale sur la période concernée. En décembre 2017, des options ont été levées par des dirigeants actionnaires, les actions concernées ont été acquises par ECA pour être cédées à d'autres dirigeants de la société, au même prix, début 2018.

(en milliers d'euros)	Ouverture	Entrée	Levée d'options	Effet capitaux propres	Autres	Clôture
Option d'achat de SERES Technologies	1 359	-	-	24	-	1 383
Option d'achat de BUREAU D'ETUDES MAURIC	433	-	-	(87)	-	347
Option d'achat INTERSON-PROTAC	889	-	-	41	-	930
TOTAUX NON COURANTS	2 682	-	-	(22)	-	2 660

8.1.4 Autres actifs financiers non courants

La nouvelle norme IFRS 9 présente trois grandes classes d'actifs financiers, ceux évalués au coût amorti, ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement des actifs financiers se fait en fonction du modèle économique de détention de l'actif et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont la gestion et l'appréciation de la performance sont effectuées sur la base de la juste valeur sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Il s'agit notamment d'actions cotées dans un marché actif et classées dans cette catégorie de façon volontaire dès leur comptabilisation initiale ainsi que des participations détenues dans le cadre de l'activité de capital-investissement de SOPROMEC et FONDELIA. Ces deux sociétés évaluent la juste valeur de chacune de ces participations selon une méthode constante, identique à celle retenue au moment de la prise de participation. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en résultat opérationnel courant.

Lorsque la juste valeur ne peut être fondée sur des données de marché observables, les titres sont maintenus à leur coût net des dépréciations éventuelles. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, de la rentabilité future attendue et des perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement. Cette règle est notamment appliquée pour les titres non cotés.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en Autres éléments du résultat global au sein de l'état du résultat global et, au bilan, dans une rubrique séparée des capitaux propres (autres réserves) jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat. Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme significative ou durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

L'application d'IFRS 9 n'a pas eu d'impact sur les méthodes comptables du Groupe en ce qui concerne l'évaluation des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances) ni sur la valorisation des titres précédemment comptabilisés à la valeur historique et ni sur les actifs financiers détenus à des fins de transactions.

Classement des actifs financiers par catégorie en valeur nette

Valeurs nettes (en milliers d'euros)

Catégorie IAS 39	Catégorie IFRS 9	2018	2017
Prêts et créances émis par l'entreprise ⁽¹⁾	Actifs financiers au coût amorti	3 445	2 838
Actifs disponibles à la vente ⁽²⁾	Instrument de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	654	748
Actifs financiers détenus à des fins de transaction ⁽³⁾	Actifs juste valeur par le biais du compte de résultat	20 333	16 398
TOTAUX DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS		24 432	19 983

⁽¹⁾ Les créances financières comprennent essentiellement des dépôts de garantie.

⁽²⁾ Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés de titres de participation de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable.

⁽³⁾ Ces actifs financiers correspondent essentiellement à des titres non cotés sur un marché actif de l'activité capital investissement. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, de la rentabilité future attendue et des perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement.

Titres de participation non consolidés

(en milliers d'euros)	% contrôle	Capital Capitaux propres	Valeur brute des titres Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires Résultat net	Observations
CEDETI ⁽¹⁾	10,07 %	56 309	60 60	1 429 45	Pas d'influence notable
MARINE INTÉRIM	34 %	100 164	34 -	- -	Pas d'influence notable
WANDERCRAFT	4,69 %	58 13 521	500 500	286 (3 852)	Pas d'influence notable
CFPI	100%	n/d n/d	400 -	n/d n/d	Pas d'influence notable
Autres	n/a	n/a n/a	145 94	n/a n/a	Pas d'influence notable

⁽¹⁾ Information au 30 septembre 2018.

Participations dans les entreprises associées

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Entrée	Résultat	Écarts de conversion	Sortie	Clôture
1ROBOTICS	3	-	-	-	-	3
DENTOSMILE	901	-	94	-	-	995
VARIA 3D	603	-	24	-	(627)	-
TOTAUX	1 507	-	118	-	(627)	998

8.2 Charges et produits financiers

Les produits et charges financiers se composent d'une part des produits et charges d'intérêts liés au coût de l'endettement financier net et d'autre part des autres produits et charges financiers.

Les charges d'intérêts correspondent au montant des intérêts comptabilisés au titre des dettes financières et les produits d'intérêts au montant des intérêts reçus sur les placements de trésorerie.

(en milliers d'euros)	2018	2017
Intérêts et charges assimilés	(1 768)	(1 990)
Produits des autres valeurs mobilières	137	128
Résultat net sur cession de valeurs mobilières de placement	1 970	55
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	338	(1 808)
Autres intérêts et produits assimilés	(1 003)	890
Différence nette de change	113	(6)
Dotations financières nettes des reprises	(653)	(134)
TOTAUX DES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	(1 204)	(1 058)

En 2018, les autres produits financiers incluent 623 milliers d'euros d'intérêts moratoires perçus dans le cadre de remboursements de créances de crédit d'impôt recherche.

8.3 Politique de gestion des risques

8.3.1 Risque de liquidité

Au 31 décembre, la trésorerie du Groupe s'élève à 46,4 millions d'euros (soit 50,8 millions d'euros de trésorerie disponible moins 4,4 millions d'euros de concours bancaires). Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de crédit renouvelables dont l'enveloppe disponible s'élève à 28 millions d'euros à la date de clôture.

Le Groupe dispose des financements qui lui sont nécessaires, il n'y a pas de financements indispensables à l'activité qui soient en cours de négociation. Le Groupe n'a pas de financements bancaires dépendant de la notation du Groupe ni de concentration importante du risque de crédit.

Les modalités de remboursement des principaux crédits en cours en fin d'année sont les suivantes :

	Emprunt (en milliers d'euros)	Taux	Montant	Capital restant dû	Échéances
Société du GROUPE GORGÉ	BNP PARIBAS	E3M + 1,0 %	10 000	10 000	In fine juin 2021
Société du GROUPE GORGÉ	CIC	E + 0,4 %	10 000	7 500	Ligne RCF échéance juillet 2021
Société du GROUPE GORGÉ	BNP PARIBAS	E3M + 0,8 %	9 500	5 700	20 trimestrialités à partir de janvier 2017
Société du GROUPE GORGÉ	LCL	E3M + 1,25 %	4 900	4 900	In fine octobre 2023
Société du GROUPE GORGÉ	BNP PARIBAS	E + 0,43 %	10 000	4 500	Ligne RCF échéance juillet 2020
Société du GROUPE GORGÉ	BNP PARIBAS	E3M + 1,25 %	4 200	4 200	In fine novembre 2023
Société du GROUPE GORGÉ	CIC	1,30 %	4 000	4 000	In fine juillet 2023
Société du GROUPE GORGÉ	BPIFRANCE	1,78 %	5 000	3 750	20 trimestrialités à partir d'octobre 2017
Société du GROUPE GORGÉ	BPIFRANCE	1,78 %	3 000	2 250	20 trimestrialités à compter de novembre 2017
Société du GROUPE GORGÉ	LCL	0,95 %	3 000	2 000	20 trimestrialités à partir d'avril 2020
Société du GROUPE GORGÉ	BPIFRANCE	1,93 %	2 900	1 740	20 trimestrialités à partir de mars 2017
Société du GROUPE GORGÉ	Obligation GIAC 2022	E3M + 3,05 %	2 000	1 500	20 trimestrialités à partir d'octobre 2017
Société du GROUPE GORGÉ	BNP PARIBAS	0,57 %	1 350	1 220	60 mensualités à partir de juillet 2018
Société du GROUPE GORGÉ	BPIFRANCE	1,78 %	1 500	1 125	20 trimestrialités à partir d'octobre 2017
Société du GROUPE GORGÉ	BANQUE PALATINE	0,37 %	1 668	1 088	20 trimestrialités à partir d'avril 2017
Société du GROUPE GORGÉ	BANQUE PALATINE	0,37 %	1 668	1 087	20 trimestrialités à partir d'avril 2017
Société du GROUPE GORGÉ	CIC	E3M + 0,6 %	1 300	1 087	24 trimestrialités à partir de février 2018
Société du GROUPE GORGÉ	BPIFRANCE	0 %	1 400	910	20 trimestrialités à partir de juin 2017
Société du GROUPE GORGÉ	CRÉDIT AGRICOLE	0,55 %	700	596	60 mensualités à partir d'avril 2018
Société du GROUPE GORGÉ	CRÉDIT AGRICOLE	0,60 %	700	440	60 mensualités à partir de février 2017
Société du GROUPE GORGÉ	SOGEBAIL (crédit-bail)	TEC10 + 0,55 %	6 320	341	48 trimestrialités à partir de juin 2007
Société du GROUPE GORGÉ	LCL	E3M + 0,9 %	10 000	-	Ligne RCF échéance juillet 2020
Société du GROUPE GORGÉ	LCL	E3M + 0,8 %	10 000	-	Ligne RCF échéance décembre 2022 dégressive à partir de juin 2019
SCI BÉTHUNE	CIC	1,65%	3 000	2 006	120 mensualités à partir de septembre 2015

Des covenants de levier (dette financière nette / EBITDA) sont associés à certains crédits. Ils sont tous respectés. Les principaux emprunts de GROUPE GORGÉ ainsi que les principaux emprunts de filiales peuvent inclure une clause de changement de contrôle.

8.3.2 Risque de taux

D'une manière générale, la politique du Groupe en matière de gestion du risque de taux consiste à étudier au cas par cas les conventions de crédit conclues sur la base d'un taux d'intérêt variable et à apprécier, avec l'aide de ses conseils financiers extérieurs, l'opportunité de la conclusion d'instruments financiers *ad hoc* pour couvrir, le cas échéant, le risque de taux identifié. Les passifs et actifs exposés à une variation de taux d'intérêt se présentent comme suit, par échéance :

(en milliers d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers ⁽¹⁾	19 204	22 317	2 565
Actifs financiers ⁽²⁾	-	1 111	-
Position nette avant gestion	19 204	21 206	2 565
Hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	19 204	21 206	2 565
⁽¹⁾ Non compris les financements qui ne portent pas intérêt mais intégrant les concours bancaires courants pour un montant de 4 357 milliers d'euros.			
⁽²⁾ Non compris les VMP et placements pour 6 123 milliers d'euros.			

Les découverts et crédits court terme (financement du poste clients) sont conclus à des taux variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation de taux.

La dette nette exposée à une variation des taux s'élève à environ 36,9 millions d'euros au 31 décembre 2018. Une hausse ou une baisse de 100 points de base (1 %) de l'ensemble des taux aurait un impact d'environ plus ou moins 369 milliers d'euros sur la charge financière annuelle avant impôt du Groupe, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité de la dette.

8.3.3 Risque de change

Les opérations en devises sont concentrées chez ECA (dollar américain principalement) et se développent dans le pôle Impression 3D, notamment avec l'acquisition en 2018 de la société SOLIDSCAPE. La part du chiffre d'affaires réalisée en devises par les sociétés françaises du Groupe reste limitée, les sociétés du pôle Protection des Installations à Risques libellant l'essentiel de leurs opérations à l'export en euros.

ECA a mis en place une politique de suivi du risque de change consistant à prévoir l'ensemble des flux en devises du Groupe constitué par ECA et ses filiales (encaissements et décaissements), à mesurer l'exposition nette du Groupe par échéance et à éventuellement mettre en place une couverture de change si la position nette à une échéance identifiée le justifie. Cela nécessite une appréciation du risque d'évolution des cours, qui est émise par la Direction conseillée par ses banques. En 2018 ECA a mis en place plusieurs opérations de ventes à terme de dollars américains. Cinq opérations, portant au total sur 1,62 million de dollars sont en cours à la date de clôture, avec des termes entre février et juillet 2019.

L'endettement financier en devises est marginal, seules quelques filiales étrangères pouvant avoir des concours bancaires courants temporaires.

(en milliers d'euros)	USD	GBP	Autres
Actifs	7 576	464	406
Passifs	4 122	215	1 864
Position nette avant gestion	3 454	249	(1 458)
Position hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	3 454	249	(1 458)

Une variation uniforme des taux de change à la hausse ou la baisse de 1 centime d'euro des principales devises pourrait avoir un impact d'environ plus ou moins 33 milliers d'euros sur la position nette, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité des actifs et passifs.

8.3.4 Risque de marché

Des actions sont autodétenues par ECA (78 360 actions), par GROUPE GORGÉ (5 234 actions) et par PRODWAYS GROUP (49 723 actions). Ces actions ont été acquises dans le cadre de contrats de liquidité ou dans le but de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés, annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, la régularisation du cours de Bourse de l'action.

La valeur de marché au 31 décembre 2018 des titres autodétenus s'élève à 0,94 million d'euros (dont respectivement 0,044 million d'euros pour les actions d'autocontrôle de GROUPE GORGÉ, 0,77 million d'euros pour celles d'ECA et 0,13 million d'euros pour celles de PRODWAYS GROUP).

Une évolution uniforme de 10 % du cours des actions pourrait avoir un impact sur les capitaux propres de 94 milliers d'euros par rapport à la situation du 31 décembre 2018 (actions ECA, GROUPE GORGÉ et PRODWAYS GROUP).

Au 31 décembre 2018, les plus-values latentes sur l'ensemble des titres cotés représentent 1 539 k€ pour les titres classés en valeurs mobilières de placement ; les moins-values latentes sont provisionnées. La filiale SOPROMEC investit de façon peu fréquente sur des actions cotées.

Le reste de la trésorerie investie par le Groupe l'est en SICAV monétaires ou en dépôts à terme.

8.4 Engagements hors bilan liés au financement

8.4.1 Nantissements d'actifs de l'émetteur

Il n'existe pas de nantissement, garantie ou sûreté à la clôture de l'exercice 2018 autres que le nantissement d'actifs en garantie des emprunts qui ont servi à les financer.

8.4.2 Engagements reçus

GROUPE GORGÉ SA bénéficie d'une ligne de crédit renouvelable de 10 millions d'euros, confirmée jusqu'en juillet 2020. Cette ligne de crédit n'a pas été utilisée. Elle est assortie d'une clause de changement de contrôle et d'un covenant financier.

ECA SA bénéficie d'une ligne de crédit renouvelable 2016 de 10 millions d'euros, confirmée jusqu'en juillet 2021. Cette ligne de crédit, utilisée à hauteur de 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2018, est assortie d'une clause de changement de contrôle et d'un covenant financier.

ECA SA bénéficie également d'une ligne de crédit renouvelable 2017 de 10 millions d'euros, confirmée jusqu'en juillet 2020. Cette ligne de crédit, utilisée à hauteur de 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2018, est assortie d'une clause de changement de contrôle.

PRODWAYS GROUP SA bénéficie d'une ligne de crédit renouvelable de 10 millions d'euros, confirmée jusqu'en décembre 2022. Cette ligne est dégressive de 2,5 millions par an à partir de juin 2019. Elle n'a pas été utilisée. Elle est assortie d'une clause de changement de contrôle et d'un covenant financier.

8.4.3 Autres engagements

Il n'existe pas d'autre nantissement, garantie ou sûreté à la clôture de l'exercice 2018.

Note 9 Impôts sur les résultats

9.1 Détail des impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

9.1.1 Détail des impôts sur les résultats

Ventilation de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	2018	2017 ⁽¹⁾
Impôts différés	679	(3 538)
Impôts exigibles	(2 788)	(1 522)
CHARGE D'IMPOT	(2 109)	(5 060)

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

La charge d'impôt n'inclut pas les crédits impôt recherche, classés en autres produits (voir notes 4.2 et 9.1.2), elle inclut en revanche la CVAE pour 1 867 milliers d'euros en 2018 et 1 315 milliers d'euros en 2017.

Dettes et créances d'impôt

(en milliers d'euros)	2018	2017
Créances d'impôt	26 296	24 635
Impôt exigible	256	250
CREANCE / (DETTE) D'IMPOT NETTE	26 040	24 385

Les créances d'impôt sont constituées principalement de créances de crédit d'impôt recherche (17,3 millions d'euros) et de créances de CICE (7,4 millions d'euros) qui n'ont pas pu être imputées sur de l'impôt à payer.

9.1.2 Analyse de la charge d'impôt

Conformément aux pratiques de la place et aux normes IAS 12 et IAS 20, les crédits d'impôt n'étant ni des éléments du résultat fiscal, ni calculés sur la base du résultat fiscal et n'étant pas des éléments de liquidation de l'impôt ni limités au montant de l'impôt liquidé, ils sont classés en résultat opérationnel.

Les crédits d'impôt recherche de l'exercice sont constatés au sein du résultat opérationnel courant plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt s'ils ne sont pas générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé. S'ils sont générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé, les crédits d'impôt recherche sont constatés en produits différés au passif et sont constatés en produits au rythme des amortissements futurs.

La Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est qualifiée dans les comptes d'impôt sur le résultat, cette taxe étant assise sur la valeur ajoutée. L'analyse du Groupe se base notamment sur la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12 et sur une position de l'IFRIC datant de 2006 et précisant que le terme « bénéfice imposable » implique une notion de montant net plutôt que de montant brut, sans qu'il soit nécessairement identique au résultat comptable. L'IRAP (taxe italienne également assise sur la valeur ajoutée) est traitée de la même façon.

(en milliers d'euros)	2018	2017 ⁽¹⁾
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	(2 605)	(15 833)
(Charge) / Produit d'impôt	(2 109)	(5 060)
Résultat des sociétés mises en équivalence	35	31
Résultat avant impôt	(532)	(10 804)
Taux d'impôt	28%	33,33%
IMPOT THEORIQUE	136	3 601
Éléments de rapprochement		
Déficits fiscaux de la période non activés	(3 302)	(8 301)
Utilisation de déficits fiscaux non activés	315	603
Réestimation des actifs d'impôts différés	51	(3 731)
Écarts de taux France/Étranger et taux réduits	(364)	(284)
Ecarts de taux relatifs à la nouvelle réforme fiscale en France	-	788
CVAE	(1 868)	(1 316)
Effets impôts liés au classement comptable de la CVAE et des crédits d'impôts / ou économie d'impôt sur CVAE et retraitement / annulation impôt théorique sur crédits d'impôts	1 432	1 867
Autres différences permanentes	1 490	1 714
(CHARGE) / PRODUIT NET D'IMPOT REEL	(2 109)	(5 060)

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

Le taux d'impôt utilisé correspond au taux actuel de la société mère.

9.2 Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôt différé sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allégements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les principales différences temporelles sont liées aux déficits reportables, aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés, aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement ainsi qu'aux frais de développement immobilisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôts qui seront en vigueur au moment du renversement des différences temporelles.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale et qu'ils ont des échéances identiques.

Ventilation des impôts différés par nature

(en milliers d'euros)	2018	2017 ⁽¹⁾
Différences temporelles		
Retraites et prestations assimilées	1 981	2 087
Frais de développement	(4 517)	(5 565)
Subvention	10	67
Location financement	(269)	(246)
Instruments financiers dérivés	(25)	(62)
Juste valeur – IFRS 3	(1 979)	(2 157)
IFRS 15	80	47
Autres	391	(6)
SOUS-TOTAUX	(4 334)	(5 834)
Décalages temporaires et autres retraitements	(793)	(2 022)
Déficits reportables	6 398	7 111
CVAE	(30)	(51)
TOTAUX	1 241	795
IMPOTS DIFFERES PASSIF	(2 661)	(4 010)
IMPOTS DIFFERES ACTIF	3 902	3 215

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

Les déficits reportables sont activés en raison des perspectives d'imputation rapide de ces déficits. Certains actifs d'impôts différés résultant de ces activations peuvent être imputés sur la fiscalité passive en raison de la situation nette fiscale différée passive des sociétés concernées.

Situation fiscale latente

Déficits reportables non activés (bases en millions d'euros)	2018	2017
Déficits ordinaires	48,2	55,2
TOTAUX	48,2	55,2

Note 10 Capitaux propres et résultat par action

10.1 Capitaux propres

10.1.1 Capital et primes d'émission

Au 31 décembre 2017, le capital social de PÉLICAN VENTURE s'élève à 3 309 778,08 euros, constitué de 2 298 457 actions de 1,44 euro de nominal chacune, totalement libérées.

La quasi-totalité du capital et des droits de vote est détenue par trois membres de la famille GORGÉ, Jean-Pierre, Raphaël et Blanche GORGÉ.

10.1.2 Dividende par action

Les réserves distribuables de la société mère (capitaux propres hors capital social et réserve légale) s'élèvent à 72 925 milliers d'euros, avant affectation du résultat 2018. Elles s'élevaient à 69 090 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Un dividende de 0,96 euro par action a été versé en 2018 au titre de l'exercice 2017, pour un total de 2 199 milliers d'euros.

10.2 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par la moyenne pondérée prorata temporis du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions détenues en autocontrôle, en respect de la norme IAS 33.

Le résultat par action dilué prend en compte les instruments ayant un effet dilutif. Il est calculé à partir de la moyenne pondérée prorata temporis du nombre d'actions assimilables à des actions en circulation au cours de l'exercice. L'effet dilutif des options de souscription d'achat ou d'achats d'actions est calculé selon la méthode dite du rachat d'action, en prenant en compte le cours moyen de la période concernée.

	2018	2017 ⁽¹⁾
Nombre moyen pondéré d'actions	2 298 457	2 298 457
Dividende par action versé au titre de l'exercice (en euros)	ND	0,96
RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)	(0,710)	(1,447)
RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (EN EUROS)	(0,710)	(1,651)
Actions potentielles dilutives ⁽²⁾	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	2 298 457	2 298 457
RÉSULTAT PAR ACTION DILUÉ (EN EUROS)	(0,710)	(1,447)
RÉSULTAT PAR ACTION DILUÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (EN EUROS)	(0,710)	(1,651)

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

(2) Il n'existe plus d'actions potentielles dilutives à la date d'arrêté des comptes.

10.3 Nantissements d'actions de l'émetteur

À la connaissance de la Société, il n'existe plus de nantissements d'actions GROUPE GORGÉ en cours à la date de clôture.

Note 11 Autres provisions et passifs éventuels

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a vis-à-vis d'un tiers une obligation antérieure à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements (hormis la comptabilisation du passif éventuel dans les cas d'acquisition). Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir :

- les risques économiques : ces provisions couvrent des risques fiscaux identifiés au cours de contrôles réalisés localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs ;
- les risques et charges sur affaires ; ces provisions sont constituées :
- des provisions statistiques pour garantie : les filiales du Groupe provisionnent sur une base statistique l'ensemble des garanties éventuellement données sur la vente d'équipements. Certaines garanties peuvent atteindre 24 mois,
- des provisions pour pertes à terminaison sur affaires en cours,
- des provisions pour travaux restant à effectuer sur des affaires déjà livrées ;
- les coûts de restructuration, dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture.

Par opposition à la définition ci-dessus d'une provision, un passif éventuel est :

- une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous le contrôle du Groupe ;
- ou une obligation actuelle résultant d'un événement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Dans le cadre de regroupements d'entreprises, des passifs éventuels peuvent être comptabilisés en provisions selon les critères définis par la norme IFRS 3R.

L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :

Provisions (en milliers d'euros)	Litiges	Garanties données aux clients	Pertes à terminaison	Amendes et pénalités	Autres	Totaux
Au 1 ^{er} janvier 2018 ⁽¹⁾	670	922	3 532	39	6 040	11 203
Dotations	800	184	695	6	1 743	3 427
Utilisations	-	(61)	(116)	(98)	(3 788)	(4 063)
Reprises	(317)	(65)	(1 231)	-	(828)	(2 442)
Impact sur le résultat de la période	483	58	(652)	(92)	(2 873)	(3 077)
Variations de périmètre	(198)	(203)	(1 499)	-	(537)	(2 437)
Autres mouvements	-	-	-	-	249	249
Effet des variations de change	-	-	-	-	-	-
AU 31 DECEMBRE 2018	954	777	1 380	(53)	2 879	5 937

(1) Ouverture retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

La colonne « Autres » incluait fin 2017 des provisions pour risques pour 2 633 milliers d'euros au titre des conséquences d'un litige client majeur et des conséquences de l'arrêt d'activité de deux filiales du Groupe. Ces provisions ont été reprises en 2018 et réaffectées aux passifs et pertes de valeur d'actifs correspondants.

Note 12 Autres notes

12.1 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires facturés à l'ensemble des sociétés du Groupe par le collège des Commissaires aux comptes de PÉLICAN VENTURE SAS sont les suivants :

2018 (en milliers d'euros)	RSM		DOMINIQUE BEYER		Totaux	
Commissariat aux comptes, examen des comptes	312	100%	9	100%	321	100%
• Société mère	21		9		30	
• Sociétés intégrées globalement	291		-		291	
Services autres que la certification des comptes	-		-		-	
TOTAL	312	100%	9	100%	321	100%

2017 (en milliers d'euros)	RSM		DOMINIQUE BEYER		Totaux	
Commissariat aux comptes, examen des comptes	332	99%	9	100%	341	99%
• Société mère	20		9		29	
• Sociétés intégrées globalement	313		-		313	
Services autres que la certification des comptes	4	1%	-		4	1%
TOTAL	336	100%	9	100%	345	100%

12.2 Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe est engagé dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas et après avis de conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

En juillet 2013, un incendie a détruit l'usine de fabrication de panneaux de particules de bois de la société DEPALOR, à Phalsbourg. Certains systèmes de protection contre l'incendie au droit du départ de feu n'auraient pas fonctionné. À la suite de ce sinistre, une expertise judiciaire a été initiée par DEPALOR et son assureur à l'encontre des différentes sociétés spécialisées en charge de la conception, de la maintenance, de la vérification ou de travaux ponctuels sur les systèmes d'extinction, dont CLF SATREM, et de leurs assureurs respectifs. L'expertise judiciaire, qui devait notamment déterminer les causes du sinistre ainsi que les causes des éventuels dysfonctionnements des systèmes de sécurité incendie et en déterminer l'incidence dans le sinistre, conclut notamment ceci en mars 2018 : l'origine du sinistre proviendrait de la rupture d'une canalisation sous pression d'huile hydraulique d'une presse à panneaux de particules de bois ; l'huile se serait vaporisée au contact des éléments portés à haute température de la presse et se serait alors spontanément enflammée. Les dommages pour DEPALOR ont été estimés à 34 millions d'euros (valeur de reconstruction à neuf de l'usine). Le rapport retient que plusieurs dispositifs d'extinction semblent avoir été plus ou moins défaillants et n'auraient donc pas permis de lutter efficacement contre le foyer primaire. Un poste sprinkler ne se serait pas déclenché du fait de la présence d'un clapet anti-retour sur le système incendie. Il n'a pas été possible d'attribuer la responsabilité de l'insertion du clapet anti-retour à quiconque. Il semble que le réseau était ainsi hors service depuis plusieurs années. Aucun des prestataires (APAVE, AXIMA ou CLF) étant intervenus sur le système de sécurité incendie n'avaient relevé cette anomalie lors de leurs interventions. Les préposés de DEPALOR chargés des vérifications hebdomadaires et des remises en service après incident devaient eux vraisemblablement connaître cette anomalie. Le rapport relève en outre que DEPALOR semble avoir été négligente dans le suivi de l'entretien du réseau et du dépoussiérage de ses charpentes. L'expert retient que, en tout état de cause, « il n'est pas certain que les systèmes d'extinction, même en état de fonctionner, auraient permis de maîtriser convenablement une mise à feu propre à l'inflammation d'un brouillard d'huile issu d'une rupture de canalisation sous haute pression et à fort débit entretenu car le système sprinkler avait dû être conçu pour, essentiellement, neutraliser l'implication de la "galette" en cours de fabrication ». Courant août, les assureurs de DEPALOR ont assigné DEPALOR, tous les intervenants ayant travaillé sur le système de sécurité incendie de DEPALOR et leurs assureurs respectifs, devant le Tribunal de commerce de Nanterre. Sans tenir compte des conclusions de l'expertise judiciaire, ils demandent au Tribunal de constater que les manquements des sociétés AXIMA, CLF et APAVE sont directement à l'origine des préjudices subis par DEPALOR et demandent la condamnation solidaire de ces sociétés à la somme de 34 millions d'euros. CLF considère que ces demandes vont à l'encontre des conclusions de l'expertise puisque le non-fonctionnement du réseau de sprinkler n'est pas la cause de l'incendie mais seulement un facteur d'aggravation du risque d'incendie parmi d'autres (négligence de DEPALOR, problème d'empoussiérage des charpentes). L'expertise n'a pu en outre déterminer qui était à l'origine de la pose du clapet anti-retour ayant empêché le fonctionnement du réseau de sprinkler mais il est probable que DEPALOR en connaissait l'existence. Sauf si les assureurs parviennent à une transaction entre eux, ce litige devrait durer plusieurs années. CLF est couverte par sa police d'assurance à hauteur de 3 millions d'euros pour ce sinistre.

En avril 2008, CIMLEC INDUSTRIE a conclu avec la société ETS COMMUNICATION un contrat de téléphonie illimitée assorti d'une location de matériels nécessaires à la fourniture de cette prestation auprès d'une société de leasing.

L'ensemble de la prestation de téléphonie et de la location financière s'élevait à un montant global d'environ 500 milliers d'euros. Sur la foi d'un procès-verbal de réception apparemment signé par CIMLEC INDUSTRIE, la société de location FRANFINANCE a commencé à prélever des loyers alors que le matériel de téléphonie n'avait pas été livré et que la prestation de téléphonie illimitée n'avait pas commencé. CIMLEC INDUSTRIE a fait cesser les prélèvements et a fini par constater la résolution du contrat. La société ETS COMMUNICATION quant à elle a été mise en liquidation judiciaire. FRANFINANCE a assigné CIMLEC INDUSTRIE devant le Tribunal de Commerce pour réclamer à CIMLEC INDUSTRIE environ 470 milliers d'euros au titre de l'exécution du contrat de location financière jusqu'à son terme. CIMLEC INDUSTRIE a alors déposé une plainte pour faux et usage de faux et escroquerie à son encontre. L'instruction s'est soldée par une ordonnance de non-lieu constatant notamment qu'aucun élément objectif ne venait confirmer la réalité de la livraison ni la devenir du matériel. Dans tous les cas, CIMLEC INDUSTRIE estime que FRANFINANCE ne peut prétendre obtenir la contrepartie financière totale d'un contrat lorsqu'aucune des prestations qu'il vise n'a été réalisée. Le Tribunal de commerce en avril 2016 a condamné CIMLEC INDUSTRIE à payer à FRANFINANCE 473 milliers d'euros. La condamnation a été constatée dans les comptes depuis juin 2016 et cette somme est entièrement réglée. CIMLEC INDUSTRIE a fait appel de ce jugement et a été débouté en 2017. CIMLEC INDUSTRIE a formé un pourvoi en cassation début 2018.

BAUMERT a souhaité procéder en 2014 à la fermeture de son établissement de Dreux afin de redéployer l'activité menée sur ce site notamment sur son site principal en Alsace. Quinze sur seize salariés ayant refusé toute mobilité géographique, la Société a dû procéder à un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) concernant ces salariés. Quatorze salariés ont demandé l'annulation du PSE au motif que le PSE n'avait pas été homologué par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) compétente et que le PSE n'aurait pas été apprécié par cette dernière au regard des moyens dont dispose le Groupe auquel la société BAUMERT appartient. La procédure devant les juridictions administratives a confirmé l'incompétence territoriale de la DIRECCTE ayant homologué le PSE. Du fait de l'annulation du PSE, les salariés ont également engagé des procédures prud'homales pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. BAUMERT a ainsi été condamnée par le conseil des Prud'hommes en 2016 à verser des dommages et intérêts aux salariés pour un montant d'environ 460 milliers d'euros, condamnation confirmée en appel en septembre 2018 pour un montant fixé finalement à 302 milliers d'euros. BAUMERT a entamé des procédures visant à mettre en cause les responsabilités de l'État et de son avocat ayant conseillé la société sur ce PSE, notamment en raison de la saisine de la DIRECCTE incompétente.

En 2014 et 2015, la société BAUMERT a conçu, fabriqué et installé des portes étanches pour 9 unités de méthanisations conçues par la société NASKEO Environnement et vendues à des exploitants agricoles. Le prix de ce marché s'élevait à 720 milliers d'euros pour BAUMERT. Ces unités de méthanisation présentent des dysfonctionnements affectant les performances attendues des exploitants agricoles. Des expertises judiciaires sont en cours sur plusieurs sites où vont être initiées afin de déterminer les causes de ces dysfonctionnements, au titre desquels un apparent problème d'étanchéité des portes. Baumert considère à ce jour que les portes conçues sont conformes aux requis du cahier des charges de NASKEO Environnement.

VAN DAM a reçu en mai 2016 une réclamation de VINCI CONSTRUCTION UK Limited au sujet de travaux de sous-traitance réalisés en 2008-2009 (puis en 2011 pour des réparations) sur un bâtiment civil en Angleterre. Le marché d'origine pour VAN DAM s'élevait à environ 2,9 millions de livres sterling. VAN DAM a eu de nombreuses discussions avec le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage sur l'origine des désordres constatés et les solutions techniques proportionnées et adaptées pouvant le cas échéant être mises en œuvre pour remédier aux désordres. VAN DAM n'a toutefois pas pu accéder au bâtiment pour effectuer certaines analyses techniques. Depuis la faillite du maître d'ouvrage CARILLION, les discussions sont suspendues.

En 2014, selon cahier des charges d'un maître d'ouvrage et d'un cabinet d'architectes, CLF a installé un système de déluge pour le théâtre de Saumur. Par suite d'une panne d'électricité en 2018 et d'un compresseur défaillant, le système de déluge s'est mis en marche et le théâtre a été en partie inondé. Une expertise amiable est en cours, impliquant tous les intervenants sur l'installation (de la conception, installation, fourniture, certification et maintenance) et leurs assureurs, afin de déterminer les responsabilités de chacun.

ECA EN a déménagé son activité en 2015. Un état des lieux de sortie a été réalisé de manière contradictoire avec le bailleur, la SCI FERCA, fin décembre 2015. La SCI FERCA a assigné ECA EN fin 2017 aux fins de remise en état des locaux incombant prétendument à ECA EN et réclame 518 milliers d'euros à ECA EN à ce titre. Il est rappelé que la société avait fini par devoir déménager en raison du non-achèvement par son ancien bailleur, la SCI FERCA, des travaux de réfection des toitures (désamiantage) des locaux quittés.

À l'issue d'une expertise judiciaire de 9 années, la SCI FERCA, ancien bailleur d'ECA EN, a assigné les entreprises en charge des travaux de désamiantage non achevés (et leurs assureurs) pour demander indemnisation du préjudice subi du fait de la mauvaise exécution et de l'inachèvement des travaux de désamiantage. La SCI FERCA a assigné aux côtés des entreprises en charges des travaux de désamiantage la société ECA EN, reprochant à cette dernière, en sa qualité d'ancien locataire, d'avoir entravé le bon déroulement des travaux de désamiantage, ce que ECA EN conteste fermement. Pour mémoire, une fusion simplifiée a été réalisée en 2018 entre les sociétés ECA EN et ECA ROBOTICS.

12.3 Événements postérieurs à l'exercice

Le 3 janvier 2019, PRODWAYS GROUP a réalisé l'acquisition des sociétés L'EMBOUT FRANÇAIS et SURDIFUSE au sein de son pôle Products.

Le 31 janvier, le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP a arrêté un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions. Au titre de ce plan, 802 800 actions nouvelles pourraient être créées en fonction de l'atteinte de conditions de présence et de conditions de performance concernant les exercices 2019 à 2021.

Les marines belge et hollandaise ont attribué le 15 mars 2019 au consortium réunissant NAVAL GROUP et ECA ROBOTICS un contrat pour la fourniture de 12 navires de chasse aux mines équipés d'une centaine de drones. Ce contrat de près de 2 milliards d'euros sera réalisé sur 10 ans, la part d'ECA s'élève à environ 450 millions d'euros. Il s'agit d'un contrat extrêmement important, par son montant mais aussi par les retombées commerciales possibles dans d'autres pays. Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu entre le 31 décembre 2018 et la date du Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêté des comptes consolidés.

Note 13 Liste des sociétés consolidées

	Société mère	% de contrôle		% d'intérêt		Méthode	
Sociétés	au 31 décembre 2018	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Société consolidante							
PÉLICAN VENTURE SAS		Top	Top	Top	Top	IG	IG
Gorgé Investissement							
SOPROME SA	PÉLICAN VENTURE	99,99	99,99	100	100	IG	IG
FONDELIA SAS	SOPROME SA	100	100	100	100	IG	IG
Structure et foncier							
SCI BETHUNE	PÉLICAN VENTURE	99,99	99,99	99,99	99,99	IG	IG
SCI THOUVENOT	PÉLICAN VENTURE	100	100	100	100	IG	IG
SCI AUSSONNE	PÉLICAN VENTURE	99,96	99,96	99,96	99,96	IG	IG
TROIDEMI SARL	PÉLICAN VENTURE	100	100	100	100	IG	IG
VIBRANIUM	PÉLICAN VENTURE	87,50	-	87,50	-	IG	-
GROUPE GORGÉ							
Structure							
GROUPE GORGÉ SA	PÉLICAN VENTURE	68,31	68,03	53,60	53,44	IG	IG
FINU12 ⁽¹⁾	GROUPE GORGÉ SA	100	-	53,60	-	IG	-
SCI DES CARRIÈRES	GROUPE GORGÉ SA	100	100	53,60	53,44	IG	IG
GORGÉ EUROPE INVESTMENT (Pays-Bas)	VIGIANS	100	100	50,92	50,77	IG	IG
GORGÉ NETHERLANDS (Pays-Bas)	GORGÉ EUROPE INVESTMENT	91,58	91,58	46,63	46,50	IG	IG
Systèmes Intelligents de Sécurité							
ECA SA ⁽²⁾	GROUPE GORGÉ SA	75,68	75,42	32,76	32,67	IG	IG
ECA DÉVELOPPEMENT ⁽¹⁾	ECA SA	100	100	32,76	32,67	IG	IG
ECA AEROSPACE	ECA SA	100	100	32,76	32,67	IG	IG
ECA AUTOMATION (anciennement ECA CNAI)	ECA AEROSPACE	100	100	32,76	32,67	IG	IG
ECA SINTERS	ECA AEROSPACE	100	100	32,76	32,67	IG	IG
ELTA	ECA AEROSPACE	100	100	32,76	32,67	IG	IG
ECA DRONE ⁽³⁾	ECA SA	-	100	-	32,67	-	IG
ECA DYNAMICS ⁽¹⁾	ECA SA	51	51	16,71	16,66	IG	IG
ECA EN ⁽³⁾	ECA SA	-	100	-	32,67	-	IG
ECA FAROS	ECA SA	100	100	32,76	32,67	IG	IG
ECA MIDDLE EAST (EAU) ⁽⁴⁾	ECA SA	-	100	-	32,67	-	IG
ECA ROBOTICS	ECA SA	100	100	32,76	32,67	IG	IG
ECA ROBOTICS BELGIUM ⁽¹²⁾	ECA ROBOTICS	100	-	32,76	-	IG	-
ECA RSM ⁽³⁾	ECA SA	-	100	-	32,67	-	IG
ECA SINDEL (Italie) ⁽⁶⁾	ECA SA	-	99,38	-	32,46	-	IG
ECA SINDEL BRASIL (Brésil) ⁽⁶⁾	ECA SINDEL	-	99,80	-	32,40	-	IG
EN MOTEURS ⁽⁵⁾	ECA EN	-	100	-	32,67	-	IG
ECA MIDDLE EAST (Moyen-Orient) ⁽⁷⁾	ECA SA	-	100	-	32,67	-	IG
ECA GROUP ASIA (Singapour)	ECA SA	100	100	32,76	32,67	IG	IG
BUREAU D'ETUDES MAURIC	ECA SA	60,06	71,47	19,68	23,35	IG	IG
SSI (États-Unis) ⁽¹⁾	ECA SA	100	100	32,76	32,67	IG	IG
TRITON IMAGING (États-Unis) ⁽¹⁾	ECA SA	100	100	32,76	32,67	IG	IG
1ROBOTICS (États-Unis) ⁽¹⁾	ECA SA	29,89	29,89	26,64	26,46	MEQ	MEQ
Protection des Installations à Risques							
AI GROUP ⁽⁸⁾	VIGIANS	-	100	-	50,77	-	IG
AMOPSI	VIGIANS	80	80	40,88	40,62	IG	IG
VIGIANS (anciennement BALISCO)	GROUPE GORGÉ SA	95	95	50,92	50,77	IG	IG

BAUMERT	NUCLÉACTION	100	100	53,33	53,17	IG	IG
BAUMERT CHINE ⁽⁹⁾	BAUMERT HONG KONG	-	100	-	53,17	IG	IG
BAUMERT HONG KONG ⁽¹⁾	BAUMERT	100	100	53,33	53,17	IG	IG
CIMLEC INDUSTRIAL (Roumanie)	CIMLEC INDUSTRIE	100	100	50,92	50,77	IG	IG
CIMLEC INDUSTRIE	VIGIANS/CLF	100	100	50,92	50,77	IG	IG
CLF SATREM	VIGIANS	100	100	50,92	50,77	IG	IG
COMMERCE ROBOTIQUE	CIMLEC INDUSTRIE	100	100	50,92	50,77	IG	IG
FRIESLAND INSTALLATIE EN SOLAR BV ⁽¹⁰⁾	GORGÉ HOEKSTRA	-	100	-	46,50	IG	IG
GORGÉ HOEKSTRA HOLDING BV	GORGÉ NETHERLANDS	100	100	46,63	46,50	IG	IG
HOEKSTRA-SUWALD TECHNIQ BV	GORGÉ HOEKSTRA	100	100	46,63	46,50	IG	IG
HOEKSTRA-SUWALD INSTALLATIE EN SOLAR BV	GORGÉ HOEKSTRA	100	100	46,63	46,50	IG	IG
NTS FRANCE	CIMLEC INDUSTRIE	100	100	50,92	50,77	IG	IG
NUCLÉACTION	GROUPE GORGÉ SA	99,49	99,49	53,33	53,17	IG	IG
PORTAFEU NUCLEAIRE	NUCLÉACTION	100	100	53,33	53,17	IG	IG
SAS STONI	GROUPE GORGÉ SA	100	100	53,60	53,44	IG	IG
SCI MEYSSE	PORTAFEU NUCLEAIRE	100	100	53,33	53,17	IG	IG
SCI DES PORTES	GROUPE GORGÉ SA	100	100	53,60	53,44	IG	IG
SERES TECHNOLOGIES	GROUPE GORGÉ SA	70	70	37,52	37,35	IG	IG
SVF (anciennement FINU 10)	CLF SATREM	100	100	50,92	53,44	IG	IG
TENWHIL	CIMLEC INDUSTRIE	100	100	50,92	50,77	IG	IG
THE WIND FACTORY UK LTD	GORGÉ HOEKSTRA	100	100	46,63	46,50	IG	IG
VAN DAM	GORGÉ NETHERLANDS	100	100	46,63	46,50	IG	IG
VAN DAM ASIA	VAN DAM	100	100	46,63	46,50	IG	IG
VAN DAM MAINTENANCE AND REPAIR	GORGÉ NETHERLANDS	100	100	46,63	46,50	IG	IG
VAN DAM USA	VAN DAM	100	100	46,63	46,50	IG	IG
Impression 3D							
3D SERVICAD	AS 3D	100	100	30,34	30,26	IG	IG
AVENAO SOLUTIONS 3D	PRODWAYS GROUP	100	100	30,34	30,26	IG	IG
AVENAO INDUSTRIE	AS 3D	100	100	30,34	30,26	IG	IG
CRISTAL	PRODWAYS GROUP	95	95	28,83	28,74	IG	IG
DELTAMED	PRODWAYS GROUP	100	100	30,34	30,26	IG	IG
DENTOSMILE	PRODWAYS ENTREPRENEURS	20	20	6,07	6,05	MEQ	MEQ
EXCELTEC	PRODWAYS GROUP	100	100	30,34	30,26	IG	IG
INITIAL	PRODWAYS GROUP	100	100	30,34	30,26	IG	IG
INTERSON PROTAC	IP GESTION	100	100	22,76	22,69	IG	IG
IP GESTION	PRODWAYS GROUP	75	75	22,76	22,69	IG	IG
PRODWAYS AMERICAS	PRODWAYS	100	100	30,34	30,26	IG	IG
PRODWAYS GROUP	GROUPE GORGÉ SA	56,61	56,61	30,34	30,26	IG	IG
PRODWAYS DISTRIBUTION ⁽¹⁾	PRODWAYS GROUP	100	100	30,34	30,26	IG	IG
PRODWAYS	PRODWAYS GROUP	100	100	30,34	30,26	IG	IG
PRODWAYS CONSEIL	PRODWAYS GROUP	90	90	27,31	27,23	IG	IG
PRODWAYS ENTREPRENEURS	PRODWAYS GROUP	100	100	30,34	30,26	IG	IG
PODO 3D	PRODWAYS GROUP	82,07	82,07	24,90	24,83	IG	IG
PRODWAYS MATERIALS	DELTAMED	100	100	30,34	30,26	IG	IG
PRODWAYS RAPID ADDITIVE FORGING	PRODWAYS GROUP	100	100	30,34	30,26	IG	IG
PRODWAYS 2 ⁽¹⁾	PRODWAYS GROUP	100	100	30,34	30,26	IG	IG
SOLIDSCAPE (États-Unis) ⁽¹¹⁾	PRODWAYS GROUP	100	-	30,34	-	IG	-
VARIA 3D	PRODWAYS GROUP	70	45	21,39	13,82	MEQ/IG	MEQ

(1) Sociétés sans activité, depuis août 2018 en ce qui concerne SSI.

PELICAN VENTURE

Siège social : 19 rue du quatre septembre – 75002 Paris
Société par actions simplifiée au capital de 3309778 euros

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

PELICAN VENTURE

Siège social : 19 rue du quatre septembre – 75002 Paris
Société par actions simplifiée au capital de 3309778 euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société PELICAN VENTURE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PELICAN VENTURE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie 'Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés' du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 «Retraitement des informations financières des exercices antérieurs Principes comptables» de l'annexe aux comptes consolidés qui expose notamment l'incidence de l'adoption au 1er janvier 2018 de la nouvelle norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La note 1.3 « Retraitements des informations financières des exercices antérieurs » présente l'incidence sur les exercices antérieurs de la finalisation des travaux d'évaluation des actifs et passifs acquis (IFRS3R) et de l'application d'IFRS15. Nous avons revu la documentation et les travaux d'analyses menés par la direction, examiné la nature des retraitements, ainsi que leur traitement comptable et l'information financière donnée à ce titre en annexe.
- La note 4.1 « Reconnaissance des revenus et chiffre d'Affaires » de l'annexe expose les modalités de comptabilisation des affaires en cours à la clôture de l'exercice.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté, notamment, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

- Les notes 6.1 « Écarts d'acquisition » et 6.2 « Autres immobilisations incorporelles » exposent les modalités d'inscription à l'actif, d'amortissement et de dépréciation des « immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises » et des « immobilisations incorporelles générées en interne ». Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des actifs incorporels ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées telles que décrites dans la note 6.4 « Pertes de valeurs sur les actifs immobilisés ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

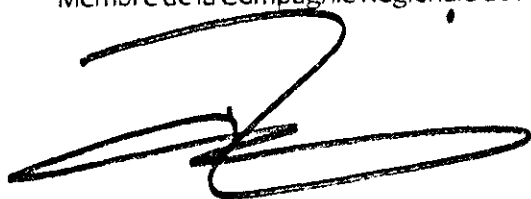
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris et à Boulogne, le 5 juin 2019

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

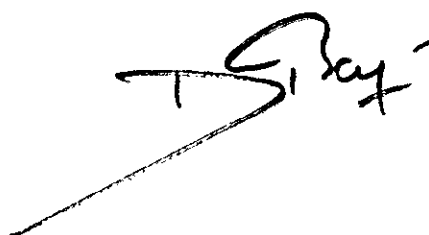
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Stéphane MARIE

Associé

Dominique BEYER



Dominique BEYER

Associé

PÉLICAN VENTURE

RAPPORT FINANCIER 2018



PELICAN VENTURE SAS
19 RUE DU QUATRE SEPTEMBRE
75002 PARIS

FAITS MARQUANTS

Le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 296,1 millions d'euros, contre 278,3 millions d'euros en 2017. Le résultat opérationnel courant s'élève à 3,3 millions d'euros, contre -1,6 million d'euros en 2017. Le résultat opérationnel est de 0,7 million d'euros, contre -9,7 millions d'euros en 2017. Le résultat net est une perte de 2,6 millions d'euros. Le résultat net part du groupe s'élève à -1,6 millions d'euros (-3,3 millions d'euros en 2017).

Les principaux faits marquants nécessaires à la compréhension des comptes sont les suivants :

1/ Pôle Systèmes Intelligents de Sûreté de GROUPE GORGÉ

L'année 2018 a été marquée par des succès commerciaux significatifs, notamment dans la Robotique :

- en janvier, ECA remporte un contrat de plus de 30 millions d'euros, dont une tranche ferme de 10 millions d'euros, pour la fourniture de robots terrestres de déminage IGUANA E au ministère des armées. Ce contrat est la première vente significative de l'UGV IGUANA développé par ECA en 2015 et 2016 ;
- en avril, ECA signe trois commandes à l'export en robotique navale pour un montant supérieur à 12 millions d'euros. Les deux premiers contrats couvrent la fourniture de robots sous-marins pour le déminage et de systèmes de robotisation de bateaux de surface permettant de les transformer en drones de surface (*Unmanned Surface Vehicles*). Le troisième contrat concerne la fourniture de systèmes de conversion d'énergie en remplacement des systèmes existants sur des sous-marins ;
- en juin, ECA remporte plusieurs contrats pour un montant total de 6 millions d'euros pour la fourniture de convertisseurs statiques auprès de plusieurs marines ;
- en juillet, ECA signe deux contrats pour près de 9 millions d'euros pour la fourniture d'équipements spécifiques dans le secteur de la Défense démontrant les capacités d'ECA à fournir des solutions sur mesure ;
- en septembre, ECA conclut une nouvelle vente de robot sous-marin A18 et a livré à une marine asiatique ses systèmes de déminage en mer pour une mise en œuvre depuis un USV (*Unmanned Surface Vehicles*) ;
- enfin, en novembre, ECA reçoit une commande de plus de 12 millions d'euros pour la fourniture d'équipements pour les sous-marins français Barracuda.

En parallèle, le Groupe s'est positionné sur un appel d'offres structurant en partenariat avec NAVAL GROUP afin d'offrir une solution innovante de chasse aux mines à la Belgique et aux Pays-Bas.

Au cours de l'année, le Groupe a continué le développement de nouveaux produits afin de compléter son offre de systèmes de robots. ECA et BUREAU D'ETUDES MAURIC ont ainsi dévoilé à l'occasion du salon Euronaval un nouvel USV de la gamme INSPECTOR et OCTOPODA un concept de navires porte-drones de rupture dans le domaine de la guerre des mines robotisée. A ces innovations dédiées au déminage en mer s'ajoute également le sonar tracté T18-M (développé à base du drone sous-marin A18-M) ainsi que la suite logicielle UMISOFT™ permettant de constituer et exploiter des systèmes de drones collaborant au sein d'une même mission.

Comme annoncé fin 2017, le Groupe a poursuivi la revue de ses actifs stratégiques qui s'est matérialisée par la cession du fonds de commerce de la filiale SSI puis les cessions d'ECA SINDEL et EN MOTEURS au cours de l'exercice.

2/ Pôle Protection des Installations à Risques de GROUPE GORGÉ

Sur les plans commercial et opérationnel, des projets d'envergure ont ponctué l'année :

- BAUMERT et PREZIOSO LINJEBYGG (groupe ALTRAD) s'associent afin d'offrir une gamme de solutions destinée à la protection incendie passive en milieu nucléaire. Les partenaires ont enregistré un premier contrat de 20 millions d'euros pour la qualification, la fourniture et l'installation des enrubannages des chemins de câbles d'une centrale de troisième génération ;
- en juin, VAN DAM remporte un contrat de plusieurs millions d'euros avec DUPONT DE NEMOURS dans la pétrochimie ;
- BAUMERT a signé un contrat d'un montant supérieur à 6 millions de dollars US pour la fourniture de systèmes de cloisonnement coupe-feu pour la centrale nucléaire Vogtle 3 & 4 en Géorgie (États-Unis). Reposant sur la technologie Westinghouse AP1000, il s'agit de la première centrale nucléaire construite aux États-Unis depuis 30 ans.

Cet exercice 2018 a été marqué le redressement des activités Oil & Gas et Nucléaire qui avait été impactées en 2017.

Au cours de l'exercice, le Groupe a cédé les filiales AI GROUP et FRIESLAND INSTALLATIE EN SOLAR BV.

3/ Pôle Impression 3D de GROUPE GORGÉ

Au cours de l'exercice, PRODWAYS GROUP a poursuivi sa stratégie de développement avec, en juillet, l'acquisition du fabricant de machines américain SOLIDSCAPE, filiale de STRATASYS. La société développe depuis plus de 25 ans une technologie de référence pour les applications de fonderie de précision, destinée notamment au marché de la bijouterie. Cette acquisition renforce le positionnement de PRODWAYS GROUP qui fonde sa stratégie sur les applications de production de l'impression 3D. Cette opération permet d'accroître substantiellement l'implantation du Groupe en Amérique du Nord et de renforcer sa couverture géographique mondiale grâce à un réseau de distribution international.

En mars, PRODWAYS GROUP a pris le contrôle de 70 % du capital du service bureau américain VARIA 3D dont il avait pris une participation minoritaire en 2015. Cette acquisition renforce la présence de PRODWAYS GROUP sur le marché américain et ses capacités de production de pièces à la demande à l'international.

Le pôle a continué d'enregistrer de nombreux succès commerciaux pour ses différentes gammes de machines d'impression 3D. ainsi, l'année 2018 a été marquée par l'accélération du nombre de clients ayant acheté plus d'une machine PRODWAYS et le lancement réussi de la nouvelle imprimante 3D ProMaker LD-10 dédiée au dentaire. Le pôle a aussi connu les premiers succès de la technologie *Rapid Additive Forging* avec, en mars, l'installation de la première machine industrielle basée sur cette technologie pour les pièces de grandes dimensions en titane sur le site toulousain du groupe NEXTEAM.

Le pôle a également lancé commercialement de nouvelles machines venues élargir sa gamme :

- en juin, PRODWAYS lance, en collaboration avec la société W2P, une nouvelle imprimante 3D compacte, la ProMaker LD-3, basée sur la technologie DLP®, afin d'aider les professionnels du dentaire, de la bijouterie, de l'éducation ou du prototypage, à intégrer l'impression 3D à leurs procédés de production ;
- en septembre, PRODWAYS présente sa nouvelle imprimante 3D céramique MOVINGLight® V10 en Chine ;
- en novembre, PRODWAYS GROUP présente à l'occasion du salon Formnext en Allemagne sa nouvelle imprimante ProMaker LD-20 équipée d'un double projecteur. Cette nouvelle machine est la plus productive de la gamme, pouvant imprimer jusqu'à 50 arches dentaires en moins d'une heure.

En septembre, INITIAL et L'ORÉAL s'associent pour accélérer le développement de pièces thermoplastiques grâce à l'impression 3D. Cette collaboration avec L'ORÉAL a ouvert la voie à la réalisation de pièces bonne matière grâce à des moules imprimés en 3D et la nouvelle offre 3D Molding®.

En novembre, PRODWAYS GROUP annonce de nouveaux succès commerciaux dans la production de séries pour l'aéronautique et le marché de l'optique de sa filiale INITIAL, notamment un contrat pour la production de séries pour le fabricant de lunettes français MOREL. Une production série inédite qui pourrait représenter plusieurs milliers de montures par mois est lancée et s'appuie sur le renforcement du parc machine d'Initial pour répondre aux cadences.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2018

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et tel qu'approuvé par l'Union européenne. Les principes comptables sont exposés en détail dans les notes annexes aux états financiers consolidés, note 3.1.6.

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	2018	2017 ⁽¹⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	296 128	278 332
Production immobilisée		7 806	10 526
Production stockée		819	(829)
Autres produits de l'activité	4.2	7 022	8 186
Achats consommés et charges externes		(166 476)	(164 222)
Charges de personnel	5.2	(123 075)	(118 331)
Impôts et taxes		(3 735)	(3 477)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	4.3	(15 273)	(16 840)
Autres produits et charges d'exploitation		124	5 063
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		3 340	(1 591)
Éléments non courants du résultat opérationnel	3.2	(2 667)	(8 156)
RESULTAT OPERATIONNEL		672	(9 747)
Intérêts financiers relatifs à la dette brute		(1 768)	(1 990)
Produits financiers relatifs à la trésorerie et équivalents		2 107	183
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (A)	8.2	338	(1 808)
Autres produits financiers (B)		1 238	1 812
Autres charges financières (C)		(2 781)	(1 063)
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS (D = A + B + C)	8.2	(1 204)	(1 058)
Impôt sur le résultat	9.1	(2 109)	(5 060)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	8.1.4	36	32
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		(2 605)	(15 833)
Résultat net des activités non poursuivies		-	468
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(2 605)	(15 365)
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA MERE		(1 632)	(3 326)
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE ⁽²⁾		(973)	(12 039)
Nombre moyen d'actions	10.2	2 298 457	2 298 457
Résultat net par action des activités poursuivies, en euros		(0,710)	(1,651)
Résultat net par action, en euros	10.2	(0,710)	(1,447)
Résultat net par action dilué, en euros	10.2	(0,710)	(1,447)

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

(2) Concerne les minoritaires des groupes GROUPE GORGE, ECA et PRODWAYS GROUP.

État du résultat global

(en milliers d'euros)	2018	2017 ⁽¹⁾
RESULTAT NET	(2 605)	(15 365)
Écarts de conversion	40	37
Impôts sur écarts de conversion	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Impôts sur la réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	586	241
Impôts sur les écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(146)	(252)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-
TOTAL DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	479	25
dont éléments recyclables ultérieurement en résultat	475	25
dont éléments non recyclables ultérieurement en résultat	-	-
RESULTAT GLOBAL	(2 127)	(15 340)
RESULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA MERE	(1 421)	(3 305)
RESULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE	(705)	(12 036)

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

État de la situation financière consolidée

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017 ⁽¹⁾
ACTIFS NON COURANTS		179 941	169 027
Écarts d'acquisition	6.1	74 848	66 847
Autres immobilisations incorporelles	6.2	40 307	41 281
Immobilisations corporelles	6.3	33 720	33 698
Immeubles de placement	6.3	298	298
Coûts d'obtention et d'exécution de contrats	4.5	1 436	2 193
Participations dans les entreprises associées	8.1.4	998	1 507
Autres actifs financiers	8.1.4	24 432	19 983
Actifs d'impôt différé	9.2	3 902	3 215
Autres actifs non courants	4.7	-	5
ACTIFS COURANTS		250 639	289 504
Stocks nets	4.4	29 020	27 564
Créances clients nettes	4.6	72 917	71 952
Actifs sur contrats	4.6	53 394	44 488
Autres actifs courants	4.7	18 172	19 834
Actifs d'impôt exigible	9.1.1	26 296	24 635
Autres actifs financiers courants		6	38
Trésorerie et autres équivalents	8.1.2	50 833	100 993
Actifs destinés à la vente		-	-
TOTAUX DE L'ACTIF		430 580	458 531

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2018	31/12/2017 ⁽¹⁾
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)		93 732	97 447
Capital ⁽²⁾	10.1	3 310	3 310
Primes ⁽²⁾		18	18
Réserves et résultat consolidés ⁽³⁾		90 404	94 119
INTERETS ATTRIBUABLES AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE ⁽⁴⁾		109 969	112 762
PASSIFS NON COURANTS		61 961	55 974
Provisions long terme	5.3	9 022	10 006
Dettes financières à long terme – part à plus d'un an	8.1.1	47 008	38 398
Autres passifs financiers	8.1.3	2 660	2 682
Passifs d'impôts différés	9.2	2 661	4 010
Autres passifs non courants	4.8	611	878
PASSIFS COURANTS		164 917	192 347
Provisions court terme	11	5 937	11 203
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	8.1.1	25 829	49 002
Autres passifs financiers courants	8.1.3	16	-
Dettes fournisseurs d'exploitation	4.8	48 748	53 020
Passifs sur contrats	4.6	30 150	22 726
Autres passifs courants	4.8	53 981	56 147
Passifs d'impôt exigible	9.1.1	256	250
Passifs destinés à la vente		-	-
TOTAUX DU PASSIF		430 580	458 531

(1) Colonne 2017 rétraitée des éléments détaillés en note 1.3.

(2) De l'entreprise mère consolidante.

(3) Y compris résultat de l'exercice.

(4) Concerne les minoritaires des groupes GROUPE GORGE, ECA et PRODWAYS GROUP.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Notes	2018	2017 ⁽¹⁾
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		(2 605)	(15 833)
Charges et produits calculés		12 056	18 576
Plus et moins-values de cessions		(1 233)	(3 067)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(36)	(32)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (AVANT NEUTRALISATION DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPOTS)	7.1	8 183	112
Charge concernant l'endettement financier net	8.2	(338)	1 808
Charge d'impôt	9.1	2 109	5 060
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (APRES NEUTRALISATION DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPOTS)		9 953	6 980
Impôts versés		(2 788)	(1 523)
Variation du besoin en fonds de roulement	7.2	(11 948)	(7 594)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (A)		(4 783)	(2 137)
Opérations d'investissement			
Décaissement / acquisition d'immobilisations incorporelles		(7 306)	(9 459)
Décaissement / acquisition d'immobilisations corporelles		(7 158)	(6 325)
Encaissement / cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		176	118
Décaissement / acquisition d'immobilisations financières		(8 008)	(2 388)
Encaissement / cession d'immobilisations financières		3 265	5 914
Trésorerie nette / acquisitions et cessions de filiales	7.3	(7 494)	14 894
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		(26 525)	2 754
Opérations de financement			
Augmentations de capital ou apports		63	62 635
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		(2 199)	(2 199)
Dividendes versés aux minoritaires		(2 394)	(1 171)
Encaissements provenant d'emprunts	8.1.1	17 914	14 829
Remboursements d'emprunts	8.1.1	(29 356)	(20 559)
Coût versé de l'endettement financier net		438	(1 641)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)		(15 535)	51 895
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR LES ACTIVITES POURSUIVIES (D = A + B + C)		(46 843)	52 512
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR LES ACTIVITES NON POURSUIVIES			2 570
VARIATION DE TRESORERIE		(46 843)	55 082
Incidence des variations de taux de change		69	(139)
TRESORERIE A L'OUVERTURE	8.1.2	93 187	40 925
Reclassement de trésorerie ⁽²⁾		82	(111)
TRESORERIE A LA CLOTURE	8.1.2	46 476	93 187

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

(2) Flux liés aux actions propres.

Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Part du Groupe ou des propriétaires de la société mère				Capitaux propres – attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Actions et résultats autocontrôle	Réserves actionnaires et résultats consolidés	la société mère		
CAPITAUX PROPRES 2016	3 310	18	(433)	73 610	76 505	64 488	140 993
Impact IFRS 15	-	-	-	(99)	(99)	(203)	(302)
CAPITAUX PROPRES 2016 RETRAITÉS	3 310	18	(433)	73 512	76 406	64 285	140 691
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Plan d'attribution gratuite et de souscriptions d'actions	-	-	-	176	176	397	573
Opérations sur actions d'autocontrôle	-	-	(29)	-	(29)	(70)	(98)
Instruments de capitaux propres	-	-	-	(181)	(181)	(398)	(579)
Dividendes	-	-	-	(2 199)	(2 199)	(1 171)	(3 370)
Résultat net de l'exercice ⁽¹⁾	-	-	25	(3 351)	(3 326)	(12 039)	(15 365)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	21	21	4	25
RESULTAT GLOBAL	-	-	25	(3 330)	(3 305)	(12 036)	(15 340)
Variations de périmètre	-	-	1	26 576	26 577	61 755	88 332
CAPITAUX PROPRES 2017 RETRAITÉS ⁽¹⁾	3 310	18	(434)	94 554	97 447	112 762	210 210
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Plan d'attribution gratuite et de souscriptions d'actions	-	-	-	22	22	40	62
Opérations sur actions d'autocontrôle	-	-	(21)	-	(21)	(38)	(59)
Instruments de capitaux propres	-	-	-	3	3	19	22
Dividendes	-	-	-	(2 199)	(2 199)	(2 397)	(4 595)
Résultat net de l'exercice	-	-	92	(1 724)	(1 632)	(973)	(2 605)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	211	211	268	479
RESULTAT GLOBAL	-	-	92	(1 513)	(1 421)	(705)	(2 127)
Variations de périmètre	-	-	6	(106)	(100)	287	187
CAPITAUX PROPRES CLOTURE 2018	3 310	18	(357)	90 762	93 732	109 969	203 701

(1) Résultat 2017 retraité des éléments détaillés en note 1.3.

Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1 Principes comptables

Les états financiers consolidés de PÉLICAN VENTURE pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 comprennent :

- les états financiers de la société PÉLICAN VENTURE;
- les états financiers de ses filiales ;
- la quote-part dans l'actif net et dans le résultat des sociétés mises en équivalence (coentreprises et entreprises associées).

Les comptes consolidés de PÉLICAN VENTURE de l'exercice 2018 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 7 mai 2019. Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

1.1 Référentiel appliqué

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 à l'exception des nouvelles normes, normes révisées et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les nouvelles normes et interprétations suivantes applicables dans le Groupe sur la période n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018 :

- IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée ;
- amendements d'IFRS 2 – Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- amendements d'IAS 40 – Transferts d'immeubles de placement ;
- améliorations annuelles des IFRS – cycle 2014-2016 (décembre 2016) ;
- amendements d'IFRS 4 – Appliquer la norme IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4.

Le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018 ou dont l'application n'est pas obligatoire dès le 1^{er} janvier 2018 :

- normes adoptées par l'Union Européenne :
 - amendements à IFRS 9 – Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative;
 - IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux (application à partir du 1^{er} janvier 2019);
 - IFRS 16 – Contrats de location ;
- normes non adoptées par l'Union Européenne :
 - IFRS 17 – Contrats d'assurance;
 - amendements d'IAS 19 – Modification réduction ou liquidation d'un régime;
 - amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS;
 - amendements d'IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entités associées et des coentreprises;
 - améliorations annuelles des IFRS – cycle 2015-2017 (décembre 2017);
 - amendements d'IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise;
 - amendements d'IFRS 3 – Définition d'un business;
 - amendements d'IAS 1 et d'IAS 8 – Définition de l'importance relative.

Ces interprétations et amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Application d'IFRS 16 – Contrats de location, en 2019

La norme IFRS 16 – *Contrats de location* est d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

Selon cette norme, toutes les locations autres que celles de courte durée et celles portant sur des actifs de faible valeur doivent être comptabilisées au bilan du preneur, sous la forme d'un actif de droit d'utilisation et en contrepartie d'une dette financière. À ce jour, les locations qualifiées de « simples » sont présentées hors bilan (voir note 4.9).

Les contrats de location du Groupe concernent principalement des biens fonciers (immeubles de bureaux) et, en moindre proportion, des véhicules et des chariots élévateurs.

Le Groupe a identifié les impacts potentiels de l'application d'IFRS 16 et a collecté des informations sur les caractéristiques des différents contrats de locations en cours.

En 2018, le Groupe a ajusté ses procédures internes sur la collecte et l'intégrité des données relatives aux contrats de location.

Le Groupe a l'intention d'appliquer cette norme au 1^{er} janvier 2019 en utilisant une approche rétrospective modifiée (sans retraitement de la période comparative).

Les deux exemptions prévues dans la norme seront utilisées en ce qui concerne les contrats suivants :

- contrats de location de courte durée ou présentant une durée résiduelle inférieure à douze mois à la date de transition ;
- contrats de location portant sur des actifs de faible valeur à neuf.

Le Groupe a utilisé la mesure de simplification permettant de ne pas évaluer si un contrat existant à la date d'application est ou contient un contrat de location en vertu d'IFRS 16.

Sur la base de cette étude, l'application d'IFRS 16 aux états financiers du Groupe augmenterait les dettes financières d'un montant estimé entre 16,5 et 19,5 millions d'euros au 1^{er} janvier 2019.

1.2 Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros et sont arrondis au millier le plus proche.

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs ;
- l'évaluation des provisions pour risques et charges ;
- l'évaluation des résultats à terminaison des affaires en cours ;
- l'évaluation des engagements de retraite (hypothèses décrites à la note 5.3).

Les sociétés intégrées exerçant leur activité dans des secteurs différents, les règles de valorisation et de dépréciation de certains postes sont spécifiques au contexte de chaque entreprise.

1.3 Retraitements des informations financières des exercices antérieurs

Les comptes au 31 décembre 2017 ont été modifiés pour deux raisons : la finalisation en 2018 de travaux d'évaluation à la juste valeur liés à des acquisitions de 2017 ; la première mise en œuvre de la norme IFRS 15. Dans l'ensemble de l'annexe, les informations relatives à 2018 sont comparées aux informations 2017 retraitées.

1.3.1 Finalisation de travaux d'évaluation d'actifs et passifs acquis (IFRS 3R)

La norme IFRS 3R prévoit que l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs acquis doit faire l'objet de modifications rétrospectives, comme si les modifications avaient été apportées dès la date d'entrée dans le périmètre. Les comptes au 31 décembre 2017 ont donc été modifiés en raison de la finalisation des travaux d'évaluations à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis des sociétés AVENAO et INTERSON PROTAC.

Les modifications apportées portent sur la valorisation des actifs incorporels hors imposition différée :

- pour AVENAO, 5 934 milliers d'euros pour la marque et le contrat de distribution ;
- pour INTERSON PROTAC, 670 milliers d'euros pour la marque et la relation clientèle.

1.3.2 Application d'IFRS 15 – Revenus des contrats avec les clients

Le Groupe a mis en œuvre pour la première fois la norme IFRS 15 – *Revenus des contrats avec les clients* en 2018. Le Groupe ayant fait le choix de la méthode rétrospective complète, les états financiers de 2018 incluent des comptes comparatifs 2017 retraités des effets de l'application de cette nouvelle norme. Le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2017 est également ajusté.

Les principales sources d'écarts entre les règles passées et la norme IFRS 15 sont les suivantes :

- **Carnet de commandes**

La norme IFRS 15 introduit la notion de carnet de commandes comptable (« chiffre d'affaires restant à comptabiliser »). Le Groupe n'incluait pas le carnet de commandes dans son annexe aux comptes, ce qui est désormais le cas. La définition d'IFRS 15 est conforme à celle qu'appliquait le Groupe. Le carnet de commandes est néanmoins ajusté du fait des ajustements pratiqués sur le chiffre d'affaires comptabilisé.

- **Segmentation des contrats en obligations de prestations**

La norme IFRS 15 impose, dans certaines situations, la segmentation des contrats en obligations de prestations, avec des taux de marge différenciés. Cela pourrait notamment être le cas pour des contrats combinant construction et exploitation. Le Groupe n'a pas identifié de telles situations dans ses contrats.

- **Coûts d'obtention de contrats**

Avec IFRS 15, les coûts d'obtention d'un contrat doivent être inscrits à l'actif et amortis s'il s'agit de coûts marginaux, c'est-à-dire de coûts que l'entité n'aurait pas encourus si elle n'avait pas obtenu le contrat et que l'entité s'attend à recouvrer sur la base de la marge attendue du contrat. Le Groupe supporte parfois des commissions sur ventes qui étaient auparavant constatées en charges au moment du fait générateur. L'application de cette méthode a pour effet de réduire le taux d'avancement des contrats concernés à leur démarrage, moins de charges étant constatées les coûts d'obtention étant constatés par voie d'amortissement sur la durée du contrat. Cette méthode, qui a généré les impacts sur le chiffre d'affaires les plus significatifs liés à la mise en œuvre de la norme, n'a toutefois d'impact que sur les contrats concernés par des coûts d'obtention significatifs et dont la durée est la plus longue.

• Composantes variables du prix

IFRS 15 définit le prix total d'un contrat comme étant le montant total de rémunération auquel on s'attend à avoir droit et il peut donc inclure des ajustements à la hausse ou à la baisse (remises, révisions, indexation, pénalités...). Le Groupe recense déjà les contreparties variables et les inclut dans le prix du contrat dès lors qu'elles sont estimées très probables. Les pénalités de retard sont traitées conformément à ce même principe.

• Reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement

Dans les règles passées, le chiffre d'affaires des contrats de construction (représentant une part très significative du chiffre d'affaires du Groupe) était reconnu selon la méthode de l'avancement.

IFRS 15 prévoit des critères pour démontrer le transfert du contrôle progressif des biens et des services au client et reconnaître le chiffre d'affaires à l'avancement. Pour les ventes de biens complexes, il est nécessaire de démontrer que le bien vendu n'a pas d'usage alternatif et que le Groupe dispose d'un droit irrévocable à paiement au titre des travaux réalisés à date (correspondant aux coûts encourus à date, plus une marge raisonnable) en cas de résiliation pour une raison autre d'un défaut de performance du Groupe. L'analyse du portefeuille de contrats a conduit à confirmer que, pour les contrats significatifs, les critères définis par la norme IFRS 15 étaient satisfaits. De même, le chiffre d'affaires relatif aux contrats de services est, comme précédemment, reconnu selon l'avancement des prestations, le client bénéficiant de ces services au fur et à mesure qu'ils sont rendus.

• Méthode de mesure de l'avancement

Avec IFRS 15 la méthode de calcul de l'avancement à retenir est celle des coûts (une autre méthode était dans le passé l'avancement au fur et à mesure de l'atteinte de jalons). Comme le Groupe appliquait déjà la mesure de l'avancement par les coûts (le taux d'avancement est égal au rapport entre les coûts constatés à date et les coûts totaux estimés à fin d'affaire), la règle désormais fixée par IFRS 15 n'a pas d'impact.

• Actifs et passifs sur contrats

Des nouveaux agrégats ont été créés à l'actif et au passif de l'état de la situation financière consolidée. À l'actif, les « coûts d'obtention de contrats » capitalisés sont classés dans les actifs non courants, mais sont néanmoins pris en compte dans la détermination du besoin en fonds de roulement.

Les « actifs sur contrats » et « passifs sur contrats » sont déterminés contrat par contrat. Les « actifs sur contrats » correspondent à la part du chiffre d'affaires non encore facturé à date, nette des avances reçues des clients. Le chiffre d'affaires non encore facturé est la différence entre le chiffre d'affaires calculé à l'avancement à date et les factures émises. À l'opposé, quand la facturation émise est supérieure au chiffre d'affaires reconnu à date, le montant net est comptabilisé en produits différés et agrégé avec les avances reçues des clients dans l'agrégat « passifs sur contrats ». Comme le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement n'était pas constaté à l'actif net des avances reçues, des reclassements ont pour effet sur les périodes comparatives de modifier le total de l'état de la situation financière d'un montant bien plus significatif que l'impact de la norme IFRS 15 sur le résultat.

1.3.3 Impacts des retraitements sur les états financiers 2017

Les impacts des modifications apportées sur les états financiers sont décrits dans les tableaux suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2017 publié	Impact IFRS 15	Ajustements IFRS 3R	31/12/2017 retraité
CHIFFRE D'AFFAIRES	276 793	1 540	-	278 332
Production immobilisée	10 526	-	-	10 526
Production stockée	(835)	6	-	(829)
Autres produits de l'activité	8 186	-	-	8 186
Achats consommés	(165 748)	1 527	-	(164 222)
Charges de personnel	(118 331)	-	-	(118 331)
Impôts et taxes	(3 477)	-	-	(3 477)
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	(14 368)	(2 472)	-	(16 840)
Autres produits et charges d'exploitation	5 379	(316)	-	5 063
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(1 876)	285	-	(1 591)
Éléments non courants du résultat opérationnel	(8 094)	-	(62)	(8 156)
RESULTAT OPERATIONNEL	(9 970)	285	(62)	(9 747)
Charges et produits financiers	(1 058)	-	-	(1 058)
Impôt sur le résultat	(4 974)	(104)	17	(5 060)
Quote-part dans les résultats des entreprises associée	32	-	-	32
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	(15 969)	181	(44)	(15 833)
RESULTAT NET DES ACTIVITES NON POURSUIVIES	468	-	-	468
RESULTAT NET	(15 501)	181	(44)	(15 365)
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA MERE	(3 373)	59	(12)	(3 326)
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE	(12 128)	122	(33)	(12 039)

(en milliers d'euros)	31/12/2017 publié	Impact IFRS 15 sur les comptes au 1/1/2017	Impact IFRS 15 sur la période	Ajustements IFRS 3R	31/12/2017 retraité
ACTIFS NON COURANTS	164 945	2 979	(739)	1 842	169 027
Écarts d'acquisition	71 481	-	-	(4 634)	66 847
Autres immobilisations incorporelles	34 739	-	-	6 542	41 281
Immobilisations corporelles	33 698	-	-	-	33 698
Immeubles de placement	298	-	-	-	298
Coûts d'obtention et d'exécution des contrats	-	2 828	(635)	-	2 193
Participations dans les entreprises associées	1 507	-	-	-	1 507
Autres actifs financiers	19 983	-	-	-	19 983
Actifs d'impôt différé	3 235	151	(104)	(66)	3 215
Autres actifs non courants	5	-	-	-	5
ACTIFS COURANTS	338 354	(43 774)	(5 075)	-	289 504
Stocks nets	30 564	(3 801)	802	-	27 564
Créances clients nettes	162 290	(88 849)	(1 488)	-	71 952
Actifs sur contrats	-	48 877	(4 389)	-	44 488
Autres actifs courants	19 834	-	-	-	19 834
Actifs d'impôt exigible	24 635	-	-	-	24 635
Autres actifs financiers courants	38	-	-	-	38
Trésorerie et autres équivalents	100 993	-	-	-	100 993
ACTIFS DESTINES A LA VENTE	-	-	-	-	-
TOTAUX DE L'ACTIF	503 299	(40 794)	(5 814)	1 842	458 531

(en milliers d'euros)	31/12/2017 publié	Impact IFRS 15 sur les comptes au 1/1/2017	Impact IFRS 15 sur la période	Ajustements IFRS 3R	31/12/2017 retraité
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	97 499	(99)	59	(12)	97 447
INTERETS MINORITAIRES	112 756	(203)	122	88	112 762
PASSIFS NON COURANTS	54 209	-	-	1 766	55 974
Provisions long terme	10 006	-	-	-	10 006
Dettes financières à long terme – part à plus d'un an	38 398	-	-	-	38 398
Autres passifs financiers	2 682	-	-	-	2 682
Passifs d'impôt différé	2 245	-	-	1 766	4 010
Autres passifs non courants	878	-	-	-	878
PASSIFS COURANTS	238 836	(40 493)	(5 995)	-	192 347
Provisions court terme	11 300	(201)	104	-	11 203
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	49 002	-	-	-	49 002
Dettes fournisseurs d'exploitation	53 020	-	-	-	53 020
Passifs sur contrats	-	25 771	(3 045)	-	22 726
Autres passifs courants	125 264	(66 063)	(3 054)	-	56 147
Passifs d'impôt exigible	250	-	-	-	250
PASSIFS DESTINES A LA VENTE	-	-	-	-	-
TOTAUX DU PASSIF	503 299	(40 794)	(5 814)	1 842	458 531

Note 2 Périmètre de consolidation

2.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation

2.1.1 Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise d'effet du contrôle exclusif ou de l'influence notable ou jusqu'à la date de perte de ceux-ci.

Toutes les transactions significatives entre les filiales consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

La consolidation est réalisée à partir de comptes ou de situations au 31 décembre.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en note 13. Certaines filiales non significatives au regard du Groupe peuvent ne pas être consolidées.

2.1.2 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs ;
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les cours moyens de l'exercice peuvent être calculés en fonction des cours moyens mensuels proratisés sur le chiffre d'affaires.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste « Réserves de conversion » dans les capitaux propres consolidés.

2.1.3 Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier.

2.1.4 Regroupement d'entreprises

Le Groupe applique de façon prospective la norme IFRS 3 révisée – *Regroupement d'entreprises*.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ou en autres éléments du résultat global, selon les normes applicables ;
- la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le *goodwill*, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

Les ajustements de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris enregistrés sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du *goodwill* s'ils interviennent dans la période d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation ou correction d'erreur.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un écart d'acquisition est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du *goodwill* complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'entité acquise : dans ce cas, seul un écart d'acquisition au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du *goodwill* partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils sont encourus.

2.2 Évolutions du périmètre de consolidation

2.2.1 Opérations réalisées sur 2018

Les variations du périmètre de consolidation de l'année sont les suivantes :

- la déconsolidation de la société ECA SINDEL en date du 1^{er} janvier 2018, en raison de la perte de contrôle intervenue au premier semestre 2018 ;
- la cession de titres de BUREAU D'ETUDES MAURIC à des managers de la société, sans changement de méthode de consolidation ;
- la liquidation de la société ECA MIDDLE EAST, filiale d'ECA SA ;
- la cession de son fonds de commerce par la société SSI en août 2018 ;
- la cession de la société EN MOTEURS en décembre 2018 ;
- la cession de la société AI GROUP en novembre 2018 ;
- la cession de la société FRIESLAND INSTALLATIE EN SOLAR BV (FIS) en août 2018 ;
- la prise de contrôle de la société VARIA 3D, qui n'était préalablement détenue qu'à hauteur de 45 % et consolidée par mise en équivalence ; la société est consolidée par intégration globale à partir du deuxième trimestre 2018, elle contribue pour 0,4 millions d'euros au chiffre d'affaires et pour - 62 milliers d'euros au résultat net du Groupe (non compris la quote-part de résultat mise en équivalence du début d'année). Un écart d'acquisition a été constaté dans les comptes ;
- l'acquisition par PRODWAYS GROUP de 100 % du capital de la société SOLIDSCAPE, société spécialisée dans les machines d'impression 3D qui développe une technologie pour les applications de fonderie de précision. L'intégration dans les comptes consolidés est réalisée à compter de mi-juillet 2018, elle contribue pour 3,8 millions d'euros au chiffre d'affaires et pour - 383 milliers d'euros au résultat net du Groupe.

SOLIDSCAPE ne clôturait ses comptes qu'en normes américaines. Des comptes en normes IFRS sont établis depuis l'entrée dans le périmètre. Au premier semestre, en normes américaines, SOLIDSCAPE a réalisé un chiffre d'affaires de 5,0 millions d'euros et un résultat net négatif de l'ordre de 691 milliers d'euros. Le Groupe n'a pas reconstitué de comptes en IFRS pour le premier semestre et considère que cela demanderait des efforts démesurés par rapport à la précision des informations attendues.

- la création de la société VIBRANIUM en décembre 2018, détenue à 87,5% par Pélican Venture ; cette société a pour objet toutes opérations de prestations de services et conseils dans les domaines de l'industrie et des technologies de pointe. A fin 2018, elle n'avait aucune activité.

Les évaluations à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis en 2017 des sociétés AVENAO et INTERSON PROTAC sont finalisées ; elles ont fait l'objet d'ajustements sur les comptes antérieurs (voir note 1.3).

Les évaluations à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises sur la période ne sont pas finalisées, elles pourront faire l'objet d'ajustements au cours des 12 mois suivant la date d'acquisition.

2.2.2 Contribution des regroupements d'entreprises

Entrée de périmètre de SOLIDSCAPE

Les actifs et passifs des deux sociétés acquises se décomposent ainsi :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Réévaluation à la juste valeur	Entrée de périmètre
Actifs incorporels	49	-	49
Actifs corporels et financiers	711	-	711
Stocks	1 308	-	1 308
Créances clients	843	-	843
Créances fiscales et sociales	5	-	5
Charges constatées d'avance	76	-	76
Disponibilités	2 842	-	2 842
Dettes fournisseurs	(246)	-	(246)
Dettes fiscales et d'exploitation	(719)	-	(719)
Produits différés	(576)	-	(576)
TOTAUX	4 292	-	4 292

Entrée de périmètre de VARIA 3D

Les actifs et passifs acquis se décomposent ainsi :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Réévaluation à la juste valeur	Entrée de périmètre
Actifs corporels	783	-	783
Stocks	70	-	70
Créances clients et autres créances	106	-	106
Trésorerie	46	-	46
Dettes financières	(619)	-	(619)
Fournisseurs et autres dettes	(35)	-	(35)
TOTAUX	351	-	351

2.3 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

Dans le cadre de l'acquisition de 60 % du capital de BUREAU D'ETUDES MAURIC (novembre 2016), ECA SA a obtenu une garantie d'actif et de passif d'un montant maximum de 500 milliers d'euros. À l'appui de cette garantie, ECA bénéficie d'une garantie bancaire à première demande d'un montant de 250 milliers d'euros. Cet engagement prendra fin le 31 décembre 2019.

Dans le cadre de l'acquisition de ELTA par ECA AEROSPACE (novembre 2016), cette dernière a pris l'engagement de payer un complément de prix au titre de chacune des deux années 2017 et 2018, sous condition de dépassement d'un certain niveau de chiffre d'affaires de l'activité spatiale d'ELTA qui n'a pas été atteint. ECA AEROSPACE a pris par ailleurs un engagement de ne pas transférer le contrôle d'ELTA dans les 24 mois suivant l'acquisition, ainsi que des engagements sociaux. ECA AEROSPACE a obtenu une garantie d'actif et de passif d'un montant maximum de 500 milliers d'euros, valable jusqu'à la prescription augmentée d'un mois pour les réclamations fiscales et sociales et pour une durée de 18 mois pour les autres réclamations (soit jusqu'au 31 mai 2018).

Dans le cadre de la cession d'EN MOTEURS (décembre 2018), le Groupe a consenti une garantie d'actif et de passif d'un montant égal à la moitié du prix de cession. Cet engagement prendra fin le 10 décembre 2020 en ce qui concerne les matières autres que fiscales et sociales. Pour ces dernières la garantie prendra fin à l'expiration du délai de prescription des administrations concernées. Le montant sera réduit de 40 % au bout d'un an puis d'un tiers jusqu'à la fin des délais de prescription sociaux et fiscaux. À l'appui de cette garantie, le Groupe a fourni une garantie bancaire à première demande d'un montant égal à la moitié de la garantie d'actif et de passif et avec la même dégressivité.

Dans le cadre de la cession de FIS (août 2018), le Groupe a consenti une garantie d'actif et de passif d'un montant plafonné à 350 milliers d'euros. Cet engagement prendra fin février 2020 en ce qui concerne les matières autres que fiscales et fin mai 2020 en ce qui concerne les sujets fiscaux.

Dans le cadre de la cession d'AI GROUP (novembre 2018), le Groupe a consenti une garantie de passif limitée à l'existence d'un litige avec un ancien salarié. Cet engagement prendra fin avec la fin de la procédure en cours. L'acquéreur a de son côté un engagement de versement d'un complément de prix, déterminé en fonction de la performance future de la société.

PRODWAYS a acquis au premier trimestre 2015 les actifs de la société NORGE Systems. La transaction a été effectuée avec le paiement d'une partie fixe du prix et de compléments de prix conditionnés à l'atteinte de jalons dans la poursuite du développement de l'imprimante 3D créée par NORGE. Un complément de prix de 200 milliers d'euros a été versé en février 2017. Un complément de prix potentiel figurait dans les dettes du Groupe en 2017 pour 200 milliers d'euros, mais les jalons devant déclencher son versement avant fin janvier 2019 ne pouvant finalement pas être atteints, la dette a été annulée en constatant un profit.

PRODWAYS GROUP a acquis en 2017 75 % des actions composant le capital de la société IP GESTION SAS, qui elle-même détient 100 % de la société INTERSON PROTAC. Les vendeurs ont consenti une garantie d'actif et de passif d'une durée de 3 ans. Cette garantie est plafonnée à 733 milliers d'euros les dix-huit premiers mois puis le plafond est ramené à 367 milliers d'euros les dix-huit mois suivants. Le Groupe n'a pas été amené à mettre en jeu la garantie.

PRODWAYS GROUP a acquis en 2017 l'ensemble des actions composant le capital des sociétés AS3D, 3D SERVICAD et AVENAO INDUSTRIE. Les vendeurs ont consenti une garantie d'actif et de passif d'une durée de 2 à 3 ans selon la nature des réclamations. Cette garantie est plafonnée à 2 millions d'euros. Le Groupe n'a pas été amené à mettre en jeu la garantie.

PRODWAYS GROUP a acquis en 2018 l'ensemble des actions composant le capital de la société SOLIDSCAPE. Les vendeurs ont consenti une garantie d'actif et de passif d'une durée de 18 mois à 8 ans selon la nature des réclamations. Cette garantie est plafonnée à 1 million de dollars US ou au prix d'acquisition selon la nature des réclamations. Le Groupe n'a pas été amené à mettre en jeu la garantie.

Au sein des sociétés PODO 3D, CRISTAL, IP GESTION, SERES Technologies, BUREAU D'ETUDES MAURIC, GORGÉ NETHERLANDS, VIGIANS, le Groupe est associé avec des actionnaires minoritaires qui sont des dirigeants de ces sociétés. Des pactes d'actionnaires organisent la liquidité éventuelle de leurs participations.

Note 3 Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels*, l'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le reporting interne utilisé par la direction générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La direction générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Les deux secteurs retenus correspondent à l'organisation du Groupe par pôle et sont les suivants :

- pôle GROUPE GORGÉ : composé lui-même de trois pôles, Protection des Installations à Risques, Systèmes Intelligents de Sûreté, et Impression 3D ;
- pôle GORGÉ Investissement : SOPROMEC (et FONDELIA qui est désormais en sommeil).

Les indicateurs clés par pôle présentés dans les tableaux ci-après sont les suivants :

- le carnet de commandes, qui correspond au chiffre d'affaires restant à comptabiliser au titre des commandes enregistrées ;
- le chiffre d'affaires, qui inclut le chiffre d'affaires réalisé avec les autres pôles ;
- l'EBITDA ;
- le résultat opérationnel courant ;
- le résultat opérationnel ;
- les frais de Recherche et de Développement inscrits à l'actif au cours de l'exercice ;
- les autres investissements corporels et incorporels.

3.1 Réconciliation des indicateurs non strictement comptables et sectoriels avec le résultat opérationnel consolidé

Le Groupe utilise des informations financières sectorielles à caractère non strictement comptable, dans un but informatif, de gestion et de planification, car ces informations lui semblent pertinentes pour évaluer la performance de ses activités pérennes. Ces informations complémentaires ne peuvent se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable. Les données présentées par le Groupe sont toujours des données consolidées non ajustées comme les données sectorielles, sauf à ce qu'il soit expressément précisé le contraire.

Les ajustements pratiqués pour l'information sectorielle concernent les éléments qui ont été isolés du reporting opérationnel, correspondant en 2018 à l'impact de la décision du Groupe annoncée fin 2017 que deux filiales étrangères devenues non stratégiques allaient être cédées ou fermées. Ces projets de fermeture ou cession ne respectent pas les conditions justifiant d'appliquer la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des charges autres que :

- les produits et charges d'intérêts ;
- les autres produits et charges financiers ;
- la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence ;
- les impôts sur les résultats.

Pour améliorer la comparabilité des exercices et améliorer le suivi des performances opérationnelles, le Groupe a décidé d'isoler les éléments non courants du résultat opérationnel et de faire apparaître un « Résultat opérationnel courant ». Il utilise également un indicateur d'EBITDA. Ces indicateurs non strictement comptables ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.

- Les éléments non courants du résultat opérationnel incluent notamment le coût des actions de restructuration, constaté ou intégralement provisionné, dès lors qu'il constitue un passif résultant d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine une décision prise par un organe compétent matérialisé avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que le Groupe n'attende plus de contrepartie de ces coûts. Ces coûts sont essentiellement constitués d'indemnisations au titre de la fin des contrats de travail, des indemnités de licenciement, ainsi que de dépenses diverses. Les autres éléments non courants du résultat opérationnel concernent les coûts d'acquisition et de cessions d'activités, l'amortissement des incorporels acquis enregistrés dans le cadre de regroupements d'entreprises, les pertes de valeur des écarts d'acquisition et tous éléments inhabituels par leur survenance ou leur montant.
- L'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization*) est défini par le Groupe comme étant le résultat opérationnel avant amortissements, pertes de valeurs, charges liées à l'attribution gratuite d'actions et éléments non courants du résultat opérationnel.

Les comptes de résultat sectoriels 2017 et 2018 sont rapprochés ci-dessous des comptes consolidés du Groupe. Les agrégats entre le résultat opérationnel et le résultat net ne sont pas suivis par secteurs dans le reporting opérationnel du Groupe.

Exercice 2018 – information sectorielle

(en milliers d'euros)	GRUPE GORGE ⁽¹⁾	GORGE Investissement	Structure et éliminations	Total Ajustements sectoriel	⁽²⁾	Consolidé
Carnet de commandes début de période	202 455	-	-	202 455	2 219	204 674
Carnet de commandes fin de période	230 449	-	-	230 449	-	230 449
CHIFFRE D'AFFAIRES	295 705	2	123	295 830	298	296 128
Production immobilisée	7 806	-	0	7 806	-	7 806
Production stockée	812	-	0	812	7	819
Autres produits de l'activité	7 019	-	3	7 022	-	7 022
Achats consommés	(165 962)	(465)	268	(166 158)	(318)	(166 476)
Charges de personnel	(122 101)	-	(802)	(122 904)	(171)	(123 075)
Impôts et taxes	(3 666)	-	(63)	(3 728)	(7)	(3 735)
Autres produits et charges d'exploitation	(247)	477	(49)	181	(57)	124
EBITDA	19 345	14	(519)	18 840	(249)	18 592
% du chiffre d'affaires	6,5%	ns	ns	6,4%	ns	6,3%
Paieement en actions	21	-	-	21	-	21
Dot. aux amort. et prov. nettes des reprises	(14 815)	14	(464)	(15 265)	(8)	(15 273)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	4 551	28	(983)	3 596	(256)	3 340
% du chiffre d'affaires	1,5%	ns	ns	1,2%	-	1,1%
Coûts de restructurations	(2 583)	-	-	(2 583)	-	(2 583)
Amort. des incorp. reconnus à la JV lors des acquisitions	(968)	-	-	(968)	-	(968)
Coûts d'acquisition	(249)	-	-	(249)	-	(249)
Impact de la liquidation d'ECA SINDEL ⁽³⁾	-	-	-	-	(99)	(99)
Impact de cession du fonds de commerce de SSI ⁽⁴⁾	-	-	-	-	221	221
Impact des cessions d'EN MOTEURS, AI GROUP et FIS	1 120	-	-	1 120	-	1 120
Provisions inhabituelles pour pertes de valeur d'actifs	(109)	-	-	(109)	-	(109)
TOTAUX DES ELEMENTS NON COURANTS	(2 789)	-	-	(2 789)	122	(2 667)
RESULTAT OPERATIONNEL	1 762	28	(983)	807	(134)	672
% du chiffre d'affaires	0,6%	ns	ns	0,3%	-	0,2%
Frais de R&D activés sur l'exercice	6 450	-	-	6 450	-	6 450
Autres investissements corporels et incorporels	8 913	-	245	9 158	-	9 158

(1) Les charges liées à ECA SINDEL (déconsolidée au 1er janvier 2018) et constituées essentiellement de dotations aux provisions ainsi que la contribution de SSI (dont le fonds de commerce a été cédé en août 2018) figurent dans les ajustements.

(2) Les ajustements concernent : la contribution de SSI, l'annulation de l'impact de la reprise de provision relative à SSI (1,1 million d'euros) et l'annulation de l'impact d'ECA SINDEL (reprise de la provision constatée en 2017, résultat de déconsolidation, provisions pour risques et sur actifs concernant ECA SINDEL).

(3) Le Groupe a constitué au 31 décembre 2017 une provision de 1,5 million d'euros liée aux conséquences d'un litige majeur avec un client engageant la continuité d'exploitation d'ECA SINDEL. Les actifs liés à ce client étaient également provisionnés dans les comptes de la filiale. Au 31 décembre 2018, la société est en liquidation judiciaire, elle a été déconsolidée, l'impact net négatif sur la période (reprise de la provision de 2017, résultat de déconsolidation, provisions sur les actifs liés à ECA SINDEL) est de 99 milliers d'euros.

(4) Le Groupe avait constitué en 2017 une provision pour risques et charges de 1,1 million d'euros au titre de la cession ou la fermeture de SSI. La provision visait à couvrir des passifs nés de l'arrêt d'activité et la dépréciation prévisible des actifs (stocks). En 2018 la provision pour risques et charges a été reprise et réallouée aux actifs et passifs correspondants, selon leur valeur recouvrable ou exigible et résultant de l'accord de cession conclu le 31 août 2018. L'impact net sur la période est de 221 milliers d'euros.

Exercice 2017* - information sectorielle

(en milliers d'euros)	GRUPE GORGE	GORGE Investissement	Structure et éliminations	Total sectoriel	Ajustements (2)	Consolidé
Carnet de commandes début de période	193 824	-	-	193 824	4 918	198 742
Carnet de commandes fin de période	202 455	-	-	202 455	2 219	204 674
CHIFFRE D'AFFAIRES	275 534	2	106	275 642	2 690	278 332
Production immobilisée	10 526	-	0	10 526	-	10 526
Production stockée	(832)	-	0	(832)	3	(829)
Autres produits de l'activité	8 183	-	3	8 186	-	8 186
Achats consommés	(162 195)	(533)	167	(162 560)	(1 661)	(164 222)
Charges de personnel	(114 741)	-	(944)	(116 451)	(1 881)	(118 331)
Impôts et taxes	(3 367)	(1)	(69)	(3 437)	(39)	(3 477)
Autres produits et charges d'exploitation	524	3 616	1 835	5 975	(912)	5 063
EBITDA	13 632	3 085	1 098	17 815	(1 800)	16 015
% du chiffre d'affaires ajusté	4,9%	ns	ns	6,5%	-	5,8%
Paievements en actions	(766)	-	-	(766)	-	(766)
Dot. aux amort. et prov. nettes des reprises	(13 717)	(65)	(230)	(16 840)	(2 828)	(14 012)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(851)	3 020	867	3 036	(4 628)	(1 591)
% du chiffre d'affaires	-0,3%	ns	77,4%	1,1%	ns	-0,6%
Coûts de restructurations	(743)	-	-	(743)	-	(743)
Coûts d'acquisitions	(194)	-	-	(194)	-	(194)
Amort. des incorp. reconnus à la JV lors des acquisitions	(940)	-	-	(940)	(135)	(1 075)
Annulation d'une dette de complément de prix potentiel concernant ELTA	1 000	-	-	1 000	-	1 000
Provisions pour passifs et pertes de valeur d'actifs d'ECA SINDEL et SSI	-	-	-	-	(2 633)	(2 633)
Autres provisions inhabituelles pour pertes de valeur d'actifs	(4 013)	-	-	(4 013)	(498)	(4 511)
TOTAUX DES ELEMENTS NON COURANTS	(4 890)	-	-	(4 890)	(3 266)	(8 156)
RESULTAT OPERATIONNEL	(5 740)	3 020	867	(1 853)	(7 894)	(9 747)
% du chiffre d'affaires	-2,1%	ns	77,4%	-0,7%	ns	-3,5%
Frais de R&D activés sur l'exercice	8 345	-	-	8 345	-	8 345
Autres investissements corporels et incorporels	7 588	-	161	7 674	32	7 706

(1) Les charges liées à ECA SINDEL (déconsolidée au 1er janvier 2018) et constituées essentiellement de dotations aux provisions ainsi que la contribution de SSI (dont le fonds de commerce a été cédé en août 2018) figurent dans les ajustements.

(2) Les ajustements concernent les contributions de SSI et ECA SINDEL, au titre des conséquences d'un litige client majeur (ECA SINDEL) ou de l'arrêt prévu d'activité (SSI et ECA SINDEL).

* Retraité des éléments détaillés en note 1.3.

3.2 Réconciliation des actifs et des passifs sectoriels

Les actifs sectoriels désignent les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles (stocks, clients, avances fournisseurs, autres débiteurs d'exploitation tels que les créances sociales et fiscales), les immobilisations corporelles et incorporelles (y compris les *goodwill*) ; les passifs sectoriels désignent les fournisseurs et autres passifs opérationnels, les charges à payer, avances clients, provisions pour garantie et charges liées aux biens et services vendus.

Le total des actifs et des passifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante avec le total des actifs et passifs du Groupe :

Exercice 2018

	GROUPE	GORGÉ		Éliminatio		Ajuste-	
(en milliers d'euros)	GORGÉ	Investissement	Structure	ns	Sectoriel	ments	Consolidé
Actifs sectoriels	305 257	16 145	12 696	(15)	343 232	41	343 273
Autres actifs financiers courants	6	-	-	-	6	-	6
Actifs d'impôt différé	3 902	-	-	-	3 902	-	3 902
Actifs d'impôt exigible	26 296	-	-	-	26 296	-	26 296
Autres actifs courants et non courants	6 229	16	26	-	6 271	-	6 271
Trésorerie et autres équivalents	41 993	2 662	6 170	-	50 824	9	50 833
ACTIF TOTAL CONSOLIDE	383 682	18 822	18 892	(15)	430 530	50	430 580
Passifs sectoriels	125 197	22	848	8	126 075	7	126 082
Provisions long terme	8 945	-	77	0	9 022	-	9 022
Dettes financières long terme	70 841	-	2 008	(12)	72 837	-	72 837
Instruments financiers et dérivés	2 676	-	-	-	2 676	-	2 676
Autres passifs courants et non courants	12 796	-	560	(11)	13 345	-	13 345
Passifs d'impôt différé	1 441	-	1 220	-	2 661	-	2 661
Passifs d'impôt exigible	255	-	1	-	256	-	256
PASSIF TOTAL CONSOLIDE							
(1)	222 151	22	4 713	(15)	226 871	7	226 878
(1) Total du passif moins capitaux propres et intérêts minoritaires.							

Exercise 2017 ⁽¹⁾

(en milliers d'euros)	GRUPE GORGE	GORGÉ Investissement	Structure	Élimination s	Sectoriel	Ajuste- ments	Consolidé
Actifs sectoriels	291 340	14 286	11 318	(13)	316 931	7 271	324 202
Autres actifs financiers courants	38	0	0	0	38	-	38
Actifs d'impôt différé	3 201	0	0	0	3 201	14	3 215
Actifs d'impôt exigible	24 635	0	0	0	24 635	-	24 635
Autres actifs courants et non courants	5 273	1 848	107	(1 779)	5 448	-	5 448
Trésorerie et autres équivalents	86 423	5 028	9 176	0	100 627	365	100 993
ACTIF TOTAL CONSOLIDE	410 910	21 162	20 601	(1 792)	450 881	7 651	458 531
Passifs sectoriels	125 000	31	798	(0)	125 829	2 888	128 717
Provisions long terme	9 522	0	72	0	9 594	412	10 006
Dettes financières long terme	83 474	0	2 789	(12)	86 250	1 149	87 399
Instruments financiers et dérivés	2 682	0	(0)	0	2 682	-	2 682
Autres passifs courants et non courants	14 592	0	2 427	(1 779)	15 239	17	15 257
Passifs d'impôt différé	2 064	0	1 649	0	3 714	297	4 010
Passifs d'impôt exigible	242	0	8	0	250	-	250
PASSIF TOTAL CONSOLIDE							
(2)	237 576	31	7 743	(1 792)	243 558	4 763	248 322

(1) Total du passif moins capitaux propres et intérêts minoritaires.

3.3 Chiffre d'affaires par zone géographique

Exercice 2018

(en milliers d'euros)	France	%	Europe	%	Autres	%	Totaux
GG - Protection des Installations à Risques	105 546	79%	18 522	14%	10 250	8%	134 318
GG - Systèmes Intelligents de Sécurité	55 727	55%	10 754	11%	35 285	35%	101 765
GG - Impression 3D	41 869	69%	11 551	19%	7 475	12%	60 895
GORGÉ Investissement	-	-	-	-	-	-	-
Structure et éliminations	(1 409)	n/a	260	n/a	-	-	(1 149)
Ajustements	-	-	-	-	298	-	298
TOTAUX	201 734	68%	41 087	14%	53 308	18%	296 128

Exercice 2017 ⁽¹⁾

(en milliers d'euros)	France	%	Europe	%	Autres	%	Totaux
GG - Protection des Installations à Risques	101 483	77%	19 773	15%	10 294	8%	131 550
GG - Systèmes Intelligents de Sécurité	66 900	60%	10 582	10%	33 317	30%	110 799
GG - Impression 3D	21 678	62%	9 800	28%	3 329	10%	34 807
GORGÉ Investissement	2	100%	-	-	-	-	2
Structure et éliminations	(1 236)	n/a	(280)	n/a	-	-	(1 516)
Ajustements	-	-	663	-	2 027	-	2 690
TOTAUX	188 827	68%	40 538	15%	48 968	18%	278 332

(1) Retraité des éléments détaillés en note 1.3.

Note 4 Données opérationnelles

4.1 Reconnaissance des revenus

Le Groupe applique désormais la norme IFRS 15 relative à la reconnaissance des revenus des contrats avec les clients. Ses revenus sont constitués de ventes de marchandises, de prestations de services et, pour une part importante des revenus de réalisation de projets. Les circonstances dans lesquelles le chiffre d'affaires peut être reconnu à l'avancement, la méthode de mesure de l'avancement, le traitement des composantes variables du prix des contrats sont décrites en note 1.3.

La méthode de l'avancement s'applique aux activités de projets, pour lesquelles les solutions construites sont conçues pour les besoins spécifiques et uniques d'un client. Par ailleurs, les revenus de la majorité des contrats de services sont reconnus au cours du temps car le client reçoit et utilise simultanément les bénéfices du service fourni. Les produits des contrats peuvent inclure des réclamations, tant que ces dernières peuvent être évaluées de manière fiable et dès lors que les négociations du Groupe ont atteint une étape avec le client rendant probable l'acceptation de ces réclamations.

L'estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison font l'objet de revues régulières de la part des responsables opérationnels et financiers. Dans le cas où la prévision à fin d'affaires fait apparaître un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement de l'affaire. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Le carnet de commandes correspond au montant des contrats des clients pour lequel il n'a pas encore été reconnu le chiffre d'affaires. Le Groupe s'attend à ce que l'essentiel du carnet existant fin 2018 soit consommé dans les trois ans.

En 2018 le chiffre d'affaires du Groupe est en croissance de 6,4 %.

4.2 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité sont principalement constitués de subventions publiques, de crédit d'impôt recherche (CIR) et de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Les subventions et le crédit d'impôt recherche (CIR), qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif, sont comptabilisés dans le compte de résultat au même rythme que son amortissement.

Sur l'exercice 2018, le crédit d'impôt recherche de la période s'élève à 3,0 millions d'euros dont 1,1 million d'euros constatés directement en produits différés et 1,9 million d'euros constatés au compte de résultat. Du crédit d'impôt recherche des années antérieures enregistré en produits différés a également été constaté au compte de résultat en 2018 pour 1,4 million d'euros. Les produits ainsi différés figurant au passif sont relatifs pour 5,3 millions d'euros à des crédits d'impôt recherche et pour 1,4 million d'euros à des subventions finançant des actifs non courants non encore amortis.

(en milliers d'euros)	2018	2017
Subventions	1 230	1 402
Crédit d'impôt recherche	3 369	4 174
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	2 424	2 610
TOTAUX DES AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE	7 022	8 186

Les crédits d'impôt constatés en résultat et qui n'ont pu être imputés sur de l'impôt à payer figurent à l'actif du bilan consolidé dans le poste « actifs d'impôt exigible ». Ils s'élèvent à 24,8 millions d'euros dont 17,3 millions d'euros de crédit d'impôt recherche et 7,4 millions d'euros de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

4.3 Dotations nettes aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	2018	2017 (1)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Immobilisations incorporelles	(6 820)	(6 365)
Immobilisations corporelles	(5 353)	(5 067)
Immobilisations en crédit-bail	(876)	(903)
Coûts d'obtention et d'exécution de contrats	(1 918)	(2 369)
SOUS-TOTAUX	(14 967)	(14 704)
DOTATIONS AUX PROVISIONS NETTES DES REPRISES		
Stocks et encours	109	316
Actif circulant	(273)	(1 397)
Risques et charges	(143)	(1 055)
SOUS-TOTAUX	(307)	(2 136)
TOTAUX DES DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(15 273)	(16 840)

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

4.4 Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode FIFO ou du coût moyen pondéré.

Les modalités de valorisation et de dépréciation des travaux en cours sont adaptées au contexte de chaque société intégrée. Toutefois, les principes de valorisation habituellement admis en la matière sont respectés, notamment :

- les travaux en cours sont évalués aux coûts de production directs et indirects à l'exclusion de tous frais commerciaux et financiers ;
- les taux horaires de production sont calculés en fonction d'une activité normale excluant tout coût de sous-activité ;
- lorsque sur la base des évaluations de chiffre d'affaires et de coûts prévisionnels une perte à terminaison est probable, celle-ci fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour la part incluse dans les travaux en cours et d'une provision pour risques et charges pour la part sur coûts restant à engager.

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

(en milliers d'euros)	2018			2017 ⁽¹⁾		
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Matières premières	22 006	(4 983)	17 023	21 571	(5 015)	16 556
Encours	3 435	(210)	3 225	2 175	(287)	1 888
Produits intermédiaires et finis	6 350	(1 275)	5 076	6 544	(1 494)	5 050
Marchandises	3 938	(192)	3 746	4 345	(274)	4 071
TOTAUX DES STOCKS ET EN-COURS	35 730	(6 660)	29 020	34 635	(7 070)	27 564

(1) Colonnes 2017 retraitées des éléments détaillés en note 1.3.

Sur la période, les pertes de valeur nettes des reprises enregistrées en compte de résultat s'élèvent à 109 milliers d'euros.

4.5 Coûts d'obtention et d'exécution de contrats

En application d'IFRS 15, les coûts d'obtention de contrats sont inscrits à l'actif et amortis. Il s'agit très essentiellement de commissions sur ventes qui étaient auparavant constatés en charges au moment du fait générateur (voir note 1.3).

(en milliers d'euros)	2018	2017 ⁽¹⁾
Coûts d'obtention de contrats	8 792	7 631
Amortissements	(7 356)	(5 438)
COÛTS D'OBTENTION DE CONTRATS, VALEURS NETTES	1 436	2 193

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

4.6 Clients, actifs et passifs sur contrats

Le carnet de commandes (chiffre d'affaires restant à comptabiliser) est indiqué par pôle en note 3.1.

Les créances clients sont des créances facturées donnant droit certain à un paiement.

(en milliers d'euros)	2018	2017 ⁽¹⁾
Créances clients	78 610	77 675
Pertes de valeurs	(5 693)	(5 723)
CREANCES CLIENTS, VALEURS NETTES	72 917	71 952

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

Les créances clients sont dépréciées selon le modèle simplifié d'IFRS 9. Dès leur naissance les créances clients seraient dépréciées à hauteur des pertes attendues sur le terme restant à courir.

L'évaluation du risque de crédit des créances clients est réalisée par client. Les provisions pour pertes attendues sont donc évaluées en utilisant l'historique de défauts de clients comparables, la balance âgée des créances ainsi que l'évaluation du Groupe du risque créance par créance. Lorsqu'il est certain que la créance ne sera pas collectée, la créance et sa dépréciation sont passées en pertes dans le compte de résultat.

Le risque de défaillance de la clientèle est le principal risque de crédit auquel est exposé le Groupe. Le Groupe a mis en place une politique de suivi de son risque de crédit au niveau de l'ensemble de ses filiales.

Les créances clients échues non provisionnées s'élèvent à 23,1 millions d'euros, dont 7,9 millions d'euros pour le pôle Robotique et Systèmes Intégrés de GROUPE GORGÉ, et s'analysent comme suit :

Retard par rapport à l'échéance (en milliers d'euros)	2018	(En %)
Créances clients non échues	49 775	68%
Retard n'excédant pas 1 mois	10 010	14%
Retard compris entre 1 et 2 mois	3 332	5%
Retard compris entre 2 et 3 mois	2 829	4%
Retard supérieur à 3 mois	6 971	10%
CREANCES CLIENTS NETTES	72 917	100 %

Sur l'ensemble de ces créances, près de 7,1 millions d'euros ont été réglés au 10 mars 2018. Le Groupe n'a pas connaissance de difficultés supplémentaires qui justifieraient une éventuelle provision.

Les « actifs sur contrats » et « passifs sur contrats » sont déterminés contrat par contrat. Les « actifs sur contrats » correspondent aux contrats en cours dont la valeur des actifs créés excède les avances reçues. Les « passifs sur contrats » correspondent à l'ensemble des contrats dans une situation où les actifs (travaux en cours, créances à l'avancement) sont inférieurs aux passifs (avances reçues des clients et produits différés enregistrés quand la facturation émise est supérieure au chiffre d'affaires reconnu à date). Ces nouvelles rubriques découlent de l'application de la norme IFRS 15 (voir note 1.3).

(en milliers d'euros)	2018	2017 (1)
Travaux en cours (A)	2 270	2 774
Créances à l'avancement (B)	81 315	89 103
Acomptes reçus (C)	30 167	47 389
Produits différés (D)	24	-
ACTIFS DE CONTRATS (A) + (B) - (C) - (D)	53 394	44 488

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

(en milliers d'euros)	2018	2017 (1)
Travaux en cours (A)	315	225
Créances à l'avancement (B)	896	1 035
Acomptes reçus (C)	13 646	5 656
Produits différés (D)	16 335	16 721
Autres dettes (E)	1 381	2 059
PASSIFS DE CONTRATS - (A) - (B) + (C) + (D) + (E)	30 150	22 726

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

4.7 Autres actifs courants et non courants

(en milliers d'euros)	2018			2017
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Comptes courants débiteurs	9 119	(9 119)	-	5
TOTAUX DES AUTRES DEBITEURS NON COURANTS	9 119	(9 119)	-	5
Avances et acomptes versés	1 515	-	1 515	2 576
Débiteurs divers (1)	4 350	(194)	4 157	3 715
Créances sociales et fiscales	10 386	-	10 386	11 816
Comptes courants débiteurs	3	-	3	3
Charges constatées d'avance	2 112	-	2 112	1 725
TOTAUX DES AUTRES DEBITEURS COURANTS	18 366	(194)	18 172	19 834

(1) Dont des subventions à recevoir pour 830 milliers d'euros et créances sur cessions d'actifs 1 326 milliers d'euros.

4.8 Autres passifs courants et non courants

(en milliers d'euros)	2018	2017 ⁽¹⁾
Fournisseurs	48 227	52 041
Fournisseurs d'immobilisations	521	979
TOTAUX DES FOURNISSEURS	48 748	53 020
Avances et acomptes reçus	20	33
Dettes sociales	22 868	25 865
Dettes fiscales	18 880	16 849
Comptes courants créditeurs	8	7
Dettes diverses ⁽²⁾	5 372	6 120
Produits différés	6 833	7 273
TOTAUX DES AUTRES PASSIFS COURANTS	53 981	56 147
Avances conditionnées	611	878
TOTAUX DES AUTRES PASSIFS NON COURANTS	611	878

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.
(2) Intégrant 2 500 milliers d'euros de complément de prix probable constaté dans le cadre des acquisitions.

Les dettes fournisseurs sont payées à leurs échéances normales à condition que les prestations des fournisseurs soient bien terminées et en l'absence de litiges.

Les produits différés correspondent à des subventions et du crédit d'impôt recherche qui sera constaté en résultat au fur et à mesure de l'amortissement des actifs correspondant (6,7 millions d'euros, voir note 4.2).

4.9 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

(en millions d'euros)	2018	2017
Avals, cautions et garanties donnés	46,6	40,7
Autres engagements donnés	-	-
TOTAUX	46,6	40,7

GRUPE GORGÉ SA et ECA SA ont par ailleurs donné à certains clients des garanties particulières de bonne fin sur des contrats attribués à des sociétés du Groupe, ces garanties ne peuvent être valorisées.

Les engagements de location simple qui seront retraités au 1^{er} janvier 2019 dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Locations immobilières	3,4	9,6	2,9	15,9
Locations mobilières	1,8	1,5	-	3,3
TOTAL ENGAGEMENTS DE LOYERS	5,2	11,1	2,9	19,2

Il n'existe pas d'autres engagements significatifs liés aux activités opérationnelles qui ne figurent pas dans les comptes.

Note 5 Charges et avantages du personnel

5.1 Effectifs

	31/12/2018	31/12/2017
Effectif total des activités poursuivies	2 007	2 036
Effectif moyen des activités poursuivies	1 834	1 928

En 2017, l'écart important entre effectif moyen et effectif total s'explique par l'acquisition des sociétés INTERSON-PROTAC et AVENAO fin octobre. En 2018, les effectifs ont varié avec notamment des variations de périmètre (déconsolidation d'ECA SINDEL au 1^{er} janvier, acquisition de SOLIDSCAPE en juillet, cession d'AI GROUP en novembre, cession d'EN MOTEURS en décembre) et des réductions d'effectifs sur plusieurs sites.

Au 31 décembre 2018, un peu moins de 10 % de l'effectif total est basé à l'étranger.

5.2 Charges et avantages du personnel

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée. Ils se décomposent entre avantages à court terme et avantages à long terme.

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite ;
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe.

Les frais de personnel comprennent les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Traitements et salaires	(85 227)	(80 869)
Charges sociales	(34 010)	(32 868)
Paiements en actions	21	(766)
Participation et intéressement	(740)	(1 000)
Autres ⁽¹⁾	(3 118)	(2 829)
TOTAUX	(123 075)	(118 331)

(1) Comprend essentiellement les cotisations au Comité d'entreprise, à la médecine du travail, aux tickets restaurants.

5.3 Provisions pour retraites et engagements assimilés

Le Groupe constitue des provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et au titre des régimes d'avantages à long terme (médailles du travail). Le coût des départs à la retraite et prestations assimilées (médailles du travail) est provisionné pour les obligations restant à courir. Il est estimé pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou en conséquence de changements d'hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels générés sont comptabilisés dans l'état du résultat global, nets d'impôts différés.

La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :

- les coûts des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés ainsi que les éventuels effets de toute réduction ou liquidation de régime ;
- la charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture.

La provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turnover et de mortalité et du taux d'actualisation.

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants :

- mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire) ;
- calcul de l'indemnité selon la convention collective en vigueur dans chacune des sociétés (métallurgie, SYNTEC, etc.) ;

- âge de départ supposé 67 ans ;
- taux d'actualisation IBOXX en zone euro 1,58 % (1,30 % en 2017) ;
- taux de charge 50 % ;
- *turnover*: diffère d'une entité à une autre en fonction du type d'activité, de l'ancienneté et de l'âge moyen du personnel ;
- taux de revalorisation des bases de calcul de salaire : diffère d'une entité à une autre en fonction de divers facteurs ;
- table INSEE de mortalité 2013-2015.

Variation de l'obligation (en milliers d'euros)	2018	2017
PROVISION A L'OUVERTURE	9 826	9 734
Coût des services rendus de la période	651	715
Intérêt sur actualisation	125	123
Coût des services passés	-	-
Entrées / (Sorties) de périmètre	(683)	101
Profit / (Perte) lié à une liquidation ou réduction de régime	(349)	(372)
Pertes / (Gains) actuariels générés sur l'obligation	(588)	(240)
Prestations payées	(134)	(234)
PROVISION COMPTABILISEE A LA CLOTURE	8 848	9 826

Concernant les engagements de retraite et indemnités de départ, une variation à la hausse de 0,5 point du taux d'actualisation diminuerait d'environ 595 milliers d'euros le montant de l'engagement. La même variation à la baisse augmenterait l'engagement de 621 milliers d'euros.

Sur l'exercice, le montant des provisions pour médailles du travail au bilan s'élève à 171 milliers d'euros (contre 179 milliers d'euros en 2017).

5.4 Paiement fondé sur des actions (stock-options, bons de souscription d'actions, attribution gratuite d'actions)

Certains salariés du Groupe reçoivent une rémunération en instruments de capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions. Les coûts des plans d'attribution d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions sont comptabilisés en charges de personnel. Cette charge, qui correspond à la juste valeur de l'instrument émis, est étalée sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant des capitaux propres. Le Groupe réexamine périodiquement le nombre d'actions potentielles. Le cas échéant, il comptabilise au compte de résultat les conséquences de la révision de ses estimations.

Il n'y a plus de plan d'option de souscription ou d'achat d'actions en vigueur pour ECA ou GROUPE GORGÉ.

PRODWAYS GROUP a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions en 2016. Au terme de ces plans, la période d'acquisition est de deux ans au minimum. L'acquisition définitive des actions en avril 2019 est subordonnée à des conditions de présence et de performance. Les actions potentielles sont celles qui respectent les conditions de performance requises.

La juste valeur des actions gratuites est calculée à l'aide de modèles d'évaluation. Les évolutions de valeurs postérieures aux dates d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale des actions, le nombre d'actions potentielles pris en compte pour valoriser les plans est ajusté à chaque clôture pour tenir compte des probabilités d'atteinte des objectifs de performance et de la présence des bénéficiaires. L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisée en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Plans d'attribution gratuite d'actions	AGA 2014 GROUPE GORGÉ	AGA 02-2016 PRODWAYS	AGA 12-2016 PRODWAYS
Nombre de bénéficiaires	2	200	239
Action support	GROUPE GORGÉ	PRODWAYS	PRODWAYS
Nombre d'actions potentielles	30 000	632 200	488 500
Attributions définitives sur l'exercice / annulations	- / -	- / 86 460	- / 208 120
Attributions définitives cumulées / annulations	15 000 / 15 000	- / 632 200	- / 226 120
Solde des actions potentielles	-	-	262 380
Date de mise en place	Mai 2014	Février 2016	Décembre 2016
Début de la période d'acquisition	Mai 2014	Février 2016	Décembre 2016
Fin de la période d'acquisition	Mai 2016 et décembre 2016	15 avril 2019	15 avril 2019
Fin de l'engagement de conservation	Mai 2018 et décembre 2018	15 avril 2019	15 avril 2019
Charge cumulée constatée (en milliers d'euros)	n/a	-	618
Valeur des actions potentielles (en milliers d'euros)	n/a	-	705

La société CRISTAL a également mis en place un plan d'options de souscription d'actions au profit d'un dirigeant. Au terme de ce plan, le capital de la société peut être augmenté de 27 777 actions et le taux de détention de PRODWAYS GROUP peut baisser jusqu'à 90 %.

Plan d'options de souscription d'actions	Options CRISTAL
Nombre initial de bénéficiaires	1
Action support	CRISTAL
Nombre d'actions potentielles	27 777
Options levées sur l'exercice / annulations	- / -
Options levées cumulées / annulations	- / -
Solde des actions potentielles	27 777
Date de mise en place	Décembre 2016
Prix de souscription par action	1 euro
Début de la période de souscription	Juillet 2020
Fin de la période de souscription	Juin 2021
Valeur des actions potentielles (en milliers d'euros)	28

5.5 Rémunération des dirigeants et parties liées

5.5.1 Rémunération des dirigeants

Les dirigeants mandataires sociaux ont perçu de PÉLICAN VENTURE une rémunération brute globale de 205 600 euros, ainsi que 15 136 euros d'avantages en nature. Le Directeur général perçoit également une rémunération fixe et variable de la part de GROUPE GORGÉ, qui lui a versé à ce titre 87 000 euros en 2018 (dont 27 600 euros au titre de 2017) et va lui verser 28 630 euros en 2019 au titre de 2018. Enfin, le Directeur général perçoit également une rémunération fixe et variable de la part de PRODWAYS GROUP, qui lui a versé à ce titre 75 000 euros en 2018 (rémunération fixe) et va lui verser 45 000 euros en 2019 au titre de 2018.

5.5.2 Parties liées

Les parties liées sont les personnes (administrateurs, dirigeants de PÉLICAN VENTURE ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes.

Les transactions suivantes réalisées au cours de l'exercice avec des parties liées ont été identifiées dans les comptes de PÉLICAN VENTURE :

(en milliers d'euros)	Principaux dirigeants	CBG CONSEIL
COMPTE DE RESULTAT 2018		
Chiffre d'affaires	-	-
Achats et charges externes	-	(31)
BILAN 2018		
Débiteurs	403	-

CBG CONSEIL est détenue et présidée par Madame Catherine GORGÉ, administratrice de GROUPE GORGÉ. Il n'a pas été identifié d'autres transactions réalisées au cours de l'exercice avec des parties liées.

Note 6 Immobilisations incorporelles et corporelles

6.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition dits *goodwills* sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en note 2.1.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'une acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis. Si cet écart est positif, il est comptabilisé dans la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif du bilan ; si cet écart est négatif, il est comptabilisé directement au compte de résultat. Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les fonds de commerce sont traités comme les écarts d'acquisition. Le résultat de cession d'une activité d'une UGT tient compte de la sortie d'un *goodwill* affecté à l'activité cédée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et des passifs acquis.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation réalisés sur 2017 et 2018 sont décrites en note 6.4.

Valeur nette (en milliers d'euros)	2018	2017
Au 1 ^{er} janvier ⁽¹⁾	66 847	56 023
Entrées de périmètre ⁽²⁾	8 586	11 318
Sorties de périmètre ⁽³⁾	(585)	-
Autres mouvements ⁽⁴⁾	-	(498)
Effet des variations de change	-	-
Au 31 décembre	74 848	66 847
Dont dépréciation au 31 décembre 2018	(498)	(498)

(1) Ouverture retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

(2) Les principales entrées de périmètre se détaillent ainsi : en 2017, INTERSON PROTAC (1 126 milliers d'euros) et AVENAO (10 074 milliers d'euros) ; en 2018, VARIA 3D (690 milliers d'euros) et SOLIDSCAPE (7 433 milliers d'euros).

(3) Flux relatifs à EN MOTEURS (404 milliers d'euros) et AI GROUP (181 milliers d'euros).

(4) Pertes de valeurs.

Les écarts d'acquisition se répartissent ainsi :	
• GROUPE GORGÉ	99 %
• GORGÉ Investissement	1 %

6.2 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, selon le traitement de référence de la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*. Les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en tenant compte le cas échéant de la durée de leur protection par des dispositions légales et réglementaires.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les pertes de valeur résultant des tests d'évaluation sont comptabilisées le cas échéant en autres produits et charges d'exploitation.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ne sont pas amorties lorsque leur durée de vie présente un caractère indéterminé. Les critères qui permettent de fixer le caractère indéterminé ou non de la durée de vie de ces actifs incorporels, et le cas échéant leur durée de vie, sont les suivants :

- notoriété de l'actif ;
- pérennité de l'actif en fonction de la stratégie d'intégration au portefeuille d'activités du Groupe.

La valeur des actifs incorporels à durée de vie indéterminée est testée au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée.

Les immobilisations générées en interne, concernent principalement des dépenses de développement de nouveaux projets. Ils sont immobilisés dès lors que les critères suivants sont strictement respectés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;

- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. C'est le cas notamment des travaux de R&D qui peuvent être menés à l'occasion de commandes clients et dont les coûts ne sont pas isolés des coûts de réalisation de la commande.

Les projets de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, comprise généralement entre 3 et 15 ans à compter de leur date d'achèvement.

Les frais de développement font l'objet de tests de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur.

(en milliers d'euros)	Projets de développements	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Totaux
Valeurs brutes				
Au 1 ^{er} janvier 2018 ⁽¹⁾	69 914	24 550	476	94 940
Acquisitions	6 450	1 048	257	7 755
Variations de périmètre	(3 682)	(149)	-	(3 831)
Sorties	(619)	(841)	(8)	(1 468)
Autres mouvements	(59)	(283)	(85)	(427)
Effet des variations de change	15	3	-	18
Au 31 décembre 2018	72 020	24 328	639	96 987
Amortissements et pertes de valeurs				
Au 1 ^{er} janvier 2018 ⁽¹⁾	40 233	13 426	-	53 659
Dotations aux amortissements	6 269	1 471	-	7 740
Variations de périmètre	(3 254)	(112)	-	(3 366)
Pertes de valeur	21	-	-	21
Sorties	(568)	(870)	-	(1 438)
Autres mouvements	(53)	98	-	45
Effet des variations de change	16	2	-	19
Au 31 décembre 2018	42 664	14 016	-	56 679
Valeurs nettes				
Au 1 ^{er} janvier 2018 ⁽¹⁾	29 681	11 124	476	41 281
AU 31 DECEMBRE 2018	29 356	10 312	639	40 307

(1) Retraité des éléments détaillés en note 1.3

Les postes projets de développement et autres immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Structure	Protection des Installations à Risques	Systèmes Intelligents de Sûreté	Impression 3D	Totaux
Portes spéciales pour EPR	-	1 795	-	-	1 795
Enrubannage	-	1 606	-	-	1 606
Programme AUV	-	-	6 547	-	6 547
Programme Mine Killer	-	-	1 287	-	1 287
Programme USV	-	-	388	-	388
Robots terrestres	-	-	348	-	348
Drone aérien IT 180	-	-	990	-	990
Balise	-	-	1 910	-	1 910
Simulation de pilotage	-	-	1 502	-	1 502
Simulation navale	-	-	499	-	499
Imagerie ⁽¹⁾	-	-	200	-	200
Imprimantes 3D ⁽²⁾	-	-	-	4 310	4 310
Autres	-	2 074	4 690	1 212	7 975
SOUS-TOTAUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT	-	5 475	18 359	5 522	29 356
Relation clientèle DELTAMED ⁽³⁾ et INTERSON ⁽⁴⁾	-	-	-	1 399	1 399
Contrat de distribution et marque AVENAO ⁽⁵⁾	-	-	-	5 721	5 721
Brevets INFOTRON ⁽⁶⁾	-	-	345	-	345
Autres ⁽⁷⁾	284	1 182	1 342	664	3 468
TOTAUX DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	284	6 657	20 046	13 320	40 307

(1) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 200 milliers d'euros
(2) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 1 338 milliers d'euros.
(3) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 834 milliers d'euros.
(4) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 565 milliers d'euros.
(5) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 5 721 milliers d'euros.
(6) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 345 milliers d'euros.
(7) Dont les coûts et achats de licences du nouvel ERP d'ECA pour 1 002 milliers d'euros (coûts directs).

Politique de R&D

Afin de maintenir et développer des avantages concurrentiels, le Groupe maintient un niveau élevé d'investissement en matière de recherche et développement. Le Groupe dépose parfois des brevets si cela permet de protéger une avance technique, technologique ou commerciale.

En 2018, l'effort de recherche et développement (R&D) a concerné les trois pôles de chez GROUPE GORGÉ. Les axes principaux des travaux de recherche et développement ont été les suivants :

Pôle Systèmes Intelligents de Sûreté

- Poursuite du programme de développement de produits WAP avionique (On-board Wireless Access Point) avec ajout d'une version compacte AWAP-MS (fonction Media Server intégré) ;
- Poursuite du programme de développement de produits EGSE (Electrical Ground Support Equipment) avec la finalisation du TC50E-Tool, un EGSE compact embarquant des modules « T-Cell Technology » permettant de localiser les défauts sur un harnais aéronautique embarqué dans un aéronef ;
- Poursuite du développement de notre gamme de modules « T-Cell Technology » ;
- Lancement en fin d'année du programme de développement ELT-DT (On-board Emergency Locator Transmitter avec fonction Distress Tracking) répondant à la future réglementation de pré-alerte d'avions en détresse ;
- Poursuite du programme « Systèmes de robots » pour améliorer l'autonomie décisionnelle, la perception et la coopération entre tous les drones du Groupe ;
- Développement du logiciel UMISOFT de management, exécution et traitement des données de missions de guerre des mines ;
- Réalisation de l'AVP du sonar remorqué A18T ;
- Amélioration des lois de commandes des véhicules autonomes, du suivi d'altitude et planification de trajectoires ;
- Fin de développement de l'AUV A18M (Autonomous Underwater Vehicle) et démonstrations aux clients dont la Marine Nationale ;

- Qualification de l'AUV 18D grande profondeur pour réaliser des missions longue durée pour l'oil & gas ;
- Réalisation d'un AGV (véhicule industriel autonome) ;
- Poursuite du développement et de la mise au point du robot terrestre IGUANA ;
- Réalisation d'un nouveau robot terrestre de moins de 25 kg ;
- Développement des modules d'évaluation à la conduite ;
- Développement des outils de gestion et de création de scénarios de simulation.

Pôle Protection des Installations à Risques

- Initiation du développement d'une nouvelle gamme de portes modulaires permettant une différenciation retardée dans le processus de production tout en permettant de couvrir une large gamme de risques.

Pôle Impression 3D

Au cours des trois dernières années, les axes principaux des travaux de recherche et développement ont été les suivants :

- perfectionnement de la technologie de polymérisation DLP – MOVINGLight®, avec le développement d'une nouvelle génération de machines dont le premier modèle (LD 10), plus spécifiquement dédié aux applications dentaires, est commercialisé depuis fin 2017 et rencontre un vif succès commercial. Une variante à la productivité encore augmentée (LD20) est commercialisée depuis fin 2018 ;
- développement de la technologie Norge et mise au point d'une imprimante 3D de frittage sélectif laser de poudres plastique (lancement fin 2016 de la P1000, une machine d'entrée de gamme de frittage laser industrielle) ;
- développement de nouveaux matériaux d'impression de fabrication additive à la fois dans la famille des résines photosensibles et dans les poudres polymères plastiques ; l'objectif de ces développements est d'obtenir des matériaux de haute performance en termes de propriétés mécaniques (résistance et élasticité), physiques et esthétiques (couleur et transparence) et de stabilité dans le temps (valable pour les résines liquides ou visqueuses pour polymérisation comme pour les poudres plastique pour frittage laser) ;
- développement d'un procédé de numérisation d'empreintes de pieds (« Podoclic » et maintenant sa nouvelle version « Podostep »), d'un logiciel de design de semelle orthopédique et de commande et suivi de l'impression 3D de ces semelles orthopédiques.

Les travaux de R&D en cours portent principalement sur les sujets suivants :

- les procédés d'impression 3D en métal, avec notamment la technologie *Rapid Additive Forging* (RAF) qui permet l'impression en 3D de pièces métalliques de grande dimension. Après la mise au point d'un premier prototype utilisant la technologie RAF exploitée en collaboration avec un partenaire aéronautique, deux nouvelles machines ont été commandées confirmant le bien-fondé de cette technologie ;
- le développement de nouveaux matériaux, tant dans le domaine des poudres plastiques que des résines photosensibles ;
- les prochaines générations d'imprimantes 3D avec une productivité sans cesse améliorée et un éventail élargi des domaines d'application tout en optimisant leur intégration dans la chaîne de conception de fabrication des objets fabriqués en impression 3D dans le domaine médical ;
- la poursuite des développements de la solution "SCIENTIFEET" (solution de conception et de fabrication de semelles orthopédiques) mais aussi la mise au point de nouveaux produits pour les prothèses auditives ou les protections auditives suite à l'acquisition de la société INTERSON-PROTAC en 2017 à laquelle sont venues se rejoindre les sociétés SURDIFUSE et l'EMBOUT FRANÇAIS tout début 2019 ;
- le développement de nouvelles imprimantes dédiées à la fonderie de haute précision et plus spécifiquement à la joaillerie suite au rachat mi-2018 de la société SOLIDSCAPE aux États-Unis, leader reconnu de ce marché.

Les dépenses de R&D se sont élevées en 2018 à environ 11,6 millions d'euros. Leur évolution est la suivante :

(en millions d'euros)	2018	2017
Recherche et développement immobilisée	6,5	8,3
Recherche et développement constatée en charges	5,2	5,8
DEPENSES TOTALES EN RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	11,6	14,1
Recherche et développement totale en % du chiffre d'affaires	3,9 %	5,1 %
Crédits d'impôt de l'exercice	3,0	4,2
Recherche et développement nette des crédits d'impôt	8,6	9,9

Les pôles Systèmes Intelligents de Sûreté (ECA et filiales) et Impression 3D ont réalisé l'essentiel des dépenses totales (respectivement 7,2 et 3,3 millions d'euros sur 11,6 millions d'euros ; 4,2 et 1,6 millions d'euros de dépenses immobilisées sur un total de 6,5 millions d'euros).

Pour financer ces investissements, le Groupe recherche systématiquement des financements externes (DGA, BPIFRANCE, FUI, Europe, Régions...) et utilise le crédit d'impôt recherche (CIR). L'ensemble des filiales du Groupe ont obtenu en 2018 des crédits d'impôt recherche pour un total de 3,0 millions d'euros, dont 1,9 million d'euros constaté en produit au compte de résultat de l'année et 1,1 million d'euros comptabilisé en produits différés et contribuera aux résultats futurs. Sur le total de 3,0 millions d'euros de CIR, 2,5 millions d'euros ont été constatés par le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté.

Les dépenses de R&D sont des coûts internes en quasi-totalité, il est très exceptionnel que des travaux de R&D soient sous-traités.

6.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations, sans prendre en compte de valeurs résiduelles. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

- constructions : 10 à 35 ans ;
- installations techniques, matériels et outillages : 3 à 10 ans ;
- autres : 3 à 12 ans.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité tiennent compte des cycles de vie estimés des produits. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les amortissements sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises ».

Location-financement

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location-financement sont immobilisés, en contrepartie d'une dette financière, lorsque les contrats de location-financement ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de location-financement dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Agencements et matériels	Terrains et constructions en location-financement	Matériels en location-financement	Immobilisations en cours	Avances et acomptes	Immeubles de placement	Totaux
Valeurs brutes								
Au 1 ^{er} janvier 2018	24 250	43 445	6 929	4 441	1 310	-	298	80 671
Acquisitions	268	6 479	-	741	337	29	-	7 854
Variations de périmètre	230	(1 479)	(2 500)	-	112	-	-	(3 637)
Sorties	(40)	(2 060)	-	-	(127)	-	-	(2 227)
Autres mouvements	(0)	941	-	-	(1 013)	-	-	(72)
Effet des variations de change	4	107	-	-	1	-	-	113
Au 31 décembre 2018	24 713	47 433	4 429	5 182	620	29	298	82 702
Amortissements et pertes de valeurs								
Au 1 ^{er} janvier 2018	8 832	31 632	3 702	2 509	-	-	-	46 675
Dotations aux amortissements	973	4 525	103	773	-	-	-	6 374
Variations de périmètre	133	(2 362)	(788)	-	-	-	-	(3 017)
Pertes de valeur	-	(115)	-	-	-	-	-	(115)
Sorties	(40)	(1 242)	-	-	-	-	-	(1 282)
Autres mouvements	3	(5)	-	-	-	-	-	(2)
Effets des variations de change	3	39	-	-	-	-	-	41
Au 31 décembre 2018	9 904	32 471	3 017	3 283	-	-	-	48 675
Valeurs nettes								
Au 1 ^{er} janvier 2018	15 418	11 813	3 227	1 931	1 310	-	298	33 996
AU 31 DECEMBRE 2018	14 808	14 962	1 412	1 899	620	29	298	34 028

6.4 Pertes de valeurs sur actifs immobilisés

Les actifs non courants ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation à chaque arrêté. Ces actifs correspondent aux écarts d'acquisition. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. L'apparition de facteurs de pertes de valeur propres à certains actifs autres que des écarts d'acquisition et notamment les actifs de R&D peut être de nature à motiver un test et justifier une dépréciation de ces actifs indépendamment du test de dépréciation de l'UGT à laquelle ils étaient jusque-là rattachés. Ces facteurs de pertes de valeurs peuvent être liés soit à des facteurs internes (par exemple, évolution de l'appréciation de la Direction de la capacité de mener un projet de R&D à son terme ou du niveau des coûts nécessaires pour cela) soit à des événements externes (par exemple, évolution des perspectives commerciales). La somme de ces facteurs influe sur l'appréciation de la Direction, actif par actif, de l'existence d'avantages économiques futurs ou du niveau de ces avantages économiques futurs. Pour les actifs ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable d'une UGT. En l'absence de valeur de marché, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à sa valeur d'utilité après impôts, calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont désormais, au sein du pôle Systèmes Intelligents de Sécurité, Aérospatial, Robotique et Simulation ; au sein du pôle Protection des Installations à Risques, CIMLEC, NUCLÉACTION, SERES et Protection Incendie ; au sein du pôle Impression 3D, Systems et Products.

Modalités des tests de perte de valeur

Au 31 décembre 2018, la réalisation de tests de dépréciation sur l'ensemble des actifs incorporels et corporels a conduit à constater des pertes de valeur concernant des imprimantes 3D immobilisées pour 65 milliers d'euros. Ces pertes de valeur sont des éléments non courant du résultat opérationnel. Il n'a pas été constaté de pertes de valeur des écarts d'acquisition.

En 2017, un montant total de 4 028 milliers d'euros de pertes de valeur avait été constaté, dont 498 milliers d'euros concernant une perte de valeur des écarts d'acquisition de l'UGT Simulation.

La valeur recouvrable des UGT est calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC), calculé avec le taux des OAT à 10 ans (taux sans risque, 0,76 %), une prime de risque de marché et un β calculé en fonction du cours de l'action de la Société et de l'évolution du CAC 40. Les flux après impôts sont projetés de manière prudente sur la période de prévision de l'activité concernée (cinq ans) et peuvent intégrer une valeur terminale avec une hypothèse de croissance de 1,5 % pour les pôles Systèmes Intelligents de Sécurité et Protection des Installations à Risques et 3 % pour le pôle Impression 3D.

Les taux d'actualisation utilisés en 2018 sont 5,37 % pour le pôle Systèmes Intelligents de Sécurité, 8,67 % pour le pôle Impression 3D et 6,3 % pour GROUPE GORGÉ hors primes de risques.

Le taux a par ailleurs été majoré d'une prime de risque spécifique fixée entre 2 et 2,5 % pour le pôle Robotique (2,5 % pour le pôle pour l'UGT Robotique et 2 % pour les UGT Aérospatial et Simulation). Au sein du pôle Protection des Installations à Risques, les primes de risques spécifiques sont de 3 % pour l'UGT NUCLÉACTION, 3,5 % pour l'UGT Protection Incendie, 3 % pour l'UGT CIMLEC et 3 % pour l'UGT SERES. Au sein du pôle Impression 3D, les primes de risques spécifiques sont de 3 % pour les deux UGT Systems et Products.

Les tests réalisés prennent en compte la mesure de la sensibilité des hypothèses clés (y compris opérationnelles) utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable (taux d'actualisation de +/- 0,5 pt (pour le pôle Systèmes Intelligents de Sécurité - 0,5/+ 1 point), taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 pt, EBITDA de +/- 0,5 pt).

Le management estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable d'une UGT soit significativement supérieure à sa valeur recouvrable.

Les UGT et les taux d'actualisation retenus sont donc les suivants :

UGT	Écart d'acquisition	Taux d'actualisation, incluant des primes de risques
Aérospatial	1 332	7,37 %
Robotique	17 692	7,87 %
Simulation	-	7,37 %
Systèmes Intelligents de Sûreté	19 024	
Systems	25 695	11,7 %
Products	9 780	11,7 %
Impression 3D	35 475	
CIMLEC et filiales	649	9,3 %
NUCLÉACTION et filiales	3 733	9,3 %
Protection Incendie	7 640	9,8 %
SERES	806	9,3 %
Protection des Installations à Risques	12 828	
SOPROMECC	1 060	n/a
GORGÉ INVESTISSEMENT	1 060	
GROUPE GORGÉ	6 461	n/a
TOTAL	74 848	

Note 7 Détail des flux de trésorerie

7.1 Détermination de la capacité d'autofinancement

(en milliers d'euros)	2018	2017 (1)
Résultat net des activités poursuivies	(2 605)	(15 833)
Dotations/reprises aux amortissements, provisions et pertes de valeur	12 087	19 159
Annulation des plus et moins-values sur actions propres	(165)	(82)
Charge calculée liée aux paiements en actions et assimilés	62	573
Résultat des sociétés mises en équivalence	(36)	(32)
Plus et moins-value de cessions	(1 233)	(2 599)
Juste valeur de titres immobilisés	72	(1 074)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT NEUTRALISATION DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPOTS	8 183	112

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

L'EBITDA se réconcilie avec la capacité d'autofinancement de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2018	2017 (1)
EBITDA	18 592	16 015
Annulation des plus et moins-values sur actions propres	(165)	(82)
Plus et moins-values de cessions	(1 233)	(3 399)
Juste valeur de titres immobilisés	72	(1 074)
Charge calculée liée aux paiements en actions et assimilés	84	(193)
Dotations et reprises sur actif circulant	(1 232)	(1 081)
Dotations et reprises sur VMP	32	(81)
Dotations et reprises sur coûts d'obtention de contrats	(1 918)	(2 369)
Compensations de reprises de provisions avec une charge	(652)	(1 130)
Éléments non courants hors dotations et reprises	(2 507)	(485)
Résultat financier hors dotations et reprises financières	(721)	(924)
Impôt société	(2 109)	(5 060)
Autres charges calculées	(61)	(26)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT NEUTRALISATION DU COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPOTS	8 183	112

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

7.2 Variation du besoin en fonds de roulement

(en milliers d'euros)	Note	Ouverture ⁽¹⁾	Mouvts de périmètre	Variation exercice	Autres movts ⁽²⁾	Écarts de conversion	Clôture
Stocks nets		27 564	674	742	-	40	29 020
Clients nets		71 952	(4 194)	5 130	-	28	72 917
Actifs sur contrats		44 488	(1 310)	10 215	-	1	53 394
Avances et acomptes		2 576	(87)	(974)	-	-	1 515
Charges constatées d'avance		1 725	(183)	569	-	1	2 112
SOUS-TOTAUX	A	148 305	(5 099)	15 682	-	71	158 959
Dettes fournisseurs		52 041	(1 603)	(2 220)	-	8	48 227
Passifs sur contrats		22 726	(788)	8 215	-	(3)	30 150
Avances et acomptes		33	11	(24)	-	-	20
Produits différés relatifs aux opérations		28	152	(1)	-	14	192
SOUS-TOTAUX	B	74 828	(2 228)	5 970	-	19	78 589
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION	C = A - B	73 477	(2 871)	9 711	-	52	80 369
Coûts d'obtention et d'exécution de contrats		2 193	-	(757)	-	-	1 436
Créances fiscales et sociales		36 451	(664)	895	-	-	36 683
Comptes courants débiteurs		8	-	(6)	-	-	2
Débiteurs divers		3 622	(6)	(922)	80	1	2 774
SOUS-TOTAUX	D	42 273	(670)	(789)	80	1	40 895
Dettes fiscales et sociales		42 965	(502)	(474)	-	19	42 007
Intérêts courus		6	-	(6)	-	-	-
Dettes diverses et instruments dérivés		9 673	265	(1 943)	539	118	8 652
Comptes courants créditeurs		7	-	-	-	-	8
Produits différés relatifs aux subventions et CIR		7 245	-	(604)	-	-	6 641
SOUS-TOTAUX	E	59 896	(237)	(3 026)	539	137	57 308
AUTRES ELEMENTS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	F = D - E	(17 623)	(433)	2 237	(459)	(136)	(16 413)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	G = C + F	55 854	(3 304)	11 948	(459)	(84)	63 956

(1) Ouverture retraitée des éléments détaillés en note 1.3
(2) La colonne « Autres mouvements » concerne des flux qui ne génèrent pas de mouvement de trésorerie.

7.3 Acquisitions/cessions de participations

Les flux de trésorerie liés aux acquisitions sont résumés dans le tableau ci-dessous.

(en milliers d'euros)	2018	2017
Encaissements	2 567	26 402
Décaissements	(12 728)	(12 849)
Trésorerie des sociétés acquises et sortantes	2 667	1 341
TOTAUX	(7 494)	14 894

Les principaux flux correspondent en 2018 à l'acquisition de SOLIDSCAPE et la cession d'EN MOTEURS. En 2017, le groupe a acquis les sociétés INTERSON PROTAC et AVENAO.

En 2017 les 20,8 millions d'euros de la ligne « Encaissements » correspondent au produit de cession net de 7,5 % du capital de PRODWAYS GROUP par GROUPE GORGÉ. La plus-value de cession correspondante a augmenté les capitaux propres du Groupe mais n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat.

Note 8 Financement et instruments financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires qui composent l'endettement financier brut (cf. note 8.1.1) ;
- les prêts et autres actifs financiers à long terme et la trésorerie et équivalents de trésorerie qui s'ajoutent à l'endettement financier brut pour donner l'endettement financier net (cf. note 8.1.2) ;
- les instruments dérivés (cf. note 8.1.3) ;
- les autres actifs et passifs financiers (cf. note 8.1.4).

8.1 Actifs et passifs financiers

8.1.1 Endettement financier brut

L'endettement financier brut comprend les dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires.

Les passifs financiers sont principalement constitués de dettes financières courantes et non courantes contractées auprès d'établissements de crédit ainsi que d'emprunts obligataires. Ces passifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur, de laquelle sont déduits le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

Plusieurs nouveaux emprunts ont été souscrits au cours de l'exercice :

- une ligne de crédit d'investissement de 3 millions d'euros a été contractée par ECA SA en juillet 2018. Le crédit doit être tiré dans un délai de 18 mois et il l'est à hauteur de 2 millions d'euros à fin 2018 ;
- INITIAL a souscrit trois nouveaux emprunts pour financer ses investissements, en avril 2018, deux emprunts bancaires, de 300 et 700 milliers d'euros ; en juin 2018, un emprunt bancaire de 1 350 milliers d'euros ;
- GROUPE GORGÉ a souscrit trois nouveaux emprunts bancaires sur l'exercice, pour un total de 13,1 millions d'euros chacun, destinés au refinancement de deux emprunts obligataires arrivant à échéance.

Les remboursements de l'exercice (29,4 millions d'euros) incluant les remboursements de 14 millions d'euros d'emprunts obligataires *in fine* souscrits en 2012 et arrivant à échéance en 2018.

Variation des emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	Dettes liées aux contrats de location-financement	Emprunts obligataires	Emprunts auprès des établissements de crédit	Autres dettes financières diverses	Dettes financières	Concours bancaires courants	Endettement financier brut
Au 1 ^{er} janvier 2018	4 069	15 701	57 967	1 856	79 593	7 806	87 399
Nouveaux contrats de location-financement	741	-	-	-	741	-	741
Souscription de nouveaux emprunts	-	-	17 544	370	17 914	4 826	22 740
Remboursements	(1 445)	(14 400)	(13 306)	(206)	(29 356)	(7 806)	(37 162)
Autres variations ⁽¹⁾	-	42	60	(2)	100	-	100
Entrées / sorties de périmètre	(1 137)	-	449	130	(557)	(469)	(1 026)
Effet des variations de change	-	-	32	13	46	-	45
Au 31 décembre 2018	2 229	1 343	62 747	2 161	68 480	4 357	72 837

(1) Variations sans impact sur la trésorerie, liées aux taux d'intérêt effectifs et aux intérêts courus des emprunts.

Échéancier des emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2018	< 1 an	> 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Dettes liées aux contrats de location-financement	2 229	1 131	1 096	690	228	149	22	8
Emprunts obligataires	1 343	400	943	400	400	143	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	62 747	19 211	43 537	7 329	17 285	3 273	14 312	1 339
Autres dettes financières diverses	2 161	731	1 432	29	55	53	54	1 241
DETTES FINANCIERES LONG TERME	68 480	21 472	47 008	8 447	17 968	3 617	14 388	2 587
Concours bancaires courants	4 357	4 357	-	-	-	-	-	-

ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	72 837	25 829	47 008	8 447	17 968	3 617	14 388	2 587
-----------------------------------	---------------	---------------	---------------	--------------	---------------	--------------	---------------	--------------

Les coûts attribuables à la mise en place des emprunts sont amortis sur la durée des dettes (méthode du coût amorti) sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

Les « emprunts auprès des établissements de crédit » à moins d'un an incluent 12,0 millions d'euros de tirages effectués par ECA sur des périodes de 3 mois dans le cadre de ses deux lignes de crédit RCF (*Revolving Credit Facility*) de 10 millions d'euros chacune. Ces tirages peuvent être renouvelés, les échéances finales des lignes sont juillet 2021 et juillet 2020. ECA SA dispose donc de 8 millions d'euros de lignes de crédit confirmées, qui se cumulent avec les 10 millions d'euros de celle de PRODWAYS GROUP et les 10 millions d'euros de celle de GROUPE GORGÉ.

Les « autres dettes financières diverses » incluent les avances remboursables encaissées par le Groupe au titre de la recherche et développement notamment. Ces avances peuvent ne pas être remboursées ou seulement partiellement en fonction du succès des opérations qui ont justifié leur octroi.

8.1.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie nette retraitée

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus et les valeurs mobilières de placement satisfaisant aux critères retenus par IAS 7.

Les intérêts courus acquis sur compte à terme sont enregistrés dans les produits financiers de placement. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

(en milliers d'euros)	2018	2017
Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme	5 845	35 846
Disponibilités	44 989	65 147
TRESORERIE BRUTE (A)	50 834	100 993
Concours bancaires courants (B)	4 357	7 806
TRESORERIE (C) = (A) - (B)	46 477	93 187
Endettement financier (D)	68 480	79 593
TRESORERIE (DETTE) NETTE (C) - (D)	(22 004)	13 594
Autocontrôle ECA	773	1 500
Autocontrôle PRODWAYS GROUP	128	165
Autocontrôle GROUPE GORGÉ	44	74
TRESORERIE (DETTE) NETTE RETRAITEE	(21 059)	15 333

8.1.3 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers composés tels que les emprunts obligataires convertibles ou remboursables en actions sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 32 à savoir la comptabilisation séparée de la composante obligataire enregistrée en dette au coût amorti et de la composante action enregistrée en capitaux propres (assimilable à une vente d'options d'achat), les frais afférents à l'émission étant imputés en capitaux propres et en dettes au prorata du produit de l'émission.

Le Groupe peut utiliser, s'il l'estime nécessaire, des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de change liés à l'exploitation. Ces risques résultent essentiellement des ventes réalisées en USD. Les flux de trésorerie futurs correspondants sont partiellement couverts par des opérations de change à terme fermes ou optionnelles. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Ils sont évalués par la suite à leur juste valeur calculée sur la base du prix du marché communiqué par les organismes financiers concernés. Le Groupe applique la comptabilisation de couverture pour ses opérations de change suivant les critères définis par la norme IFRS 9. Il s'agit de macro-couverture de change, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont donc comptabilisées en résultat.

En 2018 ECA a mis en place plusieurs opérations de ventes à terme de dollars américains. Cinq opérations, portant au total sur 1,62 million de dollars sont en cours à la date de clôture, avec des termes entre février et juillet 2019. À fin 2018, la juste valeur comptabilisée en résultat représente 16 milliers d'euros.

Le Groupe utilise des contrats de swaps ou de cap pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés utilisés sont économiquement adossés aux échéances, aux taux et aux devises des emprunts couverts. Ces contrats impliquant l'échange de taux fixes et variables. La différentiel d'intérêts est comptabilisé en charges ou produits financiers par contrepartie de comptes d'intérêts à recevoir ou à payer le cas échéant. Pour ces instruments de taux, le Groupe applique la comptabilité de couverture selon IFRS 9 : les instruments sont comptabilisés à leur coût d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Les instruments financiers du Groupe sont affectés à la couverture de transactions futures (*cash flow hedge*). Ainsi, le traitement de la variation de juste valeur est le suivant :

- la part efficace de la variation de juste valeur est enregistrée en réserves de couverture jusqu'à la réalisation effective de la transaction prévue. Lorsque la transaction prévue est réalisée, le montant constaté en capitaux propres est repris par résultat, le produit ou la charge est corrigé de la part efficace du gain ou de la perte sur la juste valeur de l'instrument de couverture ;
- la part inefficace de la variation de juste valeur est constatée en résultat financier.

La juste valeur des contrats de swaps est évaluée selon les techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables, en application d'IFRS 7.

PRODWAYS GROUP a souscrit en septembre 2016 un cap de taux en couverture de l'emprunt de 10 millions contracté avec LCL à taux variable. Du fait du remboursement anticipé du sous-jacent en 2017 il a été mis un terme à cette couverture au second semestre 2017.

GROUPE GORGÉ a souscrit en octobre 2016 un cap de taux de *strike* 1 % en couverture de l'emprunt de 9,5 millions contracté avec la BNP à taux variable. La valeur au bilan actif est de 6 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

L'actionnaire minoritaire de SERES Technologies dispose d'une option de vente et GROUPE GORGÉ dispose d'une option d'achat exerçable à partir de 2021. L'option du minoritaire a été valorisée à la juste valeur par capitaux propres. La valorisation correspond à l'actualisation de la valeur estimée de l'option à date, elle-même multiple du résultat estimé de la filiale sur la période concernée.

Les actionnaires minoritaires d'IP GESTION disposent d'options de vente exerçables à partir de 2023. La filiale PRODWAYS GROUP dispose d'une option d'achat exerçable à partir de 2021. Ces options ont été valorisées à la juste valeur par capitaux propres. La valorisation correspond à l'actualisation de la valeur estimée de l'option à date, elle-même multiple du résultat estimé de la filiale sur la période concernée.

Les actionnaires minoritaires de BUREAU D'ETUDES MAURIC disposent d'options de vente exerçables dans le cadre d'un pacte d'actionnaires conclu en novembre 2016 et pendant une période de 10 ans. ECA dispose d'une option d'achat exerçable à partir de 2017. Ces options ont été valorisées à la juste valeur par capitaux propres. La valorisation correspond à l'actualisation de la valeur estimée de l'option à date, elle-même multiple du résultat estimé de la filiale sur la période concernée. En décembre 2017, des options ont été levées par des dirigeants actionnaires, les actions concernées ont été acquises par ECA pour être cédées à d'autres dirigeants de la société, au même prix, début 2018.

(en milliers d'euros)	Ouverture	Entrée	Levée d'options	Effet capitaux propres	Autres	Clôture
Option d'achat de SERES Technologies	1 359	-	-	24	-	1 383
Option d'achat de BUREAU D'ETUDES MAURIC	433	-	-	(87)	-	347
Option d'achat INTERSON-PROTAC	889	-	-	41	-	930
TOTAUX NON COURANTS	2 682	-	-	(22)	-	2 660

8.1.4 Autres actifs financiers non courants

La nouvelle norme IFRS 9 présente trois grandes classes d'actifs financiers, ceux évalués au coût amorti, ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement des actifs financiers se fait en fonction du modèle économique de détention de l'actif et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont la gestion et l'appréciation de la performance sont effectuées sur la base de la juste valeur sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Il s'agit notamment d'actions cotées dans un marché actif et classées dans cette catégorie de façon volontaire dès leur comptabilisation initiale ainsi que des participations détenues dans le cadre de l'activité de capital-investissement de SOPROMECA et FONDELIA. Ces deux sociétés évaluent la juste valeur de chacune de ces participations selon une méthode constante, identique à celle retenue au moment de la prise de participation. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en résultat opérationnel courant.

Lorsque la juste valeur ne peut être fondée sur des données de marché observables, les titres sont maintenus à leur coût net des dépréciations éventuelles. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, de la rentabilité future attendue et des perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement. Cette règle est notamment appliquée pour les titres non cotés.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en Autres éléments du résultat global au sein de l'état du résultat global et, au bilan, dans une rubrique séparée des capitaux propres (autres réserves) jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat. Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme significative ou durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

L'application d'IFRS 9 n'a pas eu d'impact sur les méthodes comptables du Groupe en ce qui concerne l'évaluation des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances) ni sur la valorisation des titres précédemment comptabilisés à la valeur historique et ni sur les actifs financiers détenus à des fins de transactions.

Classement des actifs financiers par catégorie en valeur nette

Valeurs nettes (en milliers d'euros)

Catégorie IAS 39	Catégorie IFRS 9	2018	2017
Prêts et créances émis par l'entreprise ⁽¹⁾	Actifs financiers au coût amorti	3 445	2 838
Actifs disponibles à la vente ⁽²⁾	Instrument de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	654	748
Actifs financiers détenus à des fins de transaction ⁽³⁾	Actifs juste valeur par le biais du compte de résultat	20 333	16 398
TOTAUX DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS		24 432	19 983

⁽¹⁾ Les créances financières comprennent essentiellement des dépôts de garantie.

⁽²⁾ Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés de titres de participation de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable.

⁽³⁾ Ces actifs financiers correspondent essentiellement à des titres non cotés sur un marché actif de l'activité capital investissement. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, de la rentabilité future attendue et des perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement.

Titres de participation non consolidés

(en milliers d'euros)	% contrôle	Capital <i>Capitaux propres</i>	Valeur brute des titres <i>Valeur nette des titres</i>	Chiffre d'affaires <i>Résultat net</i>	Observations
		56	60	1 429	
CEDETI ⁽¹⁾	10,07 %	309	60	45	Pas d'influence notable
		100	34		
MARINE INTÉRIM	34 %	164	-	-	Pas d'influence notable
		58	500	286	
WANDERCRAFT	4,69 %	13 521	500	(3 852)	Pas d'influence notable
		n/d	400	n/d	
CFPI	100%	n/d	-	n/d	Pas d'influence notable
		n/a	145	n/a	
Autres	n/a	n/a	94	n/a	Pas d'influence notable

⁽¹⁾ Information au 30 septembre 2018.

Participations dans les entreprises associées

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Entrée	Résultat	Écarts de conversion	Sortie	Clôture
1ROBOTICS	3	-	-	-	-	3
DENTOSMILE	901	-	94	-	-	995
VARIA 3D	603	-	24	-	(627)	-
TOTAUX	1 507	-	118	-	(627)	998

8.2 Charges et produits financiers

Les produits et charges financiers se composent d'une part des produits et charges d'intérêts liés au coût de l'endettement financier net et d'autre part des autres produits et charges financiers.

Les charges d'intérêts correspondent au montant des intérêts comptabilisés au titre des dettes financières et les produits d'intérêts au montant des intérêts reçus sur les placements de trésorerie.

(en milliers d'euros)	2018	2017
Intérêts et charges assimilés	(1 768)	(1 990)
Produits des autres valeurs mobilières	137	128
Résultat net sur cession de valeurs mobilières de placement	1 970	55
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	338	(1 808)
Autres intérêts et produits assimilés	(1 003)	890
Différence nette de change	113	(6)
Dotations financières nettes des reprises	(653)	(134)
TOTAUX DES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	(1 204)	(1 058)

En 2018, les autres produits financiers incluent 623 milliers d'euros d'intérêts moratoires perçus dans le cadre de remboursements de créances de crédit d'impôt recherche.

8.3 Politique de gestion des risques

8.3.1 Risque de liquidité

Au 31 décembre, la trésorerie du Groupe s'élève à 46,4 millions d'euros (soit 50,8 millions d'euros de trésorerie disponible moins 4,4 millions d'euros de concours bancaires). Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de crédit renouvelables dont l'enveloppe disponible s'élève à 28 millions d'euros à la date de clôture.

Le Groupe dispose des financements qui lui sont nécessaires, il n'y a pas de financements indispensables à l'activité qui soient en cours de négociation. Le Groupe n'a pas de financements bancaires dépendant de la notation du Groupe ni de concentration importante du risque de crédit.

Les modalités de remboursement des principaux crédits en cours en fin d'année sont les suivantes :

	Emprunt (en milliers d'euros)	Taux	Montant	Capital restant dû	Échéances
Société du GROUPE GORGÉ	BNP PARIBAS	E3M + 1,0 %	10 000	10 000	In fine juin 2021
Société du GROUPE GORGÉ	CIC	E + 0,4 %	10 000	7 500	Ligne RCF échéance juillet 2021
Société du GROUPE GORGÉ	BNP PARIBAS	E3M + 0,8 %	9 500	5 700	20 trimestrialités à partir de janvier 2017
Société du GROUPE GORGÉ	LCL	E3M + 1,25 %	4 900	4 900	In fine octobre 2023
Société du GROUPE GORGÉ	BNP PARIBAS	E + 0,43 %	10 000	4 500	Ligne RCF échéance juillet 2020
Société du GROUPE GORGÉ	BNP PARIBAS	E3M + 1,25 %	4 200	4 200	In fine novembre 2023
Société du GROUPE GORGÉ	CIC	1,30 %	4 000	4 000	In fine juillet 2023
Société du GROUPE GORGÉ	BPIFRANCE	1,78 %	5 000	3 750	20 trimestrialités à partir d'octobre 2017
Société du GROUPE GORGÉ	BPIFRANCE	1,78 %	3 000	2 250	20 trimestrialités à compter de novembre 2017
Société du GROUPE GORGÉ	LCL	0,95 %	3 000	2 000	20 trimestrialités à partir d'avril 2020
Société du GROUPE GORGÉ	BPIFRANCE	1,93 %	2 900	1 740	20 trimestrialités à partir de mars 2017
Société du GROUPE GORGÉ	Obligation GIAC 2022	E3M + 3,05 %	2 000	1 500	20 trimestrialités à partir d'octobre 2017
Société du GROUPE GORGÉ	BNP PARIBAS	0,57 %	1 350	1 220	60 mensualités à partir de juillet 2018
Société du GROUPE GORGÉ	BPIFRANCE	1,78 %	1 500	1 125	20 trimestrialités à partir d'octobre 2017
Société du GROUPE GORGÉ	BANQUE PALATINE	0,37 %	1 668	1 088	20 trimestrialités à partir d'avril 2017
Société du GROUPE GORGÉ	BANQUE PALATINE	0,37 %	1 668	1 087	20 trimestrialités à partir d'avril 2017
Société du GROUPE GORGÉ	CIC	E3M + 0,6 %	1 300	1 087	24 trimestrialités à partir de février 2018
Société du GROUPE GORGÉ	BPIFRANCE	0 %	1 400	910	20 trimestrialités à partir de juin 2017
Société du GROUPE GORGÉ	CRÉDIT AGRICOLE	0,55 %	700	596	60 mensualités à partir d'avril 2018
Société du GROUPE GORGÉ	CRÉDIT AGRICOLE	0,60 %	700	440	60 mensualités à partir de février 2017
Société du GROUPE GORGÉ	SOGEBAIL (crédit-bail)	TEC10 + 0,55 %	6 320	341	48 trimestrialités à partir de juin 2007
Société du GROUPE GORGÉ	LCL	E3M + 0,9 %	10 000	-	Ligne RCF échéance juillet 2020
Société du GROUPE GORGÉ	LCL	E3M + 0,8 %	10 000	-	Ligne RCF échéance décembre 2022 dégressive à partir de juin 2019
SCI BÉTHUNE	CIC	1,65%	3 000	2 006	120 mensualités à partir de septembre 2015

Des covenants de levier (dette financière nette / EBITDA) sont associés à certains crédits. Ils sont tous respectés. Les principaux emprunts de GROUPE GORGÉ ainsi que les principaux emprunts de filiales peuvent inclure une clause de changement de contrôle.

8.3.2 Risque de taux

D'une manière générale, la politique du Groupe en matière de gestion du risque de taux consiste à étudier au cas par cas les conventions de crédit conclues sur la base d'un taux d'intérêt variable et à apprécier, avec l'aide de ses conseils financiers extérieurs, l'opportunité de la conclusion d'instruments financiers *ad hoc* pour couvrir, le cas échéant, le risque de taux identifié. Les passifs et actifs exposés à une variation de taux d'intérêt se présentent comme suit, par échéance :

(en milliers d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers ⁽¹⁾	19 204	22 317	2 565
Actifs financiers ⁽²⁾	-	1 111	-
Position nette avant gestion	19 204	21 206	2 565
Hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	19 204	21 206	2 565

(1) Non compris les financements qui ne portent pas intérêt mais intégrant les concours bancaires courants pour un montant de 4 357 milliers d'euros.
(2) Non compris les VMP et placements pour 6 123 milliers d'euros.

Les découverts et crédits court terme (financement du poste clients) sont conclus à des taux variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation de taux.

La dette nette exposée à une variation des taux s'élève à environ 36,9 millions d'euros au 31 décembre 2018. Une hausse ou une baisse de 100 points de base (1 %) de l'ensemble des taux aurait un impact d'environ plus ou moins 369 milliers d'euros sur la charge financière annuelle avant impôt du Groupe, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité de la dette.

8.3.3 Risque de change

Les opérations en devises sont concentrées chez ECA (dollar américain principalement) et se développent dans le pôle Impression 3D, notamment avec l'acquisition en 2018 de la société SOLIDSCAPE. La part du chiffre d'affaires réalisée en devises par les sociétés françaises du Groupe reste limitée, les sociétés du pôle Protection des Installations à Risques libellant l'essentiel de leurs opérations à l'export en euros.

ECA a mis en place une politique de suivi du risque de change consistant à prévoir l'ensemble des flux en devises du Groupe constitué par ECA et ses filiales (encaissements et décaissements), à mesurer l'exposition nette du Groupe par échéance et à éventuellement mettre en place une couverture de change si la position nette à une échéance identifiée le justifie. Cela nécessite une appréciation du risque d'évolution des cours, qui est émise par la Direction conseillée par ses banques. En 2018 ECA a mis en place plusieurs opérations de ventes à terme de dollars américains. Cinq opérations, portant au total sur 1,62 million de dollars sont en cours à la date de clôture, avec des termes entre février et juillet 2019.

L'endettement financier en devises est marginal, seules quelques filiales étrangères pouvant avoir des concours bancaires courants temporaires.

(en milliers d'euros)	USD	GBP	Autres
Actifs	7 576	464	406
Passifs	4 122	215	1 864
Position nette avant gestion	3 454	249	(1 458)
Position hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	3 454	249	(1 458)

Une variation uniforme des taux de change à la hausse ou la baisse de 1 centime d'euro des principales devises pourrait avoir un impact d'environ plus ou moins 33 milliers d'euros sur la position nette, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité des actifs et passifs.

8.3.4 Risque de marché

Des actions sont autodétenues par ECA (78 360 actions), par GROUPE GORGÉ (5 234 actions) et par PRODWAYS GROUP (49 723 actions). Ces actions ont été acquises dans le cadre de contrats de liquidité ou dans le but de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés, annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, la régularisation du cours de Bourse de l'action.

La valeur de marché au 31 décembre 2018 des titres autodétenus s'élève à 0,94 million d'euros (dont respectivement 0,044 million d'euros pour les actions d'autocontrôle de GROUPE GORGÉ, 0,77 million d'euros pour celles d'ECA et 0,13 million d'euros pour celles de PRODWAYS GROUP).

Une évolution uniforme de 10 % du cours des actions pourrait avoir un impact sur les capitaux propres de 94 milliers d'euros par rapport à la situation du 31 décembre 2018 (actions ECA, GROUPE GORGÉ et PRODWAYS GROUP).

Au 31 décembre 2018, les plus-values latentes sur l'ensemble des titres cotés représentent 1 539 k€ pour les titres classés en valeurs mobilières de placement ; les moins-values latentes sont provisionnées. La filiale SOPROMEC investit de façon peu fréquente sur des actions cotées.

Le reste de la trésorerie investie par le Groupe l'est en SICAV monétaires ou en dépôts à terme.

8.4 Engagements hors bilan liés au financement

8.4.1 Nantissements d'actifs de l'émetteur

Il n'existe pas de nantissement, garantie ou sûreté à la clôture de l'exercice 2018 autres que le nantissement d'actifs en garantie des emprunts qui ont servi à les financer.

8.4.2 Engagements reçus

GROUPE GORGÉ SA bénéficie d'une ligne de crédit renouvelable de 10 millions d'euros, confirmée jusqu'en juillet 2020. Cette ligne de crédit n'a pas été utilisée. Elle est assortie d'une clause de changement de contrôle et d'un covenant financier.

ECA SA bénéficie d'une ligne de crédit renouvelable 2016 de 10 millions d'euros, confirmée jusqu'en juillet 2021. Cette ligne de crédit, utilisée à hauteur de 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2018, est assortie d'une clause de changement de contrôle et d'un covenant financier.

ECA SA bénéficie également d'une ligne de crédit renouvelable 2017 de 10 millions d'euros, confirmée jusqu'en juillet 2020. Cette ligne de crédit, utilisée à hauteur de 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2018, est assortie d'une clause de changement de contrôle.

PRODWAYS GROUP SA bénéficie d'une ligne de crédit renouvelable de 10 millions d'euros, confirmée jusqu'en décembre 2022. Cette ligne est dégressive de 2,5 millions par an à partir de juin 2019. Elle n'a pas été utilisée. Elle est assortie d'une clause de changement de contrôle et d'un covenant financier.

8.4.3 Autres engagements

Il n'existe pas d'autre nantissement, garantie ou sûreté à la clôture de l'exercice 2018.

Note 9 Impôts sur les résultats

9.1 Détail des impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

9.1.1 Détail des impôts sur les résultats

Ventilation de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	2018	2017 ⁽¹⁾
Impôts différés	679	(3 538)
Impôts exigibles	(2 788)	(1 522)
CHARGE D'IMPOT	(2 109)	(5 060)

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

La charge d'impôt n'inclut pas les crédits impôt recherche, classés en autres produits (voir notes 4.2 et 9.1.2), elle inclut en revanche la CVAE pour 1 867 milliers d'euros en 2018 et 1 315 milliers d'euros en 2017.

Dettes et créances d'impôt

(en milliers d'euros)	2018	2017
Créances d'impôt	26 296	24 635
Impôt exigible	256	250
CREANCE / (DETTE) D'IMPOT NETTE	26 040	24 385

Les créances d'impôt sont constituées principalement de créances de crédit d'impôt recherche (17,3 millions d'euros) et de créances de CICE (7,4 millions d'euros) qui n'ont pas pu être imputées sur de l'impôt à payer.

9.1.2 Analyse de la charge d'impôt

Conformément aux pratiques de la place et aux normes IAS 12 et IAS 20, les crédits d'impôt n'étant ni des éléments du résultat fiscal, ni calculés sur la base du résultat fiscal et n'étant pas des éléments de liquidation de l'impôt ni limités au montant de l'impôt liquidé, ils sont classés en résultat opérationnel.

Les crédits d'impôt recherche de l'exercice sont constatés au sein du résultat opérationnel courant plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt s'ils ne sont pas générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé. S'ils sont générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé, les crédits d'impôt recherche sont constatés en produits différés au passif et sont constatés en produits au rythme des amortissements futurs.

La Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est qualifiée dans les comptes d'impôt sur le résultat, cette taxe étant assise sur la valeur ajoutée. L'analyse du Groupe se base notamment sur la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12 et sur une position de l'IFRIC datant de 2006 et précisant que le terme « bénéfice imposable » implique une notion de montant net plutôt que de montant brut, sans qu'il soit nécessairement identique au résultat comptable. L'IRAP (taxe italienne également assise sur la valeur ajoutée) est traitée de la même façon.

(en milliers d'euros)	2018	2017 ⁽¹⁾
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	(2 605)	(15 833)
(Charge) / Produit d'impôt	(2 109)	(5 060)
Résultat des sociétés mises en équivalence	35	31
Résultat avant impôt	(532)	(10 804)
Taux d'impôt	28%	33,33%
IMPOT THEORIQUE	136	3 601
Éléments de rapprochement		
Déficits fiscaux de la période non activés	(3 302)	(8 301)
Utilisation de déficits fiscaux non activés	315	603
Réestimation des actifs d'impôts différés	51	(3 731)
Écarts de taux France/Étranger et taux réduits	(364)	(284)
Écarts de taux relatifs à la nouvelle réforme fiscale en France	-	788
CVAE	(1 868)	(1 316)
Effets impôts liés au classement comptable de la CVAE et des crédits d'impôts / ou économie d'impôt sur CVAE et retraitement / annulation impôt théorique sur crédits d'impôts	1 432	1 867
Autres différences permanentes	1 490	1 714
(CHARGE) / PRODUIT NET D'IMPOT REEL	(2 109)	(5 060)

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

Le taux d'impôt utilisé correspond au taux actuel de la société mère.

9.2 Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôt différé sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les principales différences temporelles sont liées aux déficits reportables, aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés, aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement ainsi qu'aux frais de développement immobilisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôts qui seront en vigueur au moment du renversement des différences temporelles.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale et qu'ils ont des échéances identiques.

Ventilation des impôts différés par nature

(en milliers d'euros)	2018	2017 ⁽¹⁾
Différences temporelles		
Retraites et prestations assimilées	1 981	2 087
Frais de développement	(4 433 517)	(5 565)
Subvention	10	67
Location financement	(269)	(246)
Instruments financiers dérivés	(25)	(62)
Juste valeur – IFRS 3	(2 406 1 979)	(2 157)
IFRS 15	80	47
Autres	517 391	(6)
SOUS-TOTAUX	(4 245 334)	(5 834)
Décalages temporaires et autres retraitements	(882 793)	(2 022)
Déficits reportables	6 398	7 111
CVAE	(30)	(51)
TOTAUX	1 241	795
IMPOTS DIFFERES PASSIF	(2 661)	(4 010)
IMPOTS DIFFERES ACTIF	3 902	3 215

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

Les déficits reportables sont activés en raison des perspectives d'imputation rapide de ces déficits. Certains actifs d'impôts différés résultant de ces activations peuvent être imputés sur la fiscalité passive en raison de la situation nette fiscale différée passive des sociétés concernées.

Situation fiscale latente

Déficits reportables non activés (bases en millions d'euros)	2018	2017
Déficits ordinaires	48,2	55,2
TOTAUX	48,2	55,2

Note 10 Capitaux propres et résultat par action

10.1 Capitaux propres

10.1.1 Capital et primes d'émission

Au 31 décembre 2017, le capital social de PÉLICAN VENTURE s'élève à 3 309 778,08 euros, constitué de 2 298 457 actions de 1,44 euro de nominal chacune, totalement libérées.

La quasi-totalité du capital et des droits de vote est détenue par trois membres de la famille GORGÉ, Jean-Pierre, Raphaël et Blanche GORGÉ.

10.1.2 Dividende par action

Les réserves distribuables de la société mère (capitaux propres hors capital social et réserve légale) s'élèvent à 72 925 milliers d'euros, avant affectation du résultat 2018. Elles s'élevaient à 69 090 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Un dividende de 0,96 euro par action a été versé en 2018 au titre de l'exercice 2017, pour un total de 2 199 milliers d'euros.

10.2 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par la moyenne pondérée prorata temporis du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions détenues en autocontrôle, en respect de la norme IAS 33.

Le résultat par action dilué prend en compte les instruments ayant un effet dilutif. Il est calculé à partir de la moyenne pondérée prorata temporis du nombre d'actions assimilables à des actions en circulation au cours de l'exercice. L'effet dilutif des options de souscription d'achat ou d'achats d'actions est calculé selon la méthode dite du rachat d'action, en prenant en compte le cours moyen de la période concernée.

	2018	2017 ⁽¹⁾
Nombre moyen pondéré d'actions	2 298 457	2 298 457
Dividende par action versé au titre de l'exercice (en euros)	ND	0,96
RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)	(0,710)	(1,447)
RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (EN EUROS)	(0,710)	(1,651)
Actions potentielles dilutives ⁽²⁾	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	2 298 457	2 298 457
RÉSULTAT PAR ACTION DILUÉ (EN EUROS)	(0,710)	(1,447)
RÉSULTAT PAR ACTION DILUÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (EN EUROS)	(0,710)	(1,651)

(1) Colonne 2017 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

(2) Il n'existe plus d'actions potentielles dilutives à la date d'arrêt des comptes.

10.3 Nantissements d'actions de l'émetteur

À la connaissance de la Société, il n'existe plus de nantissements d'actions GROUPE GORGÉ en cours à la date de clôture.

Note 11 Autres provisions et passifs éventuels

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a vis-à-vis d'un tiers une obligation antérieure à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements (hormis la comptabilisation du passif éventuel dans les cas d'acquisition). Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir :

- les risques économiques : ces provisions couvrent des risques fiscaux identifiés au cours de contrôles réalisés localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs ;
- les risques et charges sur affaires; ces provisions sont constituées :
- des provisions statistiques pour garantie : les filiales du Groupe provisionnent sur une base statistique l'ensemble des garanties éventuellement données sur la vente d'équipements. Certaines garanties peuvent atteindre 24 mois,
- des provisions pour pertes à terminaison sur affaires en cours,
- des provisions pour travaux restant à effectuer sur des affaires déjà livrées ;
- les coûts de restructuration, dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture.

Par opposition à la définition ci-dessus d'une provision, un passif éventuel est :

- une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous le contrôle du Groupe;
- ou une obligation actuelle résultant d'un événement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Dans le cadre de regroupements d'entreprises, des passifs éventuels peuvent être comptabilisés en provisions selon les critères définis par la norme IFRS 3R.

L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :

Provisions (en milliers d'euros)	Litiges	Garanties données aux clients	Pertes à terminaison	Amendes et pénalités	Autres	Totaux
Au 1 ^{er} janvier 2018 ⁽¹⁾	670	922	3 532	39	6 040	11 203
Dotations	800	184	695	6	1 743	3 427
Utilisations	-	(61)	(116)	(98)	(3 788)	(4 063)
Reprises	(317)	(65)	(1 231)	-	(828)	(2 442)
Impact sur le résultat de la période	483	58	(652)	(92)	(2 873)	(3 077)
Variations de périmètre	(198)	(203)	(1 499)	-	(537)	(2 437)
Autres mouvements	-	-	-	-	249	249
Effet des variations de change	-	-	-	-	-	-
AU 31 DECEMBRE 2018	954	777	1 380	(53)	2 879	5 937

⁽¹⁾ Ouverture retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

La colonne « Autres » incluait fin 2017 des provisions pour risques pour 2 633 milliers d'euros au titre des conséquences d'un litige client majeur et des conséquences de l'arrêt d'activité de deux filiales du Groupe. Ces provisions ont été reprises en 2018 et réaffectées aux passifs et pertes de valeur d'actifs correspondants.

Note 12 Autres notes

12.1 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires facturés à l'ensemble des sociétés du Groupe par le collège des Commissaires aux comptes de PÉLICAN VENTURE SAS sont les suivants :

2018 (en milliers d'euros)	RSM		DOMINIQUE BEYER		Total	
Commissariat aux comptes, examen des comptes	312	100%	9	100%	321	100%
• Société mère	21		9		30	
• Sociétés intégrées globalement	291		-		291	
Services autres que la certification des comptes	-		-		-	
TOTAL	312	100%	9	100%	321	100%

2017 (en milliers d'euros)	RSM		DOMINIQUE BEYER		Totaux	
Commissariat aux comptes, examen des comptes	332	99%	9	100%	341	99%
• Société mère	20		9		29	
• Sociétés intégrées globalement	313		-		313	
Services autres que la certification des comptes	4	1%	-		4	1%
TOTAL	336	100%	9	100%	345	100%

12.2 Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe est engagé dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas et après avis de conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

En juillet 2013, un incendie a détruit l'usine de fabrication de panneaux de particules de bois de la société DEPALOR, à Phalsbourg. Certains systèmes de protection contre l'incendie au droit du départ de feu n'auraient pas fonctionné. À la suite de ce sinistre, une expertise judiciaire a été initiée par DEPALOR et son assureur à l'encontre des différentes sociétés spécialisées en charge de la conception, de la maintenance, de la vérification ou de travaux ponctuels sur les systèmes d'extinction, dont CLF SATREM, et de leurs assureurs respectifs. L'expertise judiciaire, qui devait notamment déterminer les causes du sinistre ainsi que les causes des éventuels dysfonctionnements des systèmes de sécurité incendie et en déterminer l'incidence dans le sinistre, conclut notamment ceci en mars 2018 : l'origine du sinistre proviendrait de la rupture d'une canalisation sous pression d'huile hydraulique d'une presse à panneaux de particules de bois ; l'huile se serait vaporisée au contact des éléments portés à haute température de la presse et se serait alors spontanément enflammée. Les dommages pour DEPALOR ont été estimés à 34 millions d'euros (valeur de reconstruction à neuf de l'usine). Le rapport retient que plusieurs dispositifs d'extinction semblent avoir été plus ou moins défectueux et n'auraient donc pas permis de lutter efficacement contre le foyer primaire. Un poste sprinkler ne se serait pas déclenché du fait de la présence d'un clapet anti-retour sur le système incendie. Il n'a pas été possible d'attribuer la responsabilité de l'insertion du clapet anti-retour à quiconque. Il semble que le réseau était ainsi hors service depuis plusieurs années. Aucun des prestataires (APAVE, AXIMA ou CLF) étant intervenus sur le système de sécurité incendie n'avaient relevé cette anomalie lors de leurs interventions. Les préposés de DEPALOR chargés des vérifications hebdomadaires et des mises en service après incident devaient eux vraisemblablement connaître cette anomalie. Le rapport relève en outre que DEPALOR semble avoir été négligente dans le suivi de l'entretien du réseau et du dépoussiérage de ses charpentes. L'expert retient que, en tout état de cause, « il n'est pas certain que les systèmes d'extinction, même en état de fonctionner, auraient permis de maîtriser convenablement une mise à feu propre à l'inflammation d'un brouillard d'huile issu d'une rupture de canalisation sous haute pression et à fort débit entretenu car le système sprinkler avait dû être conçu pour, essentiellement, neutraliser l'implication de la "galette" en cours de fabrication ». Courant août, les assureurs de DEPALOR ont assigné DEPALOR, tous les intervenants ayant travaillé sur le système de sécurité incendie de DEPALOR et leurs assureurs respectifs, devant le Tribunal de commerce de Nanterre. Sans tenir compte des conclusions de l'expertise judiciaire, ils demandent au Tribunal de constater que les manquements des sociétés AXIMA, CLF et APAVE sont directement à l'origine des préjudices subis par DEPALOR et demandent la condamnation solidaire de ces sociétés à la somme de 34 millions d'euros. CLF considère que ces demandes vont à l'encontre des conclusions de l'expertise puisque le non-fonctionnement du réseau de sprinkler n'est pas la cause de l'incendie mais seulement un facteur d'aggravation du risque d'incendie parmi d'autres (négligence de DEPALOR, problème d'empoussièrerie des charpentes). L'expertise n'a pu en outre déterminer qui était à l'origine de la pose du clapet anti-retour ayant empêché le fonctionnement du réseau de sprinkler mais il est probable que DEPALOR en connaissait l'existence. Sauf si les assureurs parviennent à une transaction entre eux, ce litige devrait durer plusieurs années. CLF est couverte par sa police d'assurance à hauteur de 3 millions d'euros pour ce sinistre.

En avril 2008, CIMLEC INDUSTRIE a conclu avec la société ETS COMMUNICATION un contrat de téléphonie illimitée assorti d'une location de matériels nécessaires à la fourniture de cette prestation auprès d'une société de leasing.

L'ensemble de la prestation de téléphonie et de la location financière s'élevait à un montant global d'environ 500 milliers d'euros. Sur la foi d'un procès-verbal de réception apparemment signé par CIMLEC INDUSTRIE, la société de location FRANFINANCE a commencé à prélever des loyers alors que le matériel de téléphonie n'avait pas été livré et que la prestation de téléphonie illimitée n'avait pas commencé. CIMLEC INDUSTRIE a fait cesser les prélèvements et a fini par constater la résolution du contrat. La société ETS COMMUNICATION quant à elle a été mise en liquidation judiciaire. FRANFINANCE a assigné CIMLEC INDUSTRIE devant le Tribunal de Commerce pour réclamer à CIMLEC INDUSTRIE environ 470 milliers d'euros au titre de l'exécution du contrat de location financière jusqu'à son terme. CIMLEC INDUSTRIE a alors déposé une plainte pour faux et usage de faux et escroquerie à son encontre. L'instruction s'est soldée par une ordonnance de non-lieu constatant notamment qu'aucun élément objectif ne venait confirmer la réalité de la livraison ni le devenir du matériel. Dans tous les cas, CIMLEC INDUSTRIE estime que FRANFINANCE ne peut prétendre obtenir la contrepartie financière totale d'un contrat lorsqu'aucune des prestations qu'il vise n'a été réalisée. Le Tribunal de commerce en avril 2016 a condamné CIMLEC INDUSTRIE à payer à FRANFINANCE 473 milliers d'euros. La condamnation a été constatée dans les comptes depuis juin 2016 et cette somme est entièrement réglée. CIMLEC INDUSTRIE a fait appel de ce jugement et a été débouté en 2017. CIMLEC INDUSTRIE a formé un pourvoi en cassation début 2018.

BAUMERT a souhaité procéder en 2014 à la fermeture de son établissement de Dreux afin de redéployer l'activité menée sur ce site notamment sur son site principal en Alsace. Quinze sur seize salariés ayant refusé toute mobilité géographique, la Société a dû procéder à un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) concernant ces salariés. Quatorze salariés ont demandé l'annulation du PSE au motif que le PSE n'avait pas été homologué par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) compétente et que le PSE n'aurait pas été apprécié par cette dernière au regard des moyens dont dispose le Groupe auquel la société BAUMERT appartient. La procédure devant les juridictions administratives a confirmé l'incompétence territoriale de la DIRECCTE ayant homologué le PSE. Du fait de l'annulation du PSE, les salariés ont également engagé des procédures prud'homales pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. BAUMERT a ainsi été condamnée par le conseil des Prud'hommes en 2016 à verser des dommages et intérêts aux salariés pour un montant d'environ 460 milliers d'euros, condamnation confirmée en appel en septembre 2018 pour un montant fixé finalement à 302 milliers d'euros. BAUMERT a entamé des procédures visant à mettre en cause les responsabilités de l'État et de son avocat ayant conseillé la société sur ce PSE, notamment en raison de la saisine de la DIRECCTE incompétente.

En 2014 et 2015, la société BAUMERT a conçu, fabriqué et installé des portes étanches pour 9 unités de méthanisations conçues par la société NASKEO Environnement et vendues à des exploitants agricoles. Le prix de ce marché s'élevait à 720 milliers d'euros pour BAUMERT. Ces unités de méthanisation présentent des dysfonctionnements affectant les performances attendues des exploitants agricoles. Des expertises judiciaires sont en cours sur plusieurs sites ou vont être initiées afin de déterminer les causes de ces dysfonctionnements, au titre desquels un apparent problème d'étanchéité des portes. Baumerl considère à ce jour que les portes conçues sont conformes aux requis du cahier des charges de NASKEO Environnement.

VAN DAM a reçu en mai 2016 une réclamation de VINCI CONSTRUCTION UK Limited au sujet de travaux de sous-traitance réalisés en 2008-2009 (puis en 2011 pour des réparations) sur un bâtiment civil en Angleterre. Le marché d'origine pour VAN DAM s'élevait à environ 2,9 millions de livres sterling. VAN DAM a eu de nombreuses discussions avec le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage sur l'origine des désordres constatés et les solutions techniques proportionnées et adaptées pouvant le cas échéant être mises en œuvre pour remédier aux désordres. VAN DAM n'a toutefois pas pu accéder au bâtiment pour effectuer certaines analyses techniques. Depuis la faillite du maître d'ouvrage CARILLION, les discussions sont suspendues.

En 2014, selon cahier des charges d'un maître d'ouvrage et d'un cabinet d'architectes, CLF a installé un système de déluge pour le théâtre de Saumur. Par suite d'une panne d'électricité en 2018 et d'un compresseur défaillant, le système de déluge s'est mis en marche et le théâtre a été en partie inondé. Une expertise amiable est en cours, impliquant tous les intervenants sur l'installation (de la conception, installation, fourniture, certification et maintenance) et leurs assureurs, afin de déterminer les responsabilités de chacun.

ECA EN a déménagé son activité en 2015. Un état des lieux de sortie a été réalisé de manière contradictoire avec le bailleur, la SCI FERCA, fin décembre 2015. La SCI FERCA a assigné ECA EN fin 2017 aux fins de remise en état des locaux incombant prétendument à ECA EN et réclame 518 milliers d'euros à ECA EN à ce titre. Il est rappelé que la société avait fini par devoir déménager en raison du non-achèvement par son ancien bailleur, la SCI FERCA, des travaux de réfection des toitures (désamiantage) des locaux quittés.

À l'issue d'une expertise judiciaire de 9 années, la SCI FERCA, ancien bailleur d'ECA EN, a assigné les entreprises en charge des travaux de désamiantage non achevés (et leurs assureurs) pour demander indemnisation du préjudice subi du fait de la mauvaise exécution et de l'inachèvement des travaux de désamiantage. La SCI FERCA a assigné aux côtés des entreprises en charges des travaux de désamiantage la société ECA EN, reprochant à cette dernière, en sa qualité d'ancien locataire, d'avoir entravé le bon déroulement des travaux de désamiantage, ce que ECA EN conteste fermement. Pour mémoire, une fusion simplifiée a été réalisée en 2018 entre les sociétés ECA EN et ECA ROBOTICS.

12.3 Événements postérieurs à l'exercice

Le 3 janvier 2019, PRODWAYS GROUP a réalisé l'acquisition des sociétés L'EMBOUT FRANÇAIS et SURDIFUSE au sein de son pôle Products.

Le 31 janvier, le Conseil d'administration de PRODWAYS GROUP a arrêté un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions. Au titre de ce plan, 802 800 actions nouvelles pourraient être créées en fonction de l'atteinte de conditions de présence et de conditions de performance concernant les exercices 2019 à 2021.

Les marines belge et hollandaise ont attribué le 15 mars 2019 au consortium réunissant NAVAL GROUP et ECA ROBOTICS un contrat pour la fourniture de 12 navires de chasse aux mines équipés d'une centaine de drones. Ce contrat de près de 2 milliards d'euros sera réalisé sur 10 ans, la part d'ECA s'élève à environ 450 millions d'euros. Il s'agit d'un contrat extrêmement important, par son montant mais aussi par les retombées commerciales possibles dans d'autres pays. Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu entre le 31 décembre 2018 et la date du Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêté des comptes consolidés.

Note 13 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Société mère au 31 décembre 2018	% de contrôle		% d'intérêt		Méthode	
		2018	2017	2018	2017	2018	2017
Société consolidante							
PÉLICAN VENTURE SAS		Top	Top	Top	Top	IG	IG
Gorgé Investissement							
SOPROME SA	PÉLICAN VENTURE	99,99	99,99	100	100	IG	IG
FONDELIA SAS	SOPROME SA	100	100	100	100	IG	IG
Structure et foncier							
SCI BETHUNE	PÉLICAN VENTURE	99,99	99,99	99,99	99,99	IG	IG
SCI THOUVENOT	PÉLICAN VENTURE	100	100	100	100	IG	IG
SCI AUSSONNE	PÉLICAN VENTURE	99,96	99,96	99,96	99,96	IG	IG
TROIDEMI SARL	PÉLICAN VENTURE	100	100	100	100	IG	IG
VIBRANIUM	PÉLICAN VENTURE	87,50	-	87,50	-	IG	-
GROUPE GORGÉ							
Structure							
GROUPE GORGÉ SA	PÉLICAN VENTURE	68,31	68,03	53,60	53,44	IG	IG
FINU12 ⁽¹⁾	GROUPE GORGÉ SA	100	-	53,60	-	IG	-
SCI DES CARRIÈRES	GROUPE GORGÉ SA	100	100	53,60	53,44	IG	IG
GORGÉ EUROPE INVESTMENT (Pays-Bas)	VIGIANS	100	100	50,92	50,77	IG	IG
GORGÉ NETHERLANDS (Pays-Bas)	GORGÉ EUROPE INVESTMENT	91,58	91,58	46,63	46,50	IG	IG
Systèmes Intelligents de Sécurité							
ECA SA ⁽²⁾	GROUPE GORGÉ SA	75,68	75,42	32,76	32,67	IG	IG
ECA DÉVELOPPEMENT ⁽¹⁾	ECA SA	100	100	32,76	32,67	IG	IG
ECA AEROSPACE	ECA SA	100	100	32,76	32,67	IG	IG
ECA AUTOMATION (anciennement ECA CNAI)	ECA AEROSPACE	100	100	32,76	32,67	IG	IG
ECA SINTERS	ECA AEROSPACE	100	100	32,76	32,67	IG	IG
ELTA	ECA AEROSPACE	100	100	32,76	32,67	IG	IG
ECA DRONE ⁽³⁾	ECA SA	-	100	-	32,67	-	IG
ECA DYNAMICS ⁽¹⁾	ECA SA	51	51	16,71	16,66	IG	IG
ECA EN ⁽³⁾	ECA SA	-	100	-	32,67	-	IG
ECA FAROS	ECA SA	100	100	32,76	32,67	IG	IG
ECA MIDDLE EAST (EAU) ⁽⁴⁾	ECA SA	-	100	-	32,67	-	IG
ECA ROBOTICS	ECA SA	100	100	32,76	32,67	IG	IG
ECA ROBOTICS BELGIUM ⁽¹²⁾	ECA ROBOTICS	100	-	32,76	-	IG	-
ECA RSM ⁽³⁾	ECA SA	-	100	-	32,67	-	IG
ECA SINDEL (Italie) ⁽⁶⁾	ECA SA	-	99,38	-	32,46	-	IG
ECA SINDEL BRASIL (Brésil) ⁽⁶⁾	ECA SINDEL	-	99,80	-	32,40	-	IG
EN MOTEURS ⁽⁵⁾	ECA EN	-	100	-	32,67	-	IG
ECA MIDDLE EAST (Moyen-Orient) ⁽⁷⁾	ECA SA	-	100	-	32,67	-	IG
ECA GROUP ASIA (Singapour)	ECA SA	100	100	32,76	32,67	IG	IG
BUREAU D'ETUDES MAURIC	ECA SA	60,06	71,47	19,68	23,35	IG	IG
SSI (États-Unis) ⁽¹⁾	ECA SA	100	100	32,76	32,67	IG	IG
TRITON IMAGING (États-Unis) ⁽¹⁾	ECA SA	100	100	32,76	32,67	IG	IG
1ROBOTICS (États-Unis) ⁽¹⁾	ECA SA	29,89	29,89	26,64	26,46	MEQ	MEQ
Protection des Installations à Risques							
AI GROUP ⁽⁸⁾	VIGIANS	-	100	-	50,77	-	IG
AMOPSI	VIGIANS	80	80	40,88	40,62	IG	IG
VIGIANS (anciennement BALISCO)	GROUPE GORGÉ SA	95	95	50,92	50,77	IG	IG

BAUMERT	NUCLÉACTION	100	100	53,33	53,17	IG	IG
BAUMERT CHINE ⁽⁹⁾	BAUMERT HONG KONG	-	100	-	53,17	IG	IG
BAUMERT HONG KONG ⁽¹⁾	BAUMERT	100	100	53,33	53,17	IG	IG
CIMLEC INDUSTRIAL (Roumanie)	CIMLEC INDUSTRIE	100	100	50,92	50,77	IG	IG
CIMLEC INDUSTRIE	VIGIANS/CLF	100	100	50,92	50,77	IG	IG
CLF SATREM	VIGIANS	100	100	50,92	50,77	IG	IG
COMMERCE ROBOTIQUE	CIMLEC INDUSTRIE	100	100	50,92	50,77	IG	IG
FRIESLAND INSTALLATIE EN SOLAR BV ⁽¹⁰⁾	GORGÉ HOEKSTRA	-	100	-	46,50	IG	IG
GORGÉ HOEKSTRA HOLDING BV	GORGÉ NETHERLANDS	100	100	46,63	46,50	IG	IG
HOEKSTRA-SUWALD TECHNIEK BV	GORGÉ HOEKSTRA	100	100	46,63	46,50	IG	IG
HOEKSTRA-SUWALD INSTALLATIE EN SOLAR BV	GORGÉ HOEKSTRA	100	100	46,63	46,50	IG	IG
NTS FRANCE	CIMLEC INDUSTRIE	100	100	50,92	50,77	IG	IG
NUCLÉACTION	GROUPE GORGÉ SA	99,49	99,49	53,33	53,17	IG	IG
PORTAFEU NUCLEAIRE	NUCLÉACTION	100	100	53,33	53,17	IG	IG
SAS STONI	GROUPE GORGÉ SA	100	100	53,60	53,44	IG	IG
SCI MEYSSE	PORTAFEU NUCLEAIRE	100	100	53,33	53,17	IG	IG
SCI DES PORTES	GROUPE GORGÉ SA	100	100	53,60	53,44	IG	IG
SERES TECHNOLOGIES	GROUPE GORGÉ SA	70	70	37,52	37,35	IG	IG
SVF (anciennement FINU 10)	CLF SATREM	100	100	50,92	53,44	IG	IG
TENWHIL	CIMLEC INDUSTRIE	100	100	50,92	50,77	IG	IG
THE WIND FACTORY UK LTD	GORGÉ HOEKSTRA	100	100	46,63	46,50	IG	IG
VAN DAM	GORGÉ NETHERLANDS	100	100	46,63	46,50	IG	IG
VAN DAM ASIA	VAN DAM	100	100	46,63	46,50	IG	IG
VAN DAM MAINTENANCE AND REPAIR	GORGÉ NETHERLANDS	100	100	46,63	46,50	IG	IG
VAN DAM USA	VAN DAM	100	100	46,63	46,50	IG	IG
Impression 3D							
3D SERVICAD	AS 3D	100	100	30,34	30,26	IG	IG
AVENAO SOLUTIONS 3D	PRODWAYS GROUP	100	100	30,34	30,26	IG	IG
AVENAO INDUSTRIE	AS 3D	100	100	30,34	30,26	IG	IG
CRISTAL	PRODWAYS GROUP	95	95	28,83	28,74	IG	IG
DELTAMED	PRODWAYS GROUP	100	100	30,34	30,26	IG	IG
DENTOSMILE	PRODWAYS ENTREPRENEURS	20	20	6,07	6,05	MEQ	MEQ
EXCELTEC	PRODWAYS GROUP	100	100	30,34	30,26	IG	IG
INITIAL	PRODWAYS GROUP	100	100	30,34	30,26	IG	IG
INTERSON PROTAC	IP GESTION	100	100	22,76	22,69	IG	IG
IP GESTION	PRODWAYS GROUP	75	75	22,76	22,69	IG	IG
PRODWAYS AMERICAS	PRODWAYS	100	100	30,34	30,26	IG	IG
PRODWAYS GROUP	GROUPE GORGÉ SA	56,61	56,61	30,34	30,26	IG	IG
PRODWAYS DISTRIBUTION ⁽¹⁾	PRODWAYS GROUP	100	100	30,34	30,26	IG	IG
PRODWAYS	PRODWAYS GROUP	100	100	30,34	30,26	IG	IG
PRODWAYS CONSEIL	PRODWAYS GROUP	90	90	27,31	27,23	IG	IG
PRODWAYS ENTREPRENEURS	PRODWAYS GROUP	100	100	30,34	30,26	IG	IG
PODO 3D	PRODWAYS GROUP	82,07	82,07	24,90	24,83	IG	IG
PRODWAYS MATERIALS	DELTAMED	100	100	30,34	30,26	IG	IG
PRODWAYS RAPID ADDITIVE FORGING	PRODWAYS GROUP	100	100	30,34	30,26	IG	IG
PRODWAYS 2 ⁽¹⁾	PRODWAYS GROUP	100	100	30,34	30,26	IG	IG
SOLIDSCAPE (États-Unis) ⁽¹¹⁾	PRODWAYS GROUP	100	-	30,34	-	IG	-
VARIA 3D	PRODWAYS GROUP	70	45	21,39	13,62	MEQ/IG	MEQ

(1) Sociétés sans activité, depuis août 2018 en ce qui concerne SSI.

(2) Les pourcentages de contrôle concernant la société ECA tiennent compte des droits de votes doubles.

(3) Ces sociétés ont été absorbées par ECA ROBOTICS à fin 2018.

(4) Société consolidée jusqu'à sa fermeture au 1^{er} semestre 2018.

(5) Sortie du périmètre, consolidée jusqu'au 10 décembre 2018.

(6) Sortie du périmètre au 1^{er} janvier 2018.

(7) Sortie du périmètre au 1^{er} semestre 2018.

(8) Sortie du périmètre, consolidée jusqu'au 31 octobre 2018.

(9) Société fermée en juillet 2018, consolidée jusqu'à cette date.

(10) Sortie du périmètre en août 2018, consolidée jusqu'au 30 juin 2018.

(11) Société acquise mi-juillet 2018 et consolidée à partir de cette date.

(12) Création au deuxième semestre 2018.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

À l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GROUPE GORGÉ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 « Retraitement des informations financières des exercices antérieurs » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose notamment l'incidence de l'adoption au 1^{er} janvier 2018 de la nouvelle normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation des revenus des projets à long terme

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 4.1 de l'annexe, les revenus consolidés de GROUPE GORGÉ sont constitués pour une part importante de revenus liés à des projets de développement et d'équipement ou réalisation de prestations de services pour des clients industriels.

Pour ces projets, les revenus et la marge sont ainsi comptabilisés selon le pourcentage d'avancement du projet compte tenu des éléments ci-après :

1. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque projet en rapportant le montant des coûts engagés à la date de clôture au montant total estimé des coûts à terminaison du projet;
2. Les produits des contrats peuvent inclure des réclamations, tant que ces dernières peuvent être évaluées de manière fiable et dès lors que les négociations du Groupe ont atteint une étape avec le client rendant probable l'acceptation de ces réclamations

L'estimation des revenus et des coûts à terminaison fait l'objet d'une revue régulière par des responsables opérationnels et financiers.

Dans le cas où la prévision à fin de projet fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du projet, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, la prise en compte des couvertures d'assurances, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère significatif de ces estimations et de l'importance des jugements exercés par la direction pour apprécier l'avancement des projets. La modification de ces estimations pourrait impacter significativement les états financiers de GROUPE GORGÉ.

Notre réponse

Nous avons dans un premier temps évalué et testé les procédures de contrôles internes jugées clés concernant la comptabilisation des projets.

Nous avons également procédé à une sélection de projets sur la base de critères essentiellement quantitatifs (montant du revenu comptabilisé sur l'exercice et montant du revenu à terminaison) et avons procédé aux travaux suivants :

- entretiens avec les responsables opérationnels et financiers afin de comprendre les jugements exercés dans la détermination du résultat à terminaison ;
- rapprochement des produits à terminaison comptabilisés aux pièces contractuelles (contrats, avenants ou bons de commande) ;
- examen des documents de gestion par projet afin d'apprécier la cohérence de l'estimation des charges à terminaison : pour une sélection de projets dont les estimations actuelles diffèrent sensiblement des estimations antérieures, nous avons recherché l'origine de l'évolution des prévisions à terminaison dans le but d'évaluer, sur la base notamment de notre expérience acquise au cours des exercices précédents, la fiabilité du processus de suivi des coûts encourus et d'estimation des coûts nécessaires à la finalisation du projet.

Par ailleurs, nous avons également comparé les réalisations par rapport aux estimations antérieures afin d'apprécier la fiabilité des estimations.

Lorsqu'applicable, nous avons analysé les échanges des entités avec leurs clients, ou toute autre partie prenante aux projets et corroboré ces informations avec les estimations retenues par la direction de GROUPE GORGÉ.

Evaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le Groupe a été amené à réaliser des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs écarts d'acquisition.

Au 31 décembre 2018, les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 64,6 millions d'euros, soit 16,8 % de l'actif. La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces écarts d'acquisition n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable en réalisant des tests de perte de valeur. Pour les besoins de ces tests, les écarts d'acquisition acquis dans un regroupement d'entreprises sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des synergies.

La détermination de la valeur nette recouvrable de chaque UGT repose sur des projections de flux de trésorerie futurs actualisés et requiert des jugements importants de la direction, notamment sur l'établissement des prévisions ainsi que sur le choix des taux d'actualisation et de croissance sur le long terme retenus.

Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit, du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions entrant dans l'évaluation de la valeur recouvrable.

Notre réponse

Nous avons effectué une revue critique des modalités d'analyse des indicateurs de perte de valeur mises en œuvre par la direction et de réalisation des tests de dépréciation. Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance du processus d'élaboration des estimations et des hypothèses faites par GROUPE GORGÉ dans le cadre des tests de dépréciation ;
- vérifier que les projections de flux de trésorerie futurs actualisés utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) testées correspondent à celles générées par les éléments composant la valeur comptable de ces UGT ;
- apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues, notamment les prévisions de flux de trésorerie, le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme, par comparaison avec les performances historiques et par corroboration avec les analyses externes disponibles sur le contexte de marché ;
- examiner les tests effectués par la direction sur la sensibilité de la valeur recouvrable des UGT à une variation raisonnable du taux d'actualisation ou du taux de croissance à long terme.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 6.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société GROUPE GORGÉ par votre Assemblée générale du 13 juin 2018 pour le cabinet RSM Paris et du 17 juin 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet RSM Paris était dans la 1^{ère} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 4^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux

- comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 17 avril 2019
Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
David CLAIROTTE
RSM Paris
Stéphane Marie